INTRODUCTION :
LA GENÈSE DES COMPAGNIES

Avant de commencer l'étude des grandes compagnies en Haute-Normandie pendant la guerre de Cent Ans, il semble indispensable de se demander ce qu'étaient les compagnies, comment elles sont apparues, si elles représentent un élément nouveau, propre aux XIV° et XV° siècles, ou s'il s'agit d'une conséquence d'un phénomène qui est à l'origine de celles-ci : le mercenariat. Mais, préalable à toute tentative de compréhension du phénomène, tentons de répondre à cette question : qu'était-ce qu'une compagnie ?

La définition qui semble la plus adaptée est « une troupe d'hommes en armes demeurée sans emploi à la suite d'une trêve ou d'un traité de paix et qui refuse de se disperser et continue de mener une guerre pour son propre compte ». Le mot "compagnie" avait au XIV° siècle un sens subversif. C'était une sorte de grande conspiration, une "commune" selon l'expression de Philippe Contamine[1] . Il s'agit initialement d'une création volontaire et non de la simple survie d'éléments préalables, par exemple les restes d'une armée, victorieuse ou vaincue. Les termes qui désignent les membres de ces compagnies sont nombreux. Ceux que l'on rencontre le plus fréquemment dans les sources sont "routiers" et "aventuriers". On les appelle parfois "compaignons"[2], "souldoyers"[3] ou encore "souldars"[4] ... On trouve le mot "cotereau", qui désigne les membres des bandes armées qui ravagèrent les campagnes lors de la seconde moitié du XII° siècle et qui étaient armés d'un couteau. En italien on parle de *Condottiere*, qui vient du latin *conducere*, c'est-à-dire prendre à gages. Le nom est attribué aux chefs des bandes mercenaires aux XIV° et XV° siècles[5]. Le terme est d'ailleurs resté dans le langage courant pour désigner un aventurier belliqueux.

---

1 Philippe Contamine, "Les compagnies d'aventure en France pendant la guerre de Cent Ans".

2 *Chronique de Jean le Bel*, p 173

3 *Chronique normande du XIV° siècle*, p 43

4 *Chronique de Jean le Bel*, p 130

5 Pendant la querelle entre les Guelfes et les Gibelins, on trouve des Condottieri : Raymond de Cerdon, Aragonais, commande en chef l'armée guelfe de Robert, roi de Naples et de l'Église contre les Visconti. John Hawkwood fut d'abord à la solde de Rome puis de Florence contre les Visconti et la réaction papale d'Avignon. Jean Galeas Visconti prit à sa solde presque tous les condottieri et leur troupes.

Cependant, le terme générique "compagnies" ou "grandes compagnies" est commun. L'expression "Magna Societas" est parfois rencontrée de même que le mot «brigand» utilisé dans son sens italien, c'est-à-dire celui qui porte une brigandine, une petite cotte de mailles[6]. On retrouve cette expression dans un sens plus proche de l'acception contemporaine lorsque les sources anglaises évoquent les "résistants" normands dans la première moitié du XV° siècle[7] . Pour faciliter la tâche du lecteur, nous emploieront les mots compagnies et routiers pour désigner respectivement les groupes armés et les hommes qui les constituaient.

Les modes de recrutement des soldats pendant ce long conflit occupent une place importante dans la genèse des compagnies. Édouard Perroy pense que la disparition presque totale de la guerre privée à la fin du XIII° siècle frustra la noblesse de son passe temps favori[8]. Celle-ci fut incitée à vendre ses services au Roi de France. De véritables compagnies d'hommes de guerre professionnels se formèrent pour se mettre à la disposition du souverain. Tant que le besoin en hommes de guerre fut limité en temps et en nombre ce système ne posa aucun problème[9]. Azurio, le chroniqueur de Milan place d'ailleurs l'emploi de mercenaires au rang des bonnes institutions. La guerre était devenue une industrie et les soldats des marchandises. D'ailleurs, les compagnies en Italie passaient régulièrement d'un employeur à un autre[10] .

A partir du moment où la guerre s'éternisait, les insuffisances du service féodal se révélèrent. Les contingents féodaux n'étaient tenu de faire que

---

6 N.A.R. wright, " 'Pillagers' and 'brigands' in the Hundred Years War", *journal of Medieval History*

7 Ce glissement sémantique n'est d'ailleurs pas resté sans suite, il n'est que de se souvenir que les Allemands désignaient sous le terme de "brigands terroriste" les résistants lors de la seconde guerre mondiale. Aujourd'hui encore, les mouvements de libération nationale sont fréquemment qualifiés de terroristes, plus même, tous les groupes qui contestent une hégémonie établie sont susceptibles de se voir affublés de ce qualificatif lourd à porter et parfois immérité.

8 Édouard Perroy, *La guerre de Cent Ans*, p 25

9 Le monde antique fit un grand usage de mercenaires : Xénophon et ses "dix mille" au V° siècle avjc, l'armée "perse" de Darius III composée en 334 avjc de près de 20 000 grecs mercenaires qui luttaient contre Alexandre le Grand, les armées hellénistiques... eurent recours au mercenariat. Certains peuples se font même une spécialité du mercenariat (Thraces, Gaulois, Crétois...). La garde de l'empereur byzantin était constituée en majorité de mercenaires Varègues à partir du X° siècle. Ce type de troupes avait ses inconvénients, une loyauté douteuse et une tendance fâcheuse à vider les caisses de ses recruteurs pour des résultats pas toujours assurés. D'ailleurs les ennuis rencontrés par les employeurs sont aussi anciens que le recours même aux mercenaires. Déjà, après la première guerre punique (264-241 avjc, elle oppose Rome à Carthage pour le contrôle de la Sicile et de la Sardaigne), la cité Punique eut à affronter une révolte de ses mercenaires qui, il est vrai, n'avaient pas été payés. L'Antiquité a aussi connu ses grands chefs mercenaires, dont la réputation pouvait couvrir tout le bassin méditerranéen (Xénophon, chef de l'expédition des dix mille rendue immortelle par son *Anabase*, Memnon de Rhodes, chef des mercenaires grecs de Darius III, Mattan, Spendios et Autentos les mercenaires de Carthage en 241 avjc).

10 En 1322, la Grande compagnie était formée par cinq connétables de Florence. Elle fut rachetée par le marquis de Montferrat, évêque d'Augusta.

quarante jours de service sur convocation du roi. Ils ne furent jamais assez important pour faire face aux besoins de celui-ci lors du conflit séculaire. Ainsi, dès le début de la guerre, les armées françaises et anglaises étaient composées de troupes soldées, commandées par des hommes de guerre professionnels. Le service militaire gagé fut cependant peu à peu introduit. De nombreux mercenaires furent attirés par ce mode recrutement ; des nobles, mais aussi des aventuriers de toute extraction, venus de tous pays accoururent sur les champs de bataille. Des armées, formées d'éléments disparates qui ne faisaient la guerre que dans le seul but de faire fortune ne pouvaient qu'éclater petites entités dès la cessation des hostilités. C'est ainsi que se formèrent les compagnies.

Les souverains, très certainement conscients du risque que l'emploi de ce type de troupes pouvait comporter, en particulier pour leur propre population, émirent des règles pour leur recrutement. En France comme en Angleterre, de véritables contrats liaient le roi et ceux qu'il embauchait. En France il s'agissait des lettres de retenue conclues entre le souverain et les chefs militaires. Ces derniers étaient liées au roi, il les "tenait" à son service et confiait à la personne qu'il avait choisie le soin de retenir à son tour des combattants qui étaient à son service. Ils étaient gagés et payés directement par le roi.

Deux types de retenues semblent avoir coexisté : soit le type décrit plus haut où le souverain pouvait confier au capitaine un subside pour l'aider dans son recrutement, soit une retenue qui comprenait directement le chef de guerre et ses hommes. Afin d'éviter les fraudes, une véritable diplomatique des lettres de retenue s'est mise en place. Elles comprenaient toujours le nom du chef et les effectifs de le retenue, terme employé pour désigner les hommes employés. La troupe était généralement payée à date fixe, tous les mois, lors des "montres", c'est-à-dire le passage en revue des hommes. Il arrivait que le montant des gages des hommes soit inscrit. En revanche, la durée de l'engagement ne figurait jamais car elle dépendait de la bonne volonté du roi. Le 30 avril 1351, le roi Jean II le Bon édictait une ordonnance afin que les gens d'armes se forment en grosses "routes" de 25 à 80 hommes, routes divisées en bannières ou compagnies plus petites, qui devaient être montrées en présence de leur capitaine. Les soldes des différents gens d'armes étaient fixées ainsi : 40 sols par jour pour un chevalier banneret, 20 sols pour un chevalier, 10 sols pour un écuyer, 5 sols pour un valet, 3 sols pour les gens de pied et 2 sols et demi pour les pavasiers. Le roi organise un mode de recrutement fondé sur la pratique de la retenue aux gages[11].

11 Sur ce point, voir Philippe Contamine, *Guerre, État et Société à la fin du Moyen-Âge*, pp 56, 57, 58, 59 et 80.

Ainsi, dégagée des obligations territoriales liées à la féodalité, la fidélité repose sur des fondements plus personnels et pécuniaires. Les obligations deviennent plus contraignantes, mais la dépendance est beaucoup plus aléatoire et résulte d'un choix révocable et de la volonté de l'employeur ; c'est ainsi que sont nées les compagnies[12].

En Angleterre, l'établissement "d'endentures de guerre" comme contrat de recrutement fut la norme pendant la guerre de Cent-Ans.[13] L'endenture[14] fixait entre le roi ou un de ses représentants et le capitaine les conditions dans lesquelles lui et ses hommes devaient effectuer le service. Y étaient précisés les conditions de rémunération, c'est-à-dire le montant des soldes, le lieu et la période auxquels le service devaient être accompli. Ce type de contrat prévoyait trois mois d'avance de solde et une clause envisageait le cas où, n'ayant pas reçu de solde pendant trois mois les hommes d'armes étaient libérés du contrat. Cela revient à dire qu'en cas de non paiement, les soldats anglais ont le droit de déserter et de vivre sur le pays. Clause très intéressante pour l'employeur qui s'octroie le droit d'oublier de payer ses troupes, mais ô combien périlleuse pour les populations qui avaient la malchance de vivre près du repaire d'une de ses troupes. L'attitude des garnisons anglaises en Normandie entre 1420 et 1449 peut s'expliquer et se comprendre d'autant plus facilement. Enfin, d'autres clauses réglaient le sort des prisonniers pour fixer la répartition du montant des rançons entre les hommes d'armes, le capitaine et le roi[15].

Lorsque le souverain n'avait plus besoin de soldats, il mettait fin au contrat. La compagnie qui avait été retenue se retrouvait alors "cassée aux gages", c'est-à-dire licenciée et sommée de se disperser. Dans un contexte normal, ce cassement n'aurait eu d'autre conséquence que de renvoyer à la vie civile les hommes d'arme au chômage. Le contexte de la guerre de Cent-Ans ne peut toutefois pas être qualifié de normal. La guerre fut présente de façon quasi permanente pendant plus de cent vingt ans ; l'exception était bien la paix et la normalité, ou du moins l'habitude, la guerre. Ainsi, les gens de guerre avait cru trouver une forme de stabilité dans leur emploi. Pour ces soldats, les traités de paix ou les trêves faisaient d'eux des précaires, des chômeurs. Ne sachant vivre que de la guerre, les compagnies se trouvaient désemparées lors des nombreuses interruptions d'hostilité (voir Annexe 1). Elles se retrouvaient

---

12 Michel Mollat, *Genèse médiévale de la France Moderne*, p 55

13 Kenneth Fowler, *Le siècle des Plantagenêts et des Valois*, p 93-94

14 C'est un typede contrat rédigé sur un document - en un ou deux exemplaires - qui est ensuite indenté, c'est-à-dire découpé avec des ciseaux à dents ou de façon à former des dents de sorte que seules les deux parties ayant reçu une partie ou un exemplaire indenté du contrat puissent prouver cet engagement en faisant correspondre les deux parties.

15 Philippe Contamine, "Rançons et butins dans la Normandie anglaise (1424-1444)", *La France aux XIV° et XV° siècles, hommes, mentalités, guerre et paix.*

cassées aux gages, leurs hommes sans emploi et, la plupart du temps, sans aucun endroit où retourner, sans foyer à regagner... Quelques unes se dispersaient, mais la plupart se formèrent spontanément en "Grandes Compagnies" ou par "manières de compaignies" afin de poursuivre l'activité qui leur permettait de vivre et la seule qu'ils savaient faire : le pillage et la guerre.

De nombreux auteurs ont situé le début des compagnies après le traité de Brétigny (le 8 mai 1360)[16]. Même s'il est vrai que ce traité libérait de nombreuses compagnies, d'autres ravageaient déjà le royaume depuis la trêve de Bordeaux de 1357. Il semble en fait que chaque interruption d'hostilité ait généré ses compagnies à plus ou moins grande échelle. Il n'en reste pas moins vrai que l'histoire des compagnies connut deux moments très importants. Le premier fut effectivement la décennie qui suivit Brétigny, de 1360 à 1369. Les compagnies se déchaînèrent alors dans tout le royaume de France. Le second fut les quinze dernières années de la guerre de Cent-Ans, de 1435 à 1450, pendant lesquelles le royaume eut à subir les affres de ceux que leurs contemporains affublaient d'un surnom qui laisse imaginer leur comportement : les "Écorcheurs". En tout état de cause, suivant en cela Denis Hay, nous pouvons affirmer que les compagnies ont été le problème social le plus important pendant presque un siècle dans le royaume de France[17].

Le cadre général étant fixé, nous pouvons aborder l'histoire des compagnies en Haute-Normandie. Un rapide tableau de la Normandie au début du XIV° siècle servant de préambule, nous commenceront par rappeler le rôle de la Normandie dans le conflit, puis nous étudierons les compagnies en Haute-Normandie. Cette étude porte autant sur les hommes, qu'ils soient capitaines ou routiers, que sur l'entité "compagnie". Qui étaient ces hommes, quelles étaient leurs origines géographiques, sociales, que sont-ils devenus ? Quelles étaient leurs motivations ? Quelles tactiques mettaient-ils en œuvre ? Comment la vie s'organisait-elle dans une compagnie ? Telles sont les questions auxquelles tente de répondre la première partie.

Dans un deuxième temps, nous verrons en quoi la présence d'hommes d'armes incontrôlés dans une province comme la Normandie ne pouvait qu'entraîner des réactions, tant du pouvoir local que du pouvoir royal. Comment les trois souverains concernés, de France, d'Angleterre et de Navarre ont-ils fait face aux événements qu'ils avaient parfois, le plus souvent, provoqués et dont les conséquences les dépassaient ? Leurs réactions ont-elles été

16 Notamment Ernest de fréville ("des grandes compagnies au XIV° siècle", *Bibliothèque de l'École des Chartes*), Jean Favier (*La Guerre de Cent-Ans*, p 302), Christophe Allmand (*La Guerre de Cent-Ans*, p 111), edmond Meyer (*Charles II*, p 146).

17 Denis Hay, *L'Europe aux XIV° et XV° siècles*, p 128.

concertées ou chacun d'entre eux a-t-il balayé devant sa porte laissant le soin au voisin de faire la même chose sur ses terres ? Comment le Pape, menacé lui même par les compagnies à Avignon allait-il réagir face à des soldats qui ne respectaient ni trêve de Dieu, ni paix de Dieu, ni asile, ni hommes d'Église, ni bâtiments religieux ? Les populations de la Province se sont-elles organisés pour la défense et la résistance ou ont-elles subi les ravages en courbant l'échine ? Les réactions furent-elles les mêmes à la campagne que dans les villes closes protégées par des remparts ? Ces mêmes villes se préoccupèrent-elles du danger que couraient les campagnes ? Ce qui devait résoudre à long terme le problème des compagnies, la réforme de l'armée, fut vraisemblablement imaginé à cette époque pendant laquelle le roi ne pouvait se passer de troupes et ne pouvait se permettre de les laisser vivre sur le pays à chaque trêve.

Enfin, nous nous attacherons à appréhender les conséquences du passage des compagnies dans la région. Quels furent les dégâts occasionnés ? Les campagnes, les établissements religieux, les villages souffrirent-ils des compagnies ? L'économie de la province fut-elle affectée par les activités des routiers ? Sur un plan financier, les coûts des efforts entrepris pour la mise en défense ne pèsent ils pas d'un poids trop élevé sur les budgets ? Le poids de ces dépenses poussa d'ailleurs le pouvoir à trouver de nouveaux moyens de financement : une nouvelle fiscalité s'est mise en place. L'inconscient populaire a-t-il été marqué par la présence durable des compagnies ? Les poèmes, chansons, proverbes ou œuvres d'arts ne portent-ils pas un témoignage de cette marque ? C'est à ces questions que ce travail tente de répondre.

PREMIÈRE PARTIE:

LES COMPAGNIES EN HAUTE-NORMANDIE

CHAPITRE UN : LES THÉÂTRES D'OPÉRATION

La Normandie fut très tôt concernée par les hostilités entre les deux grandes monarchies. Les principales causes du conflit, les querelles dynastiques[18] et la question de Guyenne[19] n'excluent pas la Normandie du champ des opérations. Outre sa situation géographique, la Normandie était la province la plus riche du royaume, elle fut amenée à jouer un rôle considérable dans l'affrontement. Trait d'union entre le bassin économique de Champagne[20] et Bourgogne et la Manche, les intérêts normands sont partagés. Certains Normands sont propriétaires des deux cotés de la mer et la fidélité au souverain ne va pas toujours de soi si elle implique une perte économique.

carte 1 : le commerce maritime entre France et Angleterre au XIV° siècle

Avant le début officiel du conflit, la guerre de course était particulièrement importante dans les eaux de la Manche. Les deux côtes subissaient des raids incessants. En 1326, un convoi de cent vingt nefs fut pris par les Anglais. Ces pertes furent compensées dans les années qui suivirent par les prises des corsaires normands qui sévirent jusqu'à 1339[21].

Dès l'ouverture des hostilités, le roi de France prit conscience de l'importance stratégique du trafic maritime commercial entre l'Angleterre et le continent. En 1340, Philippe VI décida de frapper le commerce anglais en le privant de ses débouchés. La laine anglaise était exportée en Flandres. La flotte française, composée de bateaux corsaires dont de nombreux Normands[22], fut rassemblée pour interdire l'embouchure de la Zwin sous le commandement du

---

18 Nous y reviendrons plus loin

19 En tant que duc de Guyenne, le roi d'Angleterre est vassal du roi de France. Les décisions prises par le duc peuvent en théorie être invalidée par Paris, ce qui pour le souverain d'Angleterre est évidemment inacceptable. Qui plus est, le roi d'Angleterre doit prêter l'hommage à son suzerain pour la Guyenne, c'est à dir le roi de France.

20 Le transport de fret se fait alors majoritairement par voire maritime et fluviale. La Seine et ses affluents sont donc vitaux Paris et pour ces foires qui l'alimentent

21 En 1338, des opérations furent menées contre les ports anglais. Le 24 mars, Porsmouth fut attaqué par ruse (la flotte française aurait battu pavillon anglais), puis Serck, Aurigny et Guernesey furent la cible des corsaires Français. Le 5 octobre, 50 galères (dont au moins 20 sont génoises et 5 françaises) sous le commandement de Hue Quieret partirent de Rouen pour une opération de pillage de Southampton et le long des côtes anglaises. L'année 1339 fut aussi fertile en descentes françaises sur la côte anglaise : Douvres, Folkestone et Thanet en furent les victimes. Les prises françaises étaient ramenées à Calais. Certains des bâtiments pris furent utilisés par les français lors de la bataille de l'Écluse.

22 Outre une quarantaine de galères méditerranéennes, navires nerveux et maniables, avec des équipages gênois expérimentés, menés par le mercenaire Barbavera, les Français disposent d'une vingtaine de grandes nefs embarquant 200 hommes d'armes, et environ cent trente navires de commerce ou de pêche sur lesquels prennent place chacun une cinquantaine de soldats, soit un total d'environ 20 000 hommes. Leure est le point de rassemblement des 75 navires des ports de la Basse-Seine nécessaires à cette opération.

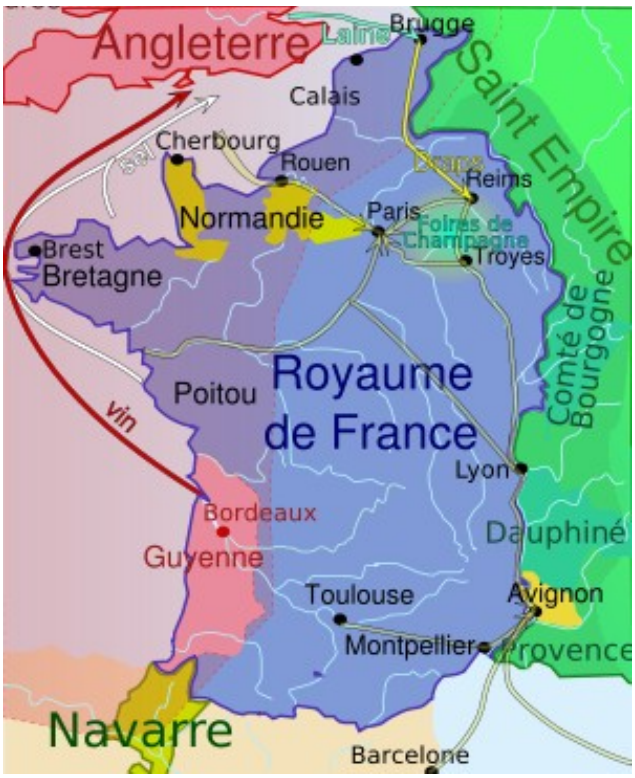

corsaire Hue Quieret. Plutôt que d'utiliser les navires corsaires dans leur rôle traditionnel de prédateurs d'embarcation marchande, les deux cents bâtiments s'enchaînèrent les uns aux autres pour bloquer l'entrée du port de l'Écluse. Cette tactique désastreuse qui privait ainsi la flotte de toute mobilité permit à Édouard III de remporter une éclatante victoire. Des brûlots furent envoyés sur la flotte française, bien incapable, et pour cause, de manoeuvrer pour les éviter. Plus de 180 navires, dont de nombreux normands, furent pris ou détruits.

Bataille de l'Écluse (23 juin 1340)

tirée des Chroniques de Froissart, Bibliotheque Nationale de France, MS Fr. 2643, Folio 72r

Édouard III, non seulement remportait une grande victoire mais assurait aux producteurs de laine leurs débouchés et s'assurait la maîtrise totale de la

navigation en Manche. Le souverain anglais, profitant de son succès poussa son avantage en lançant une chevauchée vers Tournai. Une trêve intervint le 25 septembre 1340, valable jusqu'en juin 1341 et susceptible d'être prolongée.

L'attention des deux souverains est en effet attirée par la Bretagne. Le 30 avril 1341, le duc Jean III de Bretagne meurt. La succession n'est pas réglée et s'annonce houleuse. En effet, Jeanne de Penthièvre, nièce de Jean III, et Jean, Comte de Montfort, demi-frère du défunt duc se disputent le Duché. Jeanne était mariée à Charles de Blois, le neveu de Philippe VI, roi de France, auquel on eut recours, en tant que suzerain pour arbitrer le litige. Le comte de Montfort, craignant la partialité du roi de France prit les devants et s'empara de la Bretagne, se coupant ainsi de toute possibilité d'intervention royale en sa faveur. Il se retourna donc vers le Plantagenêt Édouard III et le reconnu comme souverain légitime de la France, relançant ainsi la querelle dynastique que l'on avait crut, un temps, éteinte. Les pairs de France ne tardèrent pas à réagir et reconnurent le 7 septembre 1341 les droits de Jeanne de Penthièvre et proclamèrent Charles de Blois duc de Bretagne.

LA SUCCESSION DE BRETAGNE

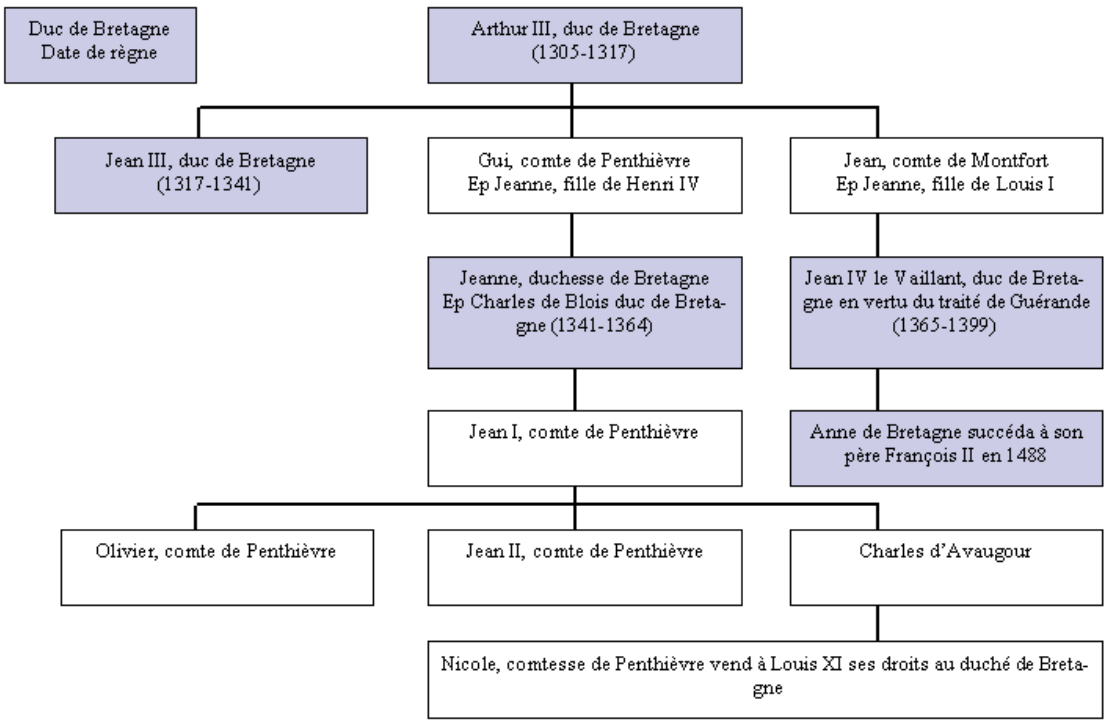

Les ducs de Bretagne sont représentés en mauve

Deux partis se formèrent, les "monfortistes", favorables à Jean de Montfort et bénéficiant de l'appui du roi d'Angleterre, et les "blaisois",

partisans de Jeanne de Penthièvre et soutenus par le roi de France. Ces deux factions s'entre-déchirèrent en Bretagne pendant plus de vingt ans. Édouard III put ainsi disposer d'une solide tête de pont en Bretagne. Pendant cette période, un petit chevalier breton fit ses premières armes aux côtés de Charles de Blois : Bertrand du Guesclin. Nous le retrouverons en Normandie après le traité de Brétigny.

carte 2 : les opérations en Bretagne

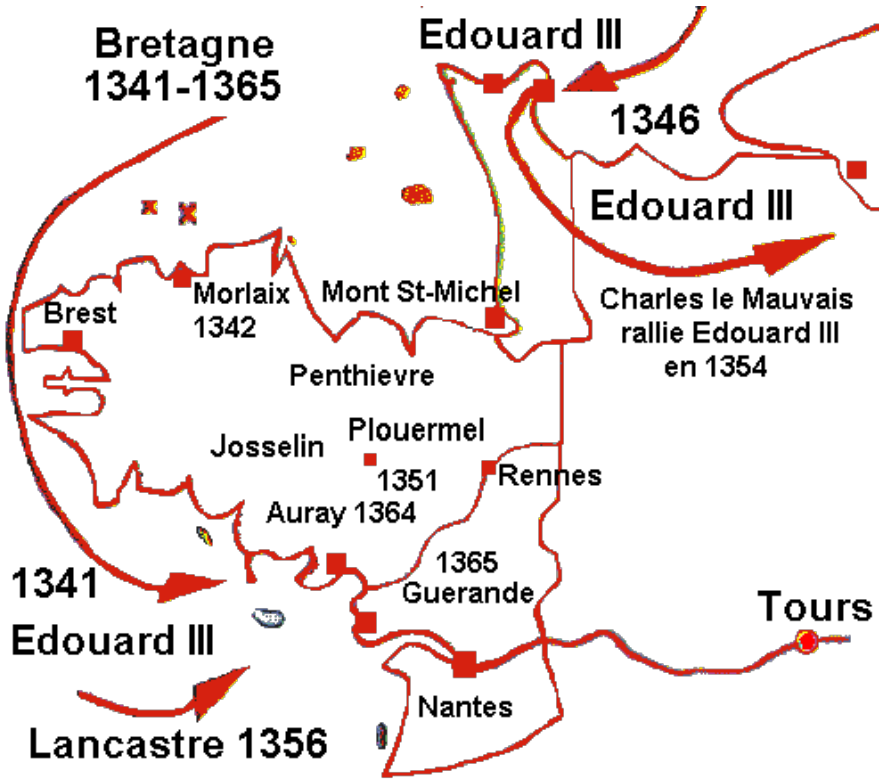

Cependant, à l'exception de la Bretagne, les trêves sont respectées et prolongées, à Malestroit en janvier 1343 jusqu'en mars 1345. C'est à cette date que les Anglais reprennent l'initiative des hostilités, en Bretagne et en Languedoc. La riposte française ne se fait pas attendre et une armée commandée par le duc de Normandie, le futur roi Jean le bon, vient mettre le siège devant la forteresse d'Aiguillon. Édouard III, bien décidé à mener une nouvelle chevauchée, saisit une occasion inespérée de débarquer là où on ne l'attendait pas. En effet, après que Philippe VI eut frappé de bannissement et de confiscation sa famille, Geoffroy d'Harcourt, grand seigneur normand, vint porter son hommage au roi d'Angleterre. Il lui offrait toutes ses possessions normandes dont la fameuse forteresse de Saint-Sauveur le Vicomte[23]

23 Léopold Delisle, *Histoire du château et des sires de Saint-Sauveur le Vicomte.*

château de Saint-Sauveur le Vicomte aujourd'hui

Le 11 juillet 1346, Édouard III débarque à Saint-Vaast la Hougue dans le Cotentin. L'effet de surprise est total, il débouche dans une Normandie non préparée, incendie et pille Carentan, Valognes le 14 juillet, Saint Lô le 16, Caen le 26, Lisieux le 3 août , L'Aigle et le Merlerault brûlent... La région d'Evreux est ravagée et la Seine atteinte à Poissy. Devant la menace d'une armée française supérieure en nombre, il décide de retraiter vers le Ponthieu, possession anglaise. Il est cependant rattrapé par les français à Crécy. L'affrontement qui suit le 26 août 1346 se solde par une cuisante défaite des chevaliers français face aux archers anglais et la fuite peu glorieuse, mais néanmoins sage, du roi de France. La Normandie, ruinée par cette chevauchée et par les forces de division qui s'y trouvaient[24], eu du mal à se relever de cette épreuve. Après sa victoire, Édouard III choisi de gagner Calais dont il s'empare par "composition" , c'est-à-dire par traité en août 1347. Malgré les succès tactiques de l'Anglais, les deux royaumes sortaient épuisés financièrement et économiquement de ce début de conflit.

Cependant un drame bien plus terrible allait s'abattre sur l'Europe

24 Les partisans de Geoffroy d'Harcourt et ceux de Philippe VI

entière. À partir de 1348, la peste noire venue d'Asie en suivant les voies commerciales génoises, n'épargna personne. Les conséquences de cette brutale hécatombe furent terribles et se firent longtemps sentir en Europe, en particulier dans les régions qui avaient eu à subir la guerre. Froissart nous dit que "la tierce partie du monde" y succomba[25]. Devant un fléau d'une telle ampleur, la guerre ne pouvait que s'interrompre. Une nouvelle trêve fut conclue après la prise de Calais.

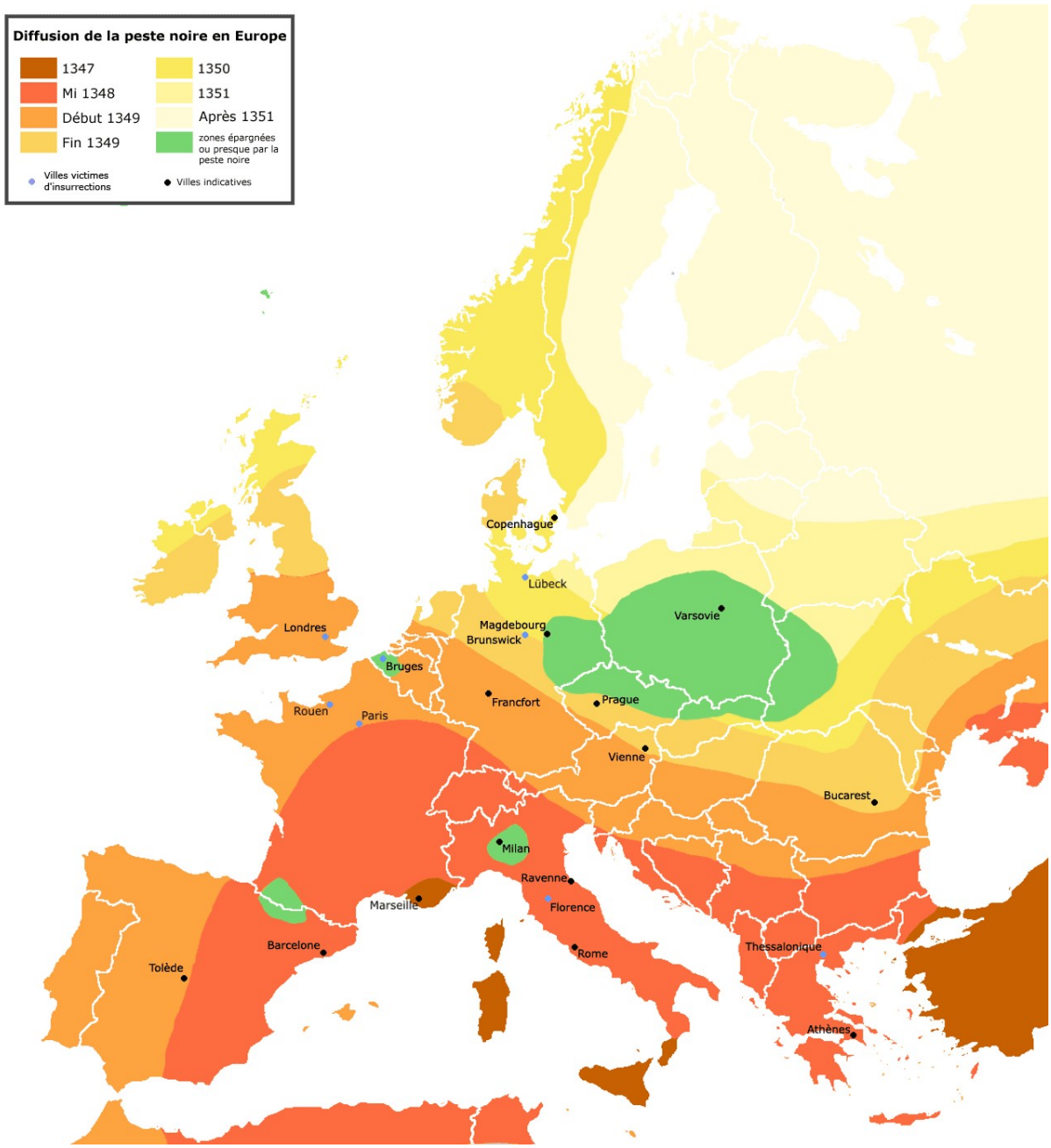

La mort de Philippe VI en 1350 porta sur le trône le duc de

25 *Chroniques de Jean Froissart*, éditions Luce

Normandie, son fils. Jean II le Bon était roi de France. Malgré les pertes dues à la guerre et la peste, il hérite d'un royaume encore riche et puissant mais aussi d'un conflit non pas réglé. Face à la dépopulation et au refus obstiné des États généraux et provinciaux d'accorder des subsides, il se fixe un objectif : ne reprendre la guerre que lorsque les conditions seront plus favorables. Édouard III n'ignore pas les difficulté de son rival et utilise habilement tous les atouts qu'il peut jouer sans trop s'impliquer directement. L'un de ceux ci est le propre gendre de Jean II, Charles de Navarre, fils de Jeanne de Navarre, écartée du trône et spoliée de son héritage champenois.

L'examen de la succession des Valois (ci-dessous) permet de mieux appréhender ces subtilités généalogiques. En bleu figurent les rois de France, en rouge les rois d'Angleterre et en vert les rois de Navarre. On comprend très vite que la loi Salique fut "retrouvée" fort opportunément, on s'en souvient, par les barons de France pour empêcher la couronne de passer en Angleterre[26,] Elle fit une victime collatérale : Charles de Navarre. Celui-ci était en ligne directe l'héritier légitime du trône de France par sa mère et sa grand mère. Cette mise à l'écart de la branche navarraise des Valois provoque à partir de 1354 une crise politique qui ne sera réglée que quatre ans plus tard, en août 1358. Tout commence avec l'assassinat de Charles de La Cerda, favori et connétable du roi de France. Cet acte fut revendiqué clairement par Charles de Navarre, surnommé le Mauvais, qui s'empressa de solliciter l'aide anglaise. Le rapport de force n'était pas favorable à Jean II et, fidèle à sa politique de ne pas reprendre la guerre tant que le royaume n'y était pas prêt il se résolu à pardonner et à traiter avec le Navarrais à Mantes en mars 1354. La position de Charles le Mauvais se renforçait en Normandie, à la fois dans le Cotentin et près de Rouen dans le comté de Longueville[27] . Il allait désormais pratiquer une politique de balance entre la France et l'Angleterre pour tenter de conserver ses possessions ou mieux, de les augmenter. Le prétexte de son droit à la couronne de France n'était qu'un moyen de pression parmi d'autres dans le cadre de cette stratégie.

Succession des Valois avec la branche de Navarre

---

26 La loi salique, du nom des Francs saliens, aurait interdit à la couronne de France de passer par une femme. Cette loi, opportunément remise au goût du jour en 1328, avait permis d'éviter que le mari de la fille de Philippe le Bel, son dernier enfant vivant, n'hérite de la couronne. Ce mari n'étant autre que le roi d'Angleterre on comprend mieux l'empressement des pairs de France à faire appliquer cette loi. Le principe de la loi salique découle de la volonté des Capétiens de renforcer leur possessions en rattachant à la couronne les fiefs de leurs vassaux sans héritiers mâles: Philippe le Bel avait introduit la « clause de la masculinité », selon l'expression de Jean Favier, en révisant, la veille de sa mort, le statut de l'apanage de Poitou qui, « faute d'héritier mâle, reviendrait à la couronne de France ».

27 Il s'agit de Longueville-sur-Scie

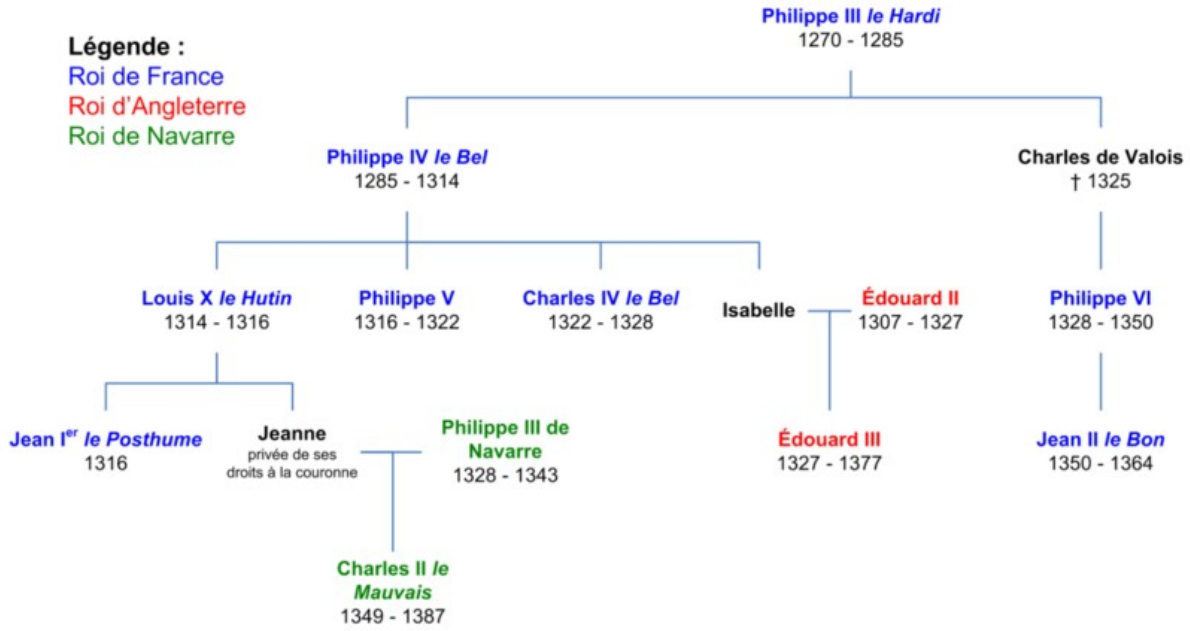

Pendant ce temps, les diplomates français et anglais, étaient réunis à Guines depuis 1353. En avril 1354, des préliminaire de paix furent acceptés, ils devaient être ratifiés à l'automne sous l'égide du Pape en Avignon. Les concessions auxquelles les français étaient prêts étaient si importantes que malgré l'état d'impréparation du royaume, Jean II se ravisa et se résolu à la guerre.

Les hostilités reprirent en automne 1355. Le prince de Galles, Édouard de Woodstock surnommé le prince noir, entreprend une chevauchée pour rallier la Languedoc à partir de la Guyenne. En Normandie, les intrigues navarraises vont bon train ; Charles le Mauvais se liait de plus en plus au dauphin Charles, le duc de Normandie. Il s'installa à Rouen. Jean II fut prévenu et, craignant un éventuel complot intervint lors d'un banquet le 5 avril 1356 à Rouen. Il fait arrêter Charles de Navarre et exécuter nombre de ses partisans. Des présents ce jour là, seul Geoffroy d'Harcourt parvint à s'échapper. L'arrestation de Charles le Mauvais n'eut pas l'effet escompté, sa popularité au sein de la noblesse, normande en particulier, et au gouvernement, s'en trouva même renforcée.

Arrestation de Charles le mauvais (BNF)

À ces événements, peu favorables à Jean le Bon, vint s'ajouter l'annonce qu'une chevauchée anglaise se dirigeait vers la Normandie. Le duc de Lancastre qui commandait cette expédition comptait qu'un soulèvement généralisé des partisans de Charles le Mauvais lui faciliterait la tâche. De son coté, le prince de Galles partait de Guyenne, ravageait le Périgord et le Limousin puis se dirigeait vers la Loire pour rejoindre Lancastre. Jean II, de façon à empêcher la jonction des deux armées anglaises, se décida à pourchasser le prince de Galles. Celui-ci face à la supériorité numérique de son adversaire choisit de se replier, mais il fut rattrapé près de Poitiers. En dépit des tentatives du Pape Innocent IV pour d'ultimes négociations de paix, le combat semblait inévitable. Jean était sûr de sa victoire tant son écrasante supériorité numérique était évidente... Suivant la même tactique qu'à Crécy, les Anglais se retranchèrent sur une hauteur, derrière des haies, des fossés et des rangs de vignes. Les archers gallois décimèrent les chevaliers français dont les charges impétueuses étaient brisées par une pluie discontinue et mortellement précise de traits anglais. Le courage des français se révéla une fois de plus impuissant face à la discipline et à la tactique anglaise. Les combats firent une véritable hécatombe au sein de la noblesse française et, pire que tout, le roi Jean préféra la capture au déshonneur d'une fuite.

Les États Généraux, qui avaient été convoqués au début de 1356 se considérèrent dès lors comme les seuls garants du pouvoir. Leurs représentants en profitèrent pour consolider leurs positions, et parmi eux le prévôt des marchands de Paris, Étienne Marcel[28]. Ils adressèrent des remontrances à la

28 Il y joua un rôle considérable en s'opposant très vivement au Dauphin dont il fit assassiner les principaux conseillers.

monarchie et firent des propositions. Il fut demandé la mise en accusation des sept plus grands personnages du royaume, jugés responsables de la défaite, la mise en tutelle de la monarchie afin d'assurer un bon gouvernement au royaume et la libération de Charles le Mauvais fut exigée. Le Dauphin, représentant de l'autorité royale, rentra à Paris où il se heurta à Étienne Marcel, qui parvint à lui imposer son autorité. Au cours de l'année 1357, il mit en place une sorte de dictature et tenta d'appliquer la Grande Ordonnance qui prévoyait ce qu'avait demandé les États Généraux.

Une trêve de deux ans fut conclue à Bordeaux en mars 1357[29]. Elle libérait d'ores et déjà des compagnies de routiers qui commencèrent, un peu partout, à vivre sur le pays. En Normandie, beaucoup d'entre elles se mirent au service du roi de Navarre qui s'était évadé en novembre 1357. Un parti de six cents Anglais prit Honfleur à la même époque.

Paris fut le théâtre d'une âpre lutte entre le Dauphin, devenu régent en mars 1358 et Étienne Marcel qui rêvait de donner des institutions communales à Paris. Soutenu par les Anglais et les Navarrais, il trouva des alliés de circonstance lors de la grande Jacquerie de juin 1358, la monarchie parut alors réellement menacée.

L'assassinat d'Étienne Marcel par un partisan du Dauphin en août 1358 mit fin à ce premier épisode communal parisien et permit le redressement de la monarchie. De plus, une réconciliation franco navarraise semblait se dessiner, Charles le Mauvais ayant finalement prit le parti du Régent contre Étienne Marcel et les Jacques de Guillaume Carle.

L'assassinat Etienne Marcel, d'après Froissart

La versatilité de Charles de Navarre rendait cependant la réconciliation illusoire. Très vite, Le Navarrais, conscient de la faiblesse du Régent, reprit

29 C'est dans cette ville que le roi Jean était détenu.

l'initiative des hostilités et occupa des places fortes stratégiques en Île de France et confia la Normandie à son frère Philippe de Navarre. Ce dernier révéla de brillantes qualités stratégiques et sut s'entourer de chefs de guerre à l'efficacité redoutable et redoutée et que nous aurons l'occasion de recroiser : Robert Knolles, James de Pippe, Jean Jouël, Frikes de Frikans et bien d'autres[30]. Soutenus par le frère du roi de Navarre, les capitaines anglais dévastèrent le plat pays. L'abbaye de Jumièges fut pillée et ses moines durent se réfugier à Rouen. Le conflit prit fin suite à des négociations à l'issue desquelles Charles le Mauvais promit d'être "bon gaulois". Il renforçait cependant ses positions en Normandie et confiait les forteresses à des capitaines peu recommandables.

À Londres, les plénipotentiaires français et anglais tentaient de conclure une paix durable. La rançon du roi Jean avait été fixée à quatre millions d'écus. Dans son désir d'être libéré, le roi de France avait bradé son royaume. Les pourparlers d'un premier traité allaient bon train lorsque Jean réalisa l'ampleur des concessions qu'il était prêt à faire et se ravisa. Les négociations reprirent alors et les bases d'un second traité furent convenues en mars 1358. C'était au Régent de ratifier ce traité, il reçu de son père l'autorisation de le faire mais les conditions étaient telles qu'il s'y refusa. Exaspéré par ces atermoiements, Édouard III se décida à lancer une chevauchée à partir de Calais pour forcer les événements. Il ravagea les campagnes de Champagne et d'Île de France en 1359. Le Régent, convaincu de la supériorité tactique des archers anglais et de la valeur de son adversaire s'obstinait à refuser le combat. Édouard III se présenta devant Chartres à la tête d'un armée fourbue et démoralisée au début de 1360. Il se résigna à entamer de nouvelles négociations, l'état de ses finances n'étant guère brillant. Les négociations eurent lieu à Calais et à Brétigny. Il y eu deux traités, le second confirmant le premier. Le traité de Brétigny fut ratifié à Louviers le 8 mai 1360 et le traité de Calais le fut en novembre. Les clauses de paix prévoyaient la libération du roi Jean, des otages devant être livrés pour la garantir, pour la somme de trois millions d'écus, dont six cent mille payables dans les quatre mois et la cession d'une quinzaine de provinces à l'Angleterre[31] qui obtient la Guyenne et la Gascogne en toute souveraineté ainsi que Calais, le Ponthieu et le comté de Guigne. Il obtient également le Poitou, dont l'un des fils de Jean II est pourtant comte, le Périgord, le Limousin, l'Angoumois et la Saintonge. Enfin, il devient souverain de toutes les terres du comte d'Armagnac en recevant l'Agenais, le Quercy, le Rouergue, la Bigorre et le comté de Gaure. Édouard III, en échange, renonçait

30 Froissart, *Chroniques,* livre I, tome V, § 408, p 93

31 Cadeau empoisonné s'il en fut, puisque la plupart de ces cessions étaient truffées de petits nobles turbulents revendiquant leur autonomie. ils ne supportaient que très difficilement l'administration française, il ne devaient pas mieux supporter son homologue anglaise

à ses prétentions au trône de France.

En Normandie, ce fut l'application de l'article 28 du traité de Brétigny[32] qui posa des problèmes. Il prévoyait l'évacuation des forteresses et autres points forts de Normandie par les troupes anglaises. Si Édouard III rembarqua bien pour l'Angleterre avec la plus grande partie de son armée, ceux des Anglais qui restèrent en France devaient y causer bien des maux. Ce traité libérait dans tout le royaume des bandes de soldats qui se retrouvaient sans employeurs. Leurs chefs ne se sentaient nullement liés par l'accord conclu à Brétigny entre deux souverains et continuèrent de pratiquer pour leur propre compte la lucrative industrie de la guerre.

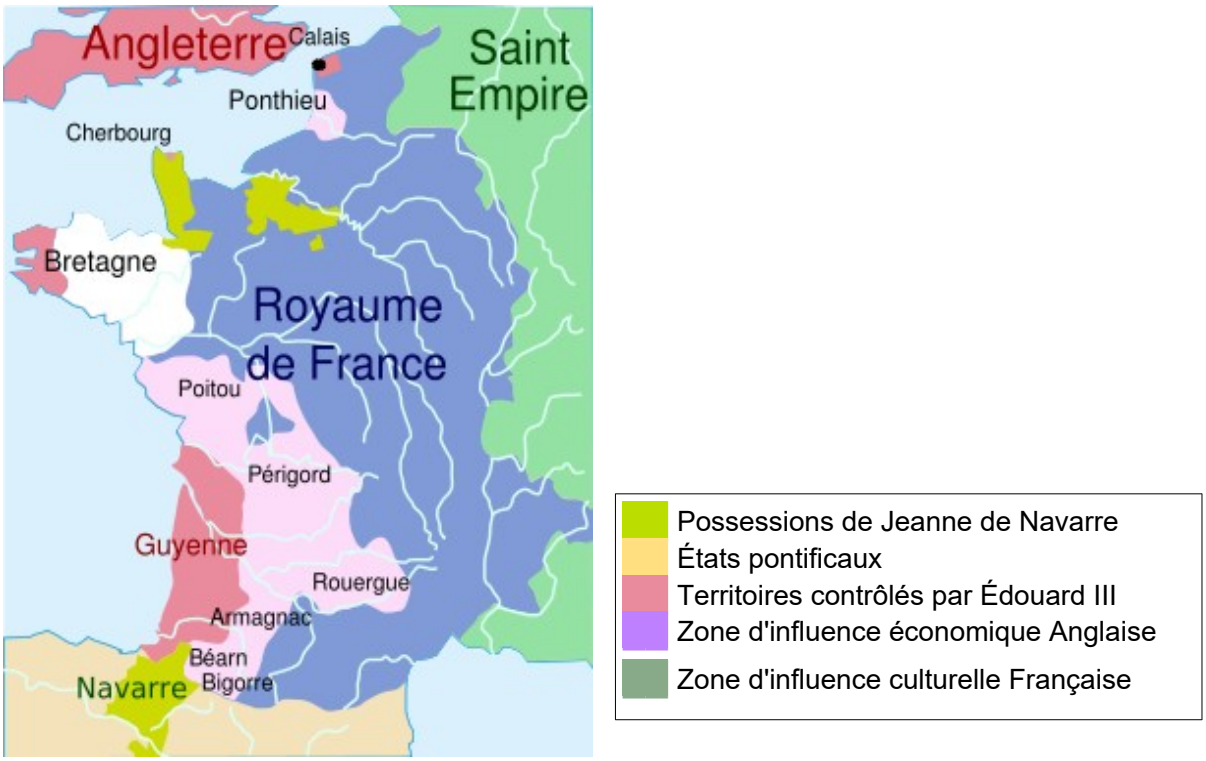

32 "Art 28 , ITEM, est accordé que le Roi de France fera bailler et delivrer au Roi d'Angleterre, ou à ses hoirs ou députéz, toutes les villes, chasteaux, forteresse et autres terres, pais et lieux avant nommez, avecques leurs appartenences, au proppres couz e frais du dit roi de France ; Et aussi que, s'il y avoit aucun rebelle ou désobéissans de rendre, bailler, ou restituer audit Roi d'Angleterre aucune citéez, villes, chateaulx, pais lieux ou fortereces qui, par ce présent traictié, lui doivent appartenir, le Roi de France sera tenu de les faire délivrer audit Roi d'Angleterre à ses dépends, et, semblablement, le Roi d'Angleterre fera délivrer, à ses dépends, les fortereces qui, par ce présent traictié, lui doivent appartenir au Rou de France. Et seront tenuz les diz rois et leurs gens à eulx entraidier, quant à ce faire requis en seront, aux gages de la partie qui les requerra ; Qui seront d'un flourin de Florence par jour, pour chevalier ; Et demy flourin pour eschuer, Et pour les autres au feur ; Et, de surplus des doubles gaiges, est accordé que, se lesdiz gaiges sot trop petiz, eu regard au merchié des vivres ou pais, il en sera en l'ordenance de quatre chevalers pour ce esleus, deux d'une partie et deux de l'autre,"(sic)

CHAPITRE DEUX : LES ROUTIERS

Le Traité de Brétigny avait laissé la Normandie infestée de troupes incontrôlées, anglaises pour la plupart. Quelques unes d'entre elles n'avaient cependant pas attendues de se retrouver sans employeur pour commettre des déprédations. Qui donc étaient ceux qui d'hommes de guerre devenaient pillards et assassins, parfois du jour au lendemain, avant, si l'occasion se présentait, de redevenir homme de guerre ? Les capitaines comme les routiers sont dignes d'intérêt. Nous sommes évidemment bien plus renseignés sur les capitaines[33] dont certains sont devenus légendaires, Bertrand du Guesclin par exemple, que sur les routiers de base que les sources littéraires négligent et que les sources judiciaires n'évoquent que lors de rémissions ou au contraire de condamnations. L'étude des hommes qui composaient les compagnies, malgré son caractère sommaire n'en reste pas moins passionnante. Nous tenterons de savoir qui ils étaient, d'où ils venaient, à quelles motivation ils répondaient, comment la vie était organisée à l'intérieur de ces compagnies.

Les capitaines : origines sociales et géographiques

Les hommes qui dirigeaient ces troupes étaient d'horizons variés, tant sociaux que géographiques. L'étude ne doit pas s'arrêter aux suites du traité de Brétigny, il faut également s'intéresser aux hommes du XV° siècle, même si le contexte d'alors, avec une Normandie occupée par les Anglais est fort différent de celui du siècle précédent. Inévitablement les motivations des hommes varient en fonction des époques. Le chef de bande du règne de Charles V peut n'avoir que l'appât du gain comme seul horizon. Celui du règne de Charles VII y voit s'ajouter un début de sentiment national un peu confus, qui pour le moins peut lui donner bonne conscience. Il n'en reste pas moins qu'ils commettent les mêmes actes, sans aucun état d'âme.

Souvent présentés comme de sinistres individus, les capitaines de routiers n'en appartiennent pas moins, pour l'énorme majorité, à l'aristocratie.

---

33 voir Annexe II

On trouve parmi eux des chevaliers, des écuyers, des rejetons de familles nobles qui furent appauvries par la guerre ou par la conjoncture défavorable des XIV° et XV° siècles. La crise des revenus seigneuriaux, très sensible après 1340 est aggravée par la guerre. La plupart des capitaines sont des "déclassés" frappés par les difficultés économiques[34]. Dès le début du XIV° siècle, la noblesse était touchée. Condamnée à trouver de nouvelles sources de revenus, la guerre demeurait une solution d'autant plus tentante qu'elle pouvait rapporter beaucoup (butins, soldes, rançons[35]).

Pour les appauvris, quelque soit l'époque, fussent-ils de noble naissance, la fuite et l'exclusion sont des refuges naturels. Les compagnies, les troupes de bandits de grands chemin parfois, sont la seule issue à leur désarroi. Des cadets de famille sans titre ni fief, des bâtards très souvent, s'enrôlèrent dans les compagnies de routiers du règne de Charles V ou d'écorcheurs de celui de Charles VII[36].

Les exemples normands permettent d'illustrer cette tendance. Archambaud de Grailly, l'oncle du captal de Buch, occupa les forteresses de Conches en Ouches et de Breteuil sur Iton, dans l'Eure, pour son propre compte en 1371 et, de là, parcouru le pays alentour qu'il pilla sans vergogne[37] . Perducat d'Albrêt, un bâtard de la maison d'Albrêt qui donna tant de grandes figures à la France, demi-frère d'Arnaud Ammanieu d'Albrêt, lui même beau frère de Charles V, était un capitaine de routier redoutable. bien qu'il ne fit qu'un courte apparition en Normandie à l'occasion de la bataille de Cocherel en 1364, sa réputation fit trembler de terreur les populations avoisinantes. Au XV° siècle, François de Surienne, parait son sceau d'un couronne de Comte. Il était issu d'une grande famille aragonaise, ce qui lui valu d'ailleurs le surnom d'Aragonais[38] . D'autres, sans nécessairement appartenir à de grandes familles étaient des petits chevaliers ou même de simples écuyers, tels Renault de Rigny, Jean Glainville, Garcie Arnaud de Salies ou Pierre de Sault.

L'origine sociale d'autres capitaines semble plus confuse. C'est le cas de Robert Knolles. Jean le bel nous apprend qu'il était ancien parementier de drap[39], version confirmée par Ferdinant Lot qui nous le décrit comme un ancien tisserand. Cependant, Roland Delachénal nous le montre fils d'un gentilhomme du

---

34 Kenneth Fowler, *le siècle des Plantagenêts et des Valois*, p 170

35 Philippe contamine, *La noblesse au Moyen-Âge*, p 228

36 Michel Mollat, *Genèse médiévale de la France moderne*, p 28

37 Roland Delachénal, *Histoire de Charles V*, tome IV, p 383

38 André Bossuat, *Perrinet Gressart et François de Surienne, agnets de l'Angleterre*, p VIII

39 Jean le Bel, *Chronique*, tome II, p 251

Cheschire et neveu ou frère d'un autre aventurier, Hugues de Calvaley[40].

Tous n'étaient pas nobles. Ainsi, Jean Jouël, l'un des plus redoutables chef de bande que la Normandie eut à supporter exerçait avant d'embrasser la carrière de routier la profession de tailleur[41]. L'origine sociale d'autres capitaines n'est pas toujours connue. Nous ignorons quelles profession exerçaient James de Pippe ou Wauter Straël par exemple. Nous n'avons conservé que leurs noms et leur faits d'armes. En tout état de cause, il semble que tous se soient plus ou moins considérés anoblis par le métier des armes, qu'il pratiquaient avec un savoir faire incontestable. Il faut certainement y voir une marque de reconnaissance sociale accordée tant par leurs pairs que par ceux qui avaient à les craindre. Malgré tout, les capitaines issus de grandes familles jouissaient vraisemblablement d'une autorité plus grande.

Si tant de petits nobles prirent le commandement de compagnies dans la seconde moitié du XIV° siècle, c'est que l'autorité centrale souffrait d'une grave carence. La capture du roi Jean, les difficultés du régent face à Charles le Mauvais, à Étienne Marcel et aux Jacques, le désastreux traité de Brétigny sont autant de signaux de la faiblesse de ce pouvoir. Le constat est aussi valable lors de la guerre civile qui opposa Armagnacs et Bourguignons. À l'inverse, dès que le pouvoir royal s'impose nouveau, les routiers rentrent dans le rang. Les bandes d'écorcheurs qui traînaient dans le royaume au milieu du XV° siècle furent facilement contrôlées et utilisées par le pouvoir royal.

L'origine géographique des routiers est assez difficile à établir. Les mercenaires ont souvent été dénommés par une origine géographique, ainsi les Brabançons ou les Gascons. Il faut néanmoins rester prudent, car ce type d'appellation peut tout aussi bien désigner une origine géographique qu'une façon de combattre ou qu'une spécialité[42] . Ainsi, les arbalétriers génois n'avaient bien souvent jamais vu l'Italie. Il est plus aisé cependant d'établir la provenance des capitaines, en particulier des nobles dont on peut retrouver trace dans les chroniques, les généalogies et diverses autres sources. On comprend dès lors qu'un tel travail pour les simples routiers devient "mission impossible", d'autant plus que ces mêmes chroniques ont tendance à "naturaliser" les routiers à la

---

40 Roland Delachénal, op.cit., tome II, p 32

41 Ibid, p 357

42 Dans l'antiquité hellenistique, on trouvait dans toutes les armées des cavaliers Tarentins. Si l'on ajoutait le nombre de cavaliers que Tarente aurait du fournir au cours de ces trois siècles, on arriverait à une proportion énorme de sa population. Le terme "Tarentins" désignait en fait un cavalier un légérement protégé, équipé d'un javelot et d'un bouclier dont la mission consistait à la reconnaissance et au harcèlement de l'adversaire. Il est plus que probable que les archers "crétois", les frondeurs des "Baléares" ou "Rhodiens" répondaient aux mêmes critères. On peut supposer que tel était le cas pour les combattants de la fin du Moyen-Âge.

nationalité de leur capitaine. Nous ne pouvons malheureusement qu'esquisser un tableau incomplet.

La profession de mercenaire a, par sa nature même, toujours eut un caractère international. Il se vérifie aussi durant la guerre de Cent-Ans. De nombreuses nations sont évoquées, certaines semblent plus représentées que d'autres, soit en raison de leur tradition guerrière, soit à cause de leur poids démographique. En Normandie, les plus souvent cités par les sources sont les Anglais et les Gascons (ce qui n'est pas surprenant compte tenu du contexte politique). Les capitaines anglais, James de Pippe, Robert Knolles, Jean Glainville, Regnault de Rigny, entre 1358 et 1364, Jean Cercle, Hochequin Roussel, Toumelin Bel, Jannequin Hambert au retour d'Espagne[43] côtoyaient des Allemands, tels Folequin Lalement qui menaça louviers en 1368 [44], des Brabançons, Wauter Straël. Les Périgourdins, Arnaud de Cervole, les Aragonais, François de Surienne cohabitaient avec des Gascons, Perducat et Arnaud Ammanieu d'Albrêt, Archambaud de Grailly et Pierre de Sault, des Béarnais, Garcie Arnaud de Salies. Au XV° siècle il semble que les Français aient été les plus nombreux, vraisemblablement en raison du fait qu'ils étaient utilisés par la monarchie française pour lutter contre l'occupation anglaise, ce qui leur permettait de piller à loisir avec le sentiment du "devoir accompli". Nous retrouvons des noms célèbres, les fameux La Hire, Etienne de Vignolles, et Poton de Xaintrailles, Robert de Flocques, Eustache d'Auberchicourt ou Ambroise de Loré.

Tentative d'analyse du comportement

Quelles furent les motivations de ces hommes ? Pourquoi choisirent-ils cette vie alors que certains d'entre eux étaient aristocrates de haut rang ? La morale du guerrier, l'esprit chevaleresque, fondés sur une éthique de l'honneur, dominée par le courage mais proscrivant la ruse et le manquement à la parole donnée[45], existent-ils encore au XIV° siècle ?

La plupart d'entre eux appartenaient à de vieilles familles ; mais ils avaient souvent perdu tout ce qu'ils possédaient. Ruinés par les guerres et la conjoncture, leurs domaines détruits, la tentation était forte de se "refaire" en pratiquant pour leur compte personnel la seule chose qu'ils savaient faire, la guerre.

---

43 Ernest de Fréville, "Des grandes Compagnies au XIV° siècle", in *Bibliothèque de l'école des Chartes,* tome III, 1841-1842, pp 258-281

44 Ibid

45 Sur ce point voir *L'Arbre des batailles* d'Honoré Bouvet et le *Quadrilogue invectif* d'Alain Chartier

Le but des capitaines est principalement de s'enrichir. Les mobiles financiers éclipsent toute aspiration politique, quelle qu'elle soit. C'est vrai pour les capitaines, ça l'est encore plus pour les routiers. Le meilleur moyen, non seulement de gagner de l'argent mais tout simplement de vivre à peu près correctement est de s'enrôler ou de prendre la tête d'une compagnie[46]. L'exemple de Robert Knolles est, à ce titre, très parlant. Armé chevalier après le pillage d'Auxerre, il fait la guerre pour son propre compte et s'en enrichi considérablement. Jean le Bel nous dit qu'il disposait de quarante mille écus de revenus et de cent mille écus en bien meubles[47]. Il semble néanmoins que ce cas fut plus l'exception que la règle. Il n'en reste pas moins vrai que la principale motivation qui ressort des sources reste l'appât du gain. Si l'on en croit Perducat d'Albrêt, "on a plus d'argent quand on travaille pour l'Angleterre"... ce qui ne l'a pas empêché de combattre avec les Français à Cocherel en 1364. Les capitaines de routiers se comportaient en chefs d'entreprise qui n'engageaient leurs hommes que s'ils étaient sûrs de trouver un accord financier intéressant. Jean Favier nous dit qu'il sont "à qui les paye"[48], comme s'il avait existé un marché officieux des troupes de routiers. Ainsi, il semble que la cupidité, la vénalité et la recherche du profit aient été les principaux moteurs de ces hommes. Il faut toutefois nuancer le propos. Au XIV° siècle, les capitaines d'aventures pillent et rançonnent pour leur propre compte. Les compositions des rançons sont parfois extrêmement hétéroclites : si l'on trouve fréquemment des sommes en monnaies d'or, on trouve aussi des draps de soie, des plumes d'autruche, des costumes à fanfreluches. Ce goût pour l'ostentation, pour l'excentrique parfois, se retrouve dans ces paroles d'Arnaud Ammanieu d'Albrêt à la fin du XIV° siècle :

> *"Quand nous chevauchions à l'aventure, tous les jours, nous ne faillions point que nous n'eussions quelques bonnes prises dont nous estoffions nos superfluités et jolietés"(sic)*

Le comportement de certains capitaines était parfois surprenant. Siméon Luce nous apprend que certain d'entre eux, des anglais surtout, s'offraient le luxe de faire venir leurs compagnes légitimes auprès d'eux[49]. Quelques uns ont pris les veuves de leurs victime comme maîtresse, qu'elles aient été consentantes ou non, l'on imagine que l'alternative ne leur était pas souvent proposée.

On connaît les devises de deux des principaux routiers du XIV° siècle. Tout

---

46 Siméon Luce, *Histoire de Bertrand du Guesclin et de son époque*, p 338

47 Jean le Bel, op. cit., tome II, p 251

48 Jean Favier, *La Guerre de Cent-Ans*, p 566

49 SiméonLuce, op. cit., p 330

d'abord celle de Robert Knolles qui défie ses adversaires par cette maxime :

"Qui Robert Canolle prendra
Cent mille moutons gagnera"[50] (sic)

Ensuite celle de Jean Jouël qui surenchérit les propos de son collègue par cette devise :

"Qui Jehan Jouël prendra Chent mille franz araet autant l'en demourra" [51] (sic)

Ancien tailleur, il se proclamait pourtant duc de Normandie[52] tant il se sentait puissant. Il pensait tenir assez de forteresses et de places stratégique pour prétendre ce titre.

Outre un certain coté mégalomaniaque, il semble que le goût de la provocation ait été un trait commun du caractère des capitaines de routiers. De fait, la plupart d'entre n'eurent que faire des manifestations d'autorité qui leur enjoignaient de se disperser, ordonnances royales, injonction pontificales, menaces d'excommunication... Ils savaient néanmoins ménager la chèvre et le chou, mieux valait composer que combattre.

Ainsi, le capitaine de routiers, même s'il travaille pour lui, peut à l'occasion se mettre au service d'un souverain, changeant parfois d'allégeance à la fin de la trêve suivante, se comportant en corsaire, partageant les fruit de ses rapines avec le souverain qui l'employait. Si certains ont fait preuve d'une grande volatilité dans leur fidélité d'autres ont clairement choisi leur camp. Lorsque Jean Jouël ravage la Normandie en 1363 il répond à un commandement officieux d'Édouard III[53]. De même, Arnaud de Cervole, dit l'archiprêtre, que l'on retrouve à Évreux en 1356 où un ordre du duc de Normandie, le futur Charles V, l'avait envoyé surveiller le service des engins de siège[54]. Il fut fait capitaine de la ville après sa prise et reçut les plus hauts honneurs jusqu'à sa mort en 1365 alors qu'il emmenait des compagnies en Allemagne[55]. Le duc de Normandie n'avait pas hésité une seconde à prendre à son service l'Archiprêtre et sa compagnie malgré leur réputation. Un chef de routier était parvenu à la reconnaissance et à de hautes fonctions tant grâce à sa valeur militaire qu'à son culot, son audace, son insolence et son impertinence.

---

50 Jean Froissart, *Chroniques*, livre I, tome V

51 *Chronique de Pierre Cochon,* p 111

52 Ernest de Fréville, op. cit., in *BEC*

53 *Chronique des quatre premiers Valois*, p 129

54 Roland Delachénal, op. cit., pp 171, 172

55 Cervole est tué dans une querelle avec un homme d'armes lors de la préparation de cette expédition.

Au XIV° siècle, les routiers semblent avoir un grand mépris de l'autorité établie, quelle qu'elle soit. Cependant, peu à peu les rapports des capitaines avec le pouvoir évoluent. La coopération est au fil du temps devenue la règle. C'est particulièrement vrai au XV° siècle. Les routiers pouvaient plus ou moins faire ce que bon leur semblaient tant qu'ils répondaient aux demandes des souverains. On en voit les prémices dès le XIV° siècle chez certains chefs. L'exemple de Bertrand du Guesclin est révélateur. Figure de proue de la lutte contre les routiers, en particulier en Normandie, il aurait pu lui aussi devenir l'un des "brigands" qu'il combattait. Il prit d'ailleurs leur tête en 1365 lorsque Charles V les envoya en Espagne. Il n'en fut pas moins connétable de France en 1370. Arnaud Ammanieu d'Albrêt épousa la cause du roi de France et, intégré au premier cercle, cessa ses activités peu recommandables.

Au XV° siècle, les routiers ont tous, à un moment ou à un autre, occupé des fonctions officielles. C'est le cas de François de Surienne qui était capitaine de Longny[56] pour les Anglais. Ce poste l'obligeait à de fréquents séjours à Rouen. En 1447, il acheta au chapitre de Rouen une maison rue Saint-Nicolas[57] . Ce poste officiel ne l'empêchait pas d'avoir sous ses ordres une compagnie de routiers. Elle avait un effectif connu, puisque soldé par les Anglais, auquel venait s'ajouter une réserve d'hommes non répertoriée, qui permettait vraisemblablement de combler les pertes lors des montres destinées à vérifier les effectifs au moment des soldes. Ces hommes, sans existence officielle, restaient souvent inoccupés et faisaient courir un réel danger aux campagnes environnantes[58]. D'autres capitaines de routiers ayant des charges officielles sévirent en Normandie. Plusieurs compagnons de Jeanne d'Arc avaient la direction de l'armée de reconquête de Charles VII. Une fois leur mission terminée, ils furent libérés et se mirent à la tête de leur compagnie pour leur propre compte, comme cela se faisait depuis près d'un siècle. Cependant nombreux furent ceux qui finirent leur carrière investis de fonctions officielles.

Commençons par Poton de Xaintrailles et Étienne de Vignoles, dit La Hire. Compagnons de Jeanne d'Arc, ces deux vaillants capitaines n'en étaient pas moins de redoutables routiers, ceux que leurs contemporains appelaient les "écorcheurs", surnom suffisamment évocateur pour ne pas détailler leurs activités. Combattant pour Charles VII, mais vivant sur le pays "ami", ils menaient campagne pour ex mêmes lors des trêves (voir Annexe III).

En 1435, La Hire pends Gisors pour son compte et participe avec Xaintrailles à la prise de Dieppe. Lors de la révolte du pays de Caux contre

56 Dans l'Orne

57 André Bossuat, op. cit., p 285

58 Ibid, p 293 et supra

l'occupant anglais, ils se joignent au peuple normand mais ne cherchent qu'à piller et à rançonner. Les hommes qu'ils commandaient étaient libérés par le traité d'Arras. Cependant, à la différence du XIV° siècle et malgré un comportement similaire, les pillages ont pour double but d'enrichir les hommes, routiers comme capitaines, et de maintenir sur pied de guerre une compagnie qui devait être disponible au premier appel de Charles VII. Selon l'expression d'André Plaisse, "l'Escorcherie fait place à l'Anglecherie"[59]. Mais les vieux réflexes sont tenaces et durant l'interruption des hostilités, ces hommes cherchent toujours une occasion de faire fortune. En 1437, Robert de Flocques, Antoine de Chabannes et Blanchefors décidèrent d'aller piller ailleurs, la campagne normande ayant été épuisée par leur déprédations constantes. À cette époque, Robert de Flocques était capitaine de Tancarville pour le roi Charles VII... D'ailleurs, les plus célèbres chefs d'écorcheurs du XV° siècle sont aussi de grands personnages du royaume : La Hire était bailli de Vermandois, Poton de Xaintrailles bailli de Bourges, Robert de Flocques bailli d'Évreux. Ce paradoxe entre haute fonction dans l'administration royale et activité de brigandage organisé n'est qu'apparent. Charles VII n'a pas les moyen de solder de façon permanente ces grands capitaines. Tacitement ils sont autorisés à vivre sur le pays, du moins tant que la guerre avec l'Angleterre n'est pas terminée. En échange de quoi, ils doivent accourir avec leurs hommes au moindre mandement de leur roi. Ce qui est vrai pour les capitaines au service du roi de France l'est aussi pour ceux qui servent l'Angleterre. Deux sont connus en Normandie, François de Surienne et Perrinet Gressard. Il semble qu'en ce milieu de XV° siècle, après cent ans de conflits et de pillages, il soit entré naturel que les gens de guerre vivent sur le pays. On prête ces mots à John Talbot, capitaine anglais pourtant modèle d'intégrité :

"*Si Dieu étoit homme d'arme, il seroit pillard*"[60] (sic)

Les routiers : origines sociales et géographiques

Autant les sources peuvent être dissertes sur les capitaines autant elles sont discrètes, voire muettes, sur les routiers, sauf lorsqu'il s'agit de les juger, les condamner ou parfois de remettre leur crimes.

Portons un éclairage sur la signification du mot routier. Le *De Nugis Curialum* de Gautier Map, nous dit que "les routes (terme qui apparaît vers 1180 et qui vient du latin rumpere, signifiant une fraction d'hommes, un détachement) constituent une secte d'abominables hérétiques, se comptant par milliers. Armés des pieds à la tête de cuir et de fer, ils pillent violent et dévastent tout" [61]. La

59 André Plaisse, *Robert de Flocques, bailli d'Évreux,* p 234

60 Petitot, *Mémoire relatif à l'histoire de France*

61 cité par Philippe Contamine, *La guerre au Moyen-Âge*, p 398

description de Gautier Map est évidemment partiale et exagérée, en particulier le volet sur les hérétiques. Elle est cependant révélatrice de l'image que leurs contemporains se faisait d'eux. Mais qui étaient-ils vraiment ?

On trouve de tout dans une compagnie. La plupart des routiers sont d'anciens soldats. Ils ont été formés à la guerre, il ont appris à vivre d'elle ou, à défaut, sur le pays. Dès que celle-ci s'arrête, leur source de revenu cesse. La guerre était devenue une activité rentable et somme toutes assez peu risquée, le nombre d'engagements de grande envergure étant des plus limité. Outre la solde, le pillage "arrondissait les fins de mois". Aussi, dès que les hostilités cessent ils n'ont bien souvent d'autre choix que de poursuivre leurs pillages et rançonnements pour survivre. Soldats ils étaient, soldats ils restaient. Froissart nous décrit le processus de recrutement d'une compagnie. Après Brétigny, les capitaines qui avaient rendu les forteresses qu'ils tenaient donnèrent congé à leurs hommes. Ceux-ci ayant *"apris à piller et qui bien savoient que de retourner en leur pays ne leur estoit point pourfitable, ou espoir n'i osoient il retourner pour les villains fais dont ils estoient acusé, se ceuilloient ensamble et faisoient nouviaus chapitainnes et prendroient par droite election tout le pieur des leurs, puis chevauçaient outre en sievant l'un l'aultre"* [62](sic). Les sources littéraires nous montrent des compagnies composées d'anciens soldats devenus pillards et menant la guerre pour leur propre compte. Il ne faut cependant réduire l'effectif de ces compagnies aux seuls combattants. Ce sont la plupart du temps de pauvres gens, déracinés, arraché à leur tissu social, exclus de la société par la force des événements, guerres, épidémies, mauvaises récoltes...[63]

Les compagnies sont formée d'éléments les plus divers. À côté de seigneurs à l'esprit d'indépendance affirmé, on rencontre des criminels de tous acabits , des brigands, des ribaudes, des clercs, des paysans enrôlés de force, des citadins et des prêtres défroqués[64] . Selon Michel Mollat, les compagnies auraient aussi été peuplée de sans travail des villes et des campagnes[65]. Si, comme le dit Froissart, les paysans maudissaient les routiers, il ne faut pas perdre de vue qu'ils étaient eux même, du moins les hommes, des miséreux[66].

Les compagnies étaient devenues la structure d'accueil de nombreux démunis. La plupart des corps de métiers étaient représentés dans les compagnies. On trouvait en premier lieu des soldats, qui sont souvent accompagnés de femmes de "mauvaise vie", des maréchaux-ferrants, des

62 Jean Froissart, op.cit., livre I, tome VI, § 491
63 Ibid
64 André Plaisse, op.cit., p 53
65 Michel Mollat, *Les pauvres au Moyen-Âge*, p 299
66 Ibid, p 251-252

selliers, des tanneurs, des bouchers, des sommeliers, des couturières, des lessiveuses, des chirurgiens... ainsi, se met en place une véritable micro société.[67]

De nombreux paysans étaient enrôlés, quelques uns volontairement, d'autres de force. Pierre Cochon nous apprend qu'après la prise d'Étrépagny par une compagnie française en 1429, "*s'allèrent rendre plusieurs merdallez du pais avec eulx*"[68](sic). La compagnie a reçu un renfort spontané de la part des paysans de la région d'Étrépagny. L'apparition de troupes "françaises" présentait le double avantage de se libérer de la tutelle anglaise et de se procurer des occasions de rapines à bonne conscience.

Néanmoins, de nombreuses lettres de rémission nous apprennent que certains villageois furent contraints de se mettre au service des routiers, faute de pouvoir payer une rançon. Ainsi, Étienne Fessart, laboureur, pris et rançonné par des brigands de la forêt de Lyons fut obligé de leur servir de messager pour payer une partie de sa rançon[69].

Les lettres de rémission, accordées par l'administration anglaise en Normandie, doivent cependant être prises avec prudence. Les brigands dont il est question ici semblent être des "résistants" à l'occupant anglais[70] . Il ne fait aucun doute cependant que leur comportement s'assimilait à celui des routiers et que de nombreux paysans ont du se "racheter" en se mettant au service des compagnies.

Les capitaines avaient besoin de lettrés pour rédiger les sauf-conduits et les contrats d'appatissage[71] avec les villages alentours. Aussi, s'offraient-ils les services de clercs qui devaient travailler pour certains en guise de rançon, parfois mêmes des prêtres, souvent défroqués, mais pas à coup sûr, qui en plus devaient dire la messe à ces biens singuliers fidèles ![72]

La *Scalacronica* nous dit qu'après la trêve de bordeaux de 1357 et le traité de Brétigny de 1360, des "*gentz engles que vesqerent sure la guerre, les trevis pris [...] se mistrent en Normendy, emblèrent chasteaux, afforcèrent*

---

67 Siméon Luce, op.cit., p 335

68 Pierre Cochon, *Chronique normande*, p 304

69 *Actes de la Chancellerie d'Henri VI*, tome I, lettre XI, p 25

70 Sur le point des brigands et des résistants en Normandie au XV° siècle, voir l'ouvrage de Roger Jouet, *La résistance à l'occupation anglaise en Basse-Normandie*.

71 L'appatissage était l'accord conclu entre une compagnie et une localité pour éviter le pillage. On peut comparer cette pratique au racket des mafieux ou des indépendantistes corses

72 H.P. Denifle, *La désolation des églises, monastères et hôpitaux en France pendant la guerre de Cent-Ans*

manoir, moverent tel riote de guerre hu pays par suppail[73] *des gentz de commune d'engleter [...] truagerent apoy tout Normendy*"[74] . Les Anglais auraient donc été la composante essentielle des compagnies de cette époque. Ils ont put être attirés par les succès de grands capitaines, dont l'exemple suffit parfois à de jeunes Anglais pour tenter l'aventure. Ils renforcèrent les moyens des compagnies au moment où celles-ci étaient sensées se disperser. Cependant les Anglais côtoient des hommes d'autres pays. Les Navarrais sont présents en masse ; les possessions du roi de Navarre en Normandie, le Comté d'Évreux et les terres de Longueville expliquent cette présence. Après les multiples trêves et traités, qui émaillèrent les relations franco-navarraises au XIV° siècle, il n'est guère surprenant de rencontrer des combattants navarrais licenciés dans les compagnies. Le sud ouest de la France, semble avoir fourni nombre de ces gens, qu'ils aient été Gascons ou Navarrais.

Froissart recense des gens de toutes les nations au sein des compagnies : des Allemands, des Gascons, des Brabançons, des Flamands, des Haynuyers, des Bretons et même des Français.[75] La *chronique normande du XVI° siècle* cite aussi la présence de Navarrais, d'Anglais, d'Allemands et de Haynuyers[76]. Si l'on se réfère à la composition des armées officielles qui ont parcouru la Normandie, on doit s'attendre à rencontrer aussi des Espagnols, des Gallois, des Italiens... Malheureusement, nous en sommes réduits à des conjectures devant le peu de renseignements que donnent les sources[77] et à nous fier, avec la plus grande prudence, au témoignage des chroniqueurs. Toutefois l'étude d'André Bossuat sur Perrinet Gressard et François de Surienne a permis de connaître de façon assez précise la composition de la compagnie de ce dernier en Normandie[78] . On y trouve des Espagnols (Guillemin de Lisle, Lopez d'Onelphes ou Diago de Fuentes), des Aragonais parents de François de Surienne (Vincent et Jean de Surienne), des Normands (Pierre Tuvache, Douet de Vaucelles) et des Anglais (Richard Trigois). Ces noms sont connus par les montres qu'effectuait régulièrement la compagnie. Mais nous avons vu plus haut que François de Surienne disposait d'une réserve d'hommes non répertoriés, dont les noms ne figurent sur aucun rôle des contrôleurs anglais. Ces hommes ravagèrent la Normandie au mépris des trêves après 1444 sous le nom de "faux visages".

Selon les sources dont nous disposons, chaque nation était affublée d'une

---

73 suppail : renfort

74 cité dans Roland Delachénal, *Histoire de Charles V*, op. cit., tome II, p 26

75 Froissart, *Chroniques*, livre I,tome VI, § 491

76 op.cit., p 141

77 Lorsque les simples routiers sont cités il est rarement fait mention de leur nom, encore plus rarement de leur origine. On les identifiait par leur appartenance à une compagnie dont le chef était connu.

78 André Bossuat, op. cit., pp 288, 289, 291

caractéristique particulière qui évidemment s'appliquait à ses ressortissants. Les Anglais étaient considérés comme très orgueilleux, ne tenant en estime que leur pays. Les Gascons étaient connus pour leur convoitise, "voulant sur autrui dommage". Les Espagnols avaient une réputation d'astuce et de cruauté, les Bretons étaient craints pour leur sauvagerie et leur férocité et les Allemands réputés pour leur dureté et leur avarice; Les Flamands, Haynuyers et Brabançons étaient connus pour leur goût de la ripaille[79] ... Bien entendu, donner à ces hommes des traits de caractère aussi généraux et caricaturaux est simpliste. Cependant, cela nous indique de quelle manière étaient vus les étrangers, nous donne une idée des mentalités et des stéréotypes de l'époque. Nous pouvons d'ailleurs nous poser la question de savoir s'ils ont beaucoup évolué depuis le XIV° siècle. En France, les Suisses n'ont-ils pas aujourd'hui réputation de lenteur, les Allemands de rigueur, les Italiens de volubilité ?

Les compagnies : une réelle symbiose ?

C'est une question fondamentale. Comment des hommes issus de milieux sociaux si différents, originaires de pays divers, ne parlant pas nécessairement la même langue sont-ils parvenus à vivre ensemble ? Quels étaient les effectifs des compagnies ? Pouvaient-ils se déplacer à plusieurs centaines ou formaient-ils des groupes restreints de quelques dizaines de combattants très mobiles ?

- <u>Quels effectifs ?</u>

Les seules sources disponibles sont les chroniques et les montres des compagnies avant qu'elles ne soient cassées aux gages. Les premières sont sujettes à caution en raison de leur nature par essence partisane et les secondes nous obligent à extrapoler le nombre de combattants qui se sont effectivement constitués en compagnie après leur licenciement.

Une montre des hommes qui constituaient la garnison du château de Caen en 1380 fixe les effectifs de la compagnie d'Yon, sire de Gaieneieres, capitaine du château, à six gentilshommes et dix arbalétriers, soit seize hommes, ce qui semble peu. Il est probable que les gentilshommes dont il est question avaient des hommes d'armes sous leur commandement.

La *Chronique Normande du XIV° siècle* nous renseigne sur deux compagnies. La première, sous le commandement du chevalier anglais Regnault de Rigny, prit un fort près de Louviers à Quatremarre en 1364. Selon la chronique, les combattants étaient "bien de C à VI^{XX} [80] Englois"[81] (sic). La seconde était

79 Ferdinant Lot, op. cit., tome I, p 402
80 VI^{XX} signifie 120
81 op. cit., p 165

dirigée par Wauter Straël, lieutenant de Jean Jouël, pour la défense du donjon de Rolleboise conte le siège mené par Bertrand du Guesclin en 1364. "Lors vint Bertran du Guesclin, mettre le siège devant Roleboise, que Gautier Estraone[82] et bien VI^{xx} combatans d'anglois de sa compaignie tenoient"[83] (sic).
Un autre chroniqueur, Jean le Bel nous apprend qu'Eustache d'Auberchicourt, qui avant de servir fidèlement le roi de Navarre, fut un routier de 1356 à 1360, disposait d'une compagnie de mille à douze cent combattants[84] . En 1368, une compagnie anglaise revenant d'Espagne et forte d'environ huit cents hommes se dirigea vers Louviers qu'elle menaça, puis vers Vire, qu'elle prit[85]. La compagnie anglaise de Robert Sercot forte de "cinq cents glaives et trois cents archers" prit la localité de Blangy dans le comté d'Eu[86].

L'effectif des compagnies n'était pas stable, en raison des pertes dues au combat, rares, ou aux défections, mais aussi des renforts qui pouvaient arriver, soit de façon habituelle par incorporation de villageois ou d'artisans à la compagnie, soit par la fusion de deux compagnies. L'effectif qui semble le plus réaliste et le plus opérationnel oscille entre cent et cinq cents individus. En tout état de cause, les effectifs supérieurs au millier d'individus semblent être exceptionnels et réservé aux grandes occasions, comme le rassemblement de la Grande Compagnie en 1362 ou le retour d'Espagne en 1365. À ces moments, ils formaient une armée redoutable de combattants expérimentés et aguerris, qui ne souffraient que d'un commandement parfois aléatoire. L'armée royale en fit l'amère expérience à Brignais en 1362.

La bataille de Brignais oppose l'armée royale à la Grande compagnie (BNF)

Quelles composition et organisation des effectifs ?

En ce qui concerne ce point, les sources font défaut, et comment s'en étonner lorsque nous sommes déjà si mal renseignés sur les armées régulières. cependant, quelques généralités s'imposent tant elles semblent évidentes.
Les compagnies se doivent d'avoir une organisation très poussée. C'est d'ailleurs celle-ci qui explique en partie l'ampleur du succès des compagnies. Aux côtés des combattants, le noyau des compagnies, gravite une foule de non combattants[87].

82 Il s'agit de Wauter Straël. Les sources donnent plusieurs orthographes possibles pour le nom de cet homme. Nous avons choisi Wauter Straël.
83 op. cit., p 168
84 *Chronique de Jean le Bel*, tome II, p 276
85 Ernest de Fréville, op. cit.
86 Suzanne Deck, op.cit., p 14
87 Ce phénomène a toujours existé. Dès l'antiquité les armées étaient suivies par une foule de civils parfois plus nombreux que les soldats. On sait qu'aujourd'hui, l'armée américaie déploie dix non combattants

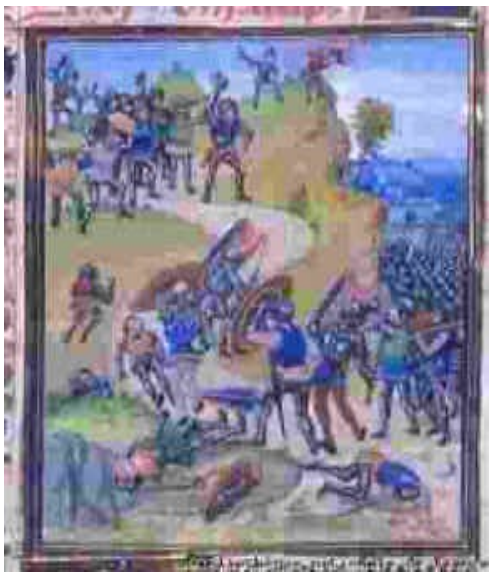

Les routiers bénéficient ainsi d'un "service d'intendance" très efficace. Ils pouvaient compter sur les services de selliers et de maréchaux-ferrants, afin d'avoir des montures toujours opérationnelles. Des médecins ou des chirurgiens étaient prêts à les remettre sur pied[88]. Très peu de capitaines et encore moins de routiers savaient lire ou écrire. Ils devaient faire appel à des "secrétaires", des clercs la plupart du temps, pour rédiger les sauf-conduits ou les contrats "d'appatissage"[89] qu'ils délivraient, tenir la comptabilité des rançons qu'ils exigeaient.

D'après Ferdinant Lot, la table était une préoccupation importante des capitaines. Des cuisiniers avec un matériel conséquent, tables, tréteaux, fours, ustensiles de cuisines, qui pouvaient à l'occasion sevir d'armes... étaient parfois attaché à leur service[90]. Certains des capitaines devaient présenter à leurs "hôtes" de prestige des tables dignes de grands seigneurs, ce que certains d'entre-eux rêvaient d'être.

Dans les écuries, de nombreux chevaux capturés à l'ennemi ou tout simplement volés, nécessitaient la présence de palefreniers ou de lads. On sait l'importance de disposer de montures fraiches et bien soignées si l'on veut mener des coups de main rapide.

Afin d'écouler le butin de leurs rapines, les compagnies étaient parfois entourés de divers brocanteurs et marchands. Ceux-ci revendaient impunément les objets volés. Un véritable recel s'est ainsi mis en place. Cependant, parfois, les hommes de guerre, routiers ou non d'ailleurs, gardaient pour eux des objets

---

qui assurent la logistique pour un combattant.

88 Ferdinant Lot, op.cit., p 398

89 voir infra, note 40 chapitre 2

90 Ferdinant Lot, op.cit., p 398

précieux qui les mettaient en valeur ou permettait de les distinguer. On peut citer l'exemple du Prince de Galles qui conserva pour lui des plumes d'autruche qu'il avait pris sur un de ses adversaires et qui ornent désormais le maillot des joueurs des équipes nationales galloises de sport collectif. On imagine sans peine des routiers avec ceintures de soie, brodées d'or ou d'argent, les doigts parés de bijoux... outre une volonté manifeste d'ostentation, cela permettait d'ajouter à leur légende et de les identifier au milieu du combat.

L'organisation militaire est supposée avoir été très stricte. Le capitaine exerçait le commandement suprême. Selon Froissart les routiers "avoient un chapitainne à qui ils obessoient dou tou"[91] (sic). Cependant, il devait s'entourer d'adjoints. Denifle fait allusion à des connétables, des "caporales", des officiers et des simples compagnons [92] . La discipline était d'autant plus forte que le prestige du chef était grand. Certains capitaines exigeaient de leurs hommes qu'ils prêtent serment de fidélité entre eux, de manière à renforcer solidarité, cohésion et esprit de corps.[93] Ainsi, la compagnie anglaise qui menaça Louviers au retour d'Espagne en 1368 exigea, outre la rançon demandée pour épargner la ville, la libération des hommes de la compagnie qui avaient été capturés[94]. Les habitants acceptèrent à condition que cette libération se déduise du montant de la rançon.

Au sein de la compagnie, le capitaine tenait un double rôle. C'est lui qui assurait à ses hommes leur subsistance. Tout d'abord, il devait savoir où trouver du butin, connaître les endroits propices à une chevauchée, être capable de trouver le repaire idéal, suffisamment facile à défendre et d'où ses hommes pouvaient aisément lancer des coups de mains, rançonner les campagnes et lever des appatis. S'il se révélait incapable de tenir ce rôle, il risquait de voir se déclencher des mutineries et sa vie mise en danger par ses propres compagnons. Ensuite, il avait la tâche, ardue s'il en est, de répartir le butin entre les hommes: veiller à ne pas commettre d'injustice, à ne pas favoriser les divisions au sein de groupe par des partages inéquitables, à ménager les susceptibilités des hommes qui combattaient... Parfois les sources mentionnent la présence de "butiniers" qui devaient aider le capitaine dans cette tâche.

Une compagnie peut donc être considérée comme une entité à part entière. Elle est capable de vivre en quasi autarcie, se procurant ses moyens de subsistance par le vol, le pillage et l'extorsion de rançons. Elle comprend

---

91 Jean Froissart, op.cit., tome VI, p 100.

92 Denifle, op. cit., p 381

93 ibid

94 preuve d'ailleurs que Louviers n'a pas fait que transiger puisqu'elle avait fait des prisonniers parmi les routiers

différents corps de métiers, militaires comme civils. Ses membres sont souvent des pauvres gens, déracinés, arrachés à leur tissu social par la force des événements. Les compagnies forment donc des micro sociétés dans lesquelles les exclus de tous rang se retrouvent, unis par ces liens extrêmement fort que sont les sentiments d'impuissance d'injustice et de révolte. C'est pour eux le seul lieu où ils trouvent une reconnaissance, où on ne fait aucun des origines, où ils peuvent se reconstruire contre une société qui les a marginalisé.

CHAPITRE TROIS : LES TACTIQUES

Les dégâts commis par les routiers relèvent à la fois du droit commun, atteintes physiques aux personnes, viol, torture, meurtre et de l'usage qu'ils faisaient du droit de la guerre, pillages, destructions, vols...

Les tactiques qu'ils employèrent sont relativement bien connues. Elles sont fondées sur la prédation instituée en économie dans laquelle François July dénombre trois principes : la violence, le chantage et l'usurpation[95] . Les tactiques sont simples. Le plus souvent la compagnie cherche un endroit relativement prospère, s'empare de deux ou trois points forts aux alentours et met le pays en coupe réglée. De ces points clés, les routiers rançonnent le plat pays, lancent des chevauchées, des raids pour aller "butiner", c'est-à-dire faire du butin. Le plus grand atout des compagnies était en effet leur mobilité. Elle leur permettait de faire jouer l'effet de surprise et de tenter des coups de main audacieux. Lorsque la région semblait avoir donné tout ce qu'elle pouvait, la compagnie "vuidait"(sic) les forts qu'elle tenait, c'est-à-dire qu'elle acceptait de partir moyennant une certaine somme. Ainsi nous pouvons déterminer trois phases dans les tactiques employées: la levée de rançons, les chevauchées et les évacuations monnayées.

La levée de rançons

Il semble que la pratique des rançons, ou appatis - ou encore "patis", "pactis", "patiz", "raencons" (sic) - n'ait pas été le seul fait des compagnies. Une étude sur les finances et la discipline dans les armées anglaises au XIV° siècle l'a bien montré[96]. Les troupes tenant garnison, non ou mal payées, vivaient de plus en plus sur le pays. Cette manière de procéder s'établit en véritable système de financement des armées en campagne. Il fut inauguré en Bretagne par les Anglais et se généralisa après Poitiers, y compris en Normandie. Comment s'étonner dès lors que des troupes irrégulières fassent la même chose (voir Annexe IV).

---

95 François July, "Jean de la Roche, routier et chevalier sans reproche", *107° CNSS*, 1982

96 Kenneth Fowler, in *Colloque international de Cocherel*, 1964, Vernon

La Normandie n'a pas échappé à la règle ; la plupart des compagnies présentes en Normandie ont rançonné le pays où elles avaient établi leur repaire. Les conditions étaient simples, les routiers exigeaient une rançon contre l'assurance de la vie sauve et une protection partielle contre les exactions. Les paysans n'avaient que le choix de payer ou de voir leur maison brûlée, leur récolte détruite, leur biens volés et leur personne menacée de mort, de viol ou de torture. Si les paysans se trouvaient dans l'incapacité de payer, les rançons en argent étaient parfois transformées en corvées ou en temps de service au sein de la compagnie. De nombreuses lettres de rémission accordées à des paysans obligés de suivre les compagnies attestent ce fait.

Cependant, le paiement d'une rançon ne garantissait pas une sécurité totale. Les routiers commettaient parfois des exactions pour intimider les habitants ou pour leur prouver leur cruauté. Alfred Coville nous apprend que de nombreux viols étaient commis, tant sur des laïques que sur des religieuses (voir Annexes V et VI), qu'ils pouvaient les enlever à leur foyer pour les traîner avec eux dans leurs "bagages", enlever des enfants pour en faire des pages[97] , casser les dents de leur prisonniers avec des cailloux, leur couper les poings, les fouetter, les enfermer dans des sacs[98]. Il convient cependant d'être prudent. Les sévices décrits par Coville participent de la "légende" qui colle aux routiers. Quelques réserves s'imposent d'elles mêmes.

Il semble évident que les capitaines de routiers n'avaient aucun intérêt à tuer la poule aux œufs d'or. La plupart d'entre eux savaient, malgré le surnom d'écorcheurs qu'ils reçurent au XV° siècle, selon l'expression de Suétone, "tondre le troupeau et non l'écorcher"[99] . La meilleure preuve que l'on puisse en apporter est qu'après le passage d'une compagnie, il reste toujours quelque chose à piller. La levée des rançons et des appatis semble avoir suivi une procédure bien établie. Ainsi, en 1437, dans le pays de Caux livré aux bandes françaises, la périodicité des rançons était trimestrielle. Selon le *Journal d'un bourgeois de Paris* "les François prenoient patiz et tailles de III en III mois"(sic) et que "se les pauvres paysans n'avoient de quoy paier, les gouverneurs les habandonnoient aux gens d'armes" [100]. Dans un article cité plus haut, Ernest de Fréville nous apprend que les traités arrachés aux habitants, les "pactis" étaient réglés selon plusieurs termes. Les villes et les abbayes devaient s'acquitter de taxes mensuelles ou hebdomadaires alors que le plat pays n'était

97 François de Surienne enleva de nombreux enfants qu'il enrôla dans sa compagnie une fois devenus adultes

98 Alfred Coville, *Les premiers Valois et la guerre de Cent-Ans*, p 162

99 Suétone, *Vie des douze Césars, vie de Tibère*, XXXII, éditions folio, p 189

100 *Journal d'un bourgeois de Paris*, p 333

rançonné que tous les semestres[101].

Ces dispositions exigeaient une comptabilité qui rendait indispensable la présence de lettrés au sein des compagnies, pour rédiger des contrats en bonne et due forme. Malheureusement, aucun de ces documents n'a été retrouvé. On sait en revanche que vers 1430, nombre de paroisses sous domination anglaise se faisaient délivrer des "bulettes de ligeance" afin d'être protégées des raids des garnisons qui étaient sensées les protéger[102] . On sait que les défauts de solde poussait les troupes régulières à se servir sur le pays.

Après avoir rançonné les villages qui avoisinaient leurs repaires, les compagnies se faisaient une obligation de rançonner les marchands qui traversaient leur "territoire". Le commerce devenait alors impossible sans l'obtention de sauf-conduits accordés par les capitaines. On imagine assez bien le malheureux marchand cerné par quelques hommes d'armes et forcé de se rendre, lui et ses marchandises, devant le capitaine de la compagnie qui lui extorquait une rançon contre sa vie et ses marchandises. Un véritable système de racket s'est ainsi organisé. Les protections accordées se réglaient soient en nature soit en argent. Les contemporains appelaient ces protections des "souffrances" ou des "abstinences" de guerre[103] . Ce véritable système "mafieu" était d'autant plus lourd à supporter par les marchands que les sauf-conduits ne les protégeaient que des hommes de la compagnie avec laquelle ils avaient un "accord". Ainsi, lorsque plusieurs compagnies se trouvaient dans une même région, il pouvait s'avérer vital de posséder un sauf-conduit de chaque capitaine.

"Manière de larons qui apatichoient les villez et prenoient gens prisonniers de tous estas et les mettaient a grosses finanches" (sic)[104] .

C'est ainsi que Pierre Cochon décrit le comportement des routiers qui cherchaient avant tout le butin ou la rançon. Si cette activité est une de leur spécialité, elle n'est pas l'exclusive des routiers. Lors des rencontres entre des armées régulières, le but des combattants, qu'ils fussent chevaliers bannerêts, bacheliers ou simple écuyers était de faire des prisonniers afin de les libérer contre rançon. Cette pratique était ancienne[105]. L'exemple de Bertrand du Guesclin, capturé trois fois et libéré trois fois contre des rançons toujours plus élevées et celui de Jean II, roi de France, capturé à Poitiers et libéré contre

---

101 Ernest de Fréville, in *BEC*, op.cit.

102

103 Ibid

104 *Chronique Normande,* p 302

105 Voir à ce sujet l'*Histoire de Guillaume le Maréchal* dans laquelle Georges Duby montre le coté rémunérateur de la pratique de la guerre comme de la joute.

rançon de trois millions d'écus suffisent à convaincre de sa régularité. Ainsi, plus la renommée du captif était grande, plus le montant de la rançon s'élevait. L'inverse était également vrai, plus la rançon demandé était forte, plus la renommée du captif avait de chances d'augmenter. Ainsi, les capitaines avaient tendance à "chasser le gros gibier". Toute personne susceptible de pouvoir verser une rançon était interceptée et impitoyablement mise à contribution. L'adage affirmant qu'il n'existe pas de petit profit semble avoir été adopté par nombre de chefs de routiers. Les victimes étaient parfois torturées et se voyaient extorquer jusqu'au dernier denier. Les routiers "emmenaient les paysans prisonniers dans les châteaux et les forteresses, et les enfermant dans des prisons parfois infectes ou des culs de basse fosse, les martyrisant de toutes sortes de manières tentaient de les contraindre à se racheter en payant les fortes rançons qu'ils fixaient"[106] . Les routiers qui sont évoqués dans cet extrait de l'*Histoire de Charles VII* de Thomas Basin sévirent en Normandie aux alentours de 1428-1429. Ils appartenaient à des bandes françaises plus ou moins bien contrôlées aussi bien qu'à des garnisons anglaises peu disciplinées.

Les chevauchées

Une fois installées, une fois le pays alentour mis à contribution, les compagnies devaient chercher du butin ailleurs pour lui laisser le temps de se refaire. Pour maintenir un niveau d'opérationalité élevé, un bon capitaine se devait de fournir à ses hommes un entraînement de haut niveau. Les chevauchées lancées à partir des repaires fortifiés fournissent l'occasion d'un entraînement que l'on appellerait aujourd'hui "à balles réelles". Sur le même principe que celui employé par Édouard III mais sur une échelle plus réduite, les compagnies se livraient à un pillage organisé. Bien souvent le plat pays était plus que malmené, il était mis à sac, rien n'était épargné, ni église, ni abbaye, tout était pillé, ravagé. Les compagnies faisaient main basse sur tout ce qui était transportable, l'orfèvrerie et les sacs d'or aussi bien que le bétail et les sacs de froment. cependant, les pillards laissaient aux paysans de quoi survivre, de façon à ce que leur "capital" se reconstitue en vue d'une nouvelle course... Ils imposaient aux paysans un "modus vivendi" qui les obligeait à une relative protection contre le paiement des rançons exigées[107]. Leurs chevauchées n'en causaient pas moins des dégâts considérables.

La forteresse de Malou, à Saint-Pierre de Cormeilles, fut le repaire de la compagnie commandée par Jean le Bigot en 1360. Elle servi de point de départ à de nombreux raids pour piller et "arser"(sic) la campagne[108]. Toujours à

106 Thomas Basin, op.cit., p 107

107 Roland Delachénal, op. cit., tome I, p 398

108 André Canel, *Histoire de la ville de Pont-Audemer*, p 78

Cormeilles, l'abbaye prise et fortifiée par james de Pippe en 1362 servi de base pour des chevauchées lancées très loin. À tel point que la ville de Rouen fut menacée. Le garde du clos des Galées de Rouen (le port militaire) se vit ordonné de doubler la surveillance tant on craignait un coup de main des "ennemis estant à Cormeilles".

Le donjon de Rolleboise, pris par Jean Jouël en octobre 1363, fut aussi la base de départ de ses chevauchées. Froissart nous apprend que les routiers "avoient un chapitainne à qui ils obessoient dou tou" (sic), qu'ils "faisoient guerre d'yaus meisme, et courroient otant bien sus la terre le roy de Navarre que sus le royaume de France" (sic) et "qu'ils avoient le pays de là environ tout pilliet et robet"[109]. D'ailleurs, lorsque Jean jouël laissa la garde de la forteresse à Wauter Straël, son lieutenant, c'était pour ne pas rater l'occasion d'une chevauchée fructueuse. Le Vexin normand et le Vexin français en firent l'amère expérience lors de l'hiver 1363-1364. Particulièrement rigoureux, il permit à Jean Jouël de passer la Seine prise par le gel à pied sec. Le plat pays de la rive droite perdit ainsi la protection du fleuve et subit les outrages de la compagnie.

Les troupes bretonnes dont Bertrand du Guesclin avait le commandement lors de la bataille de Cocherel, se comportèrent elles aussi comme des routiers. Charles V avait donné à son chef de guerre le comté de Longueville, possession navarraise de feu Philippe de Navarre, charge à lui de le reconquérir. Pour mener cette entreprise à bien, il avait gardé sous ses ordres les soldats bretons recrutés en Bourgogne au sein de diverses compagnies. Le pays de Caux eut malheureusement à souffrir de ces gens de guerre. Même au service du roi, les habitudes ont la vie dure. Les vols, rapines et pillage qui étaient leur quotidien auparavant le restèrent sous le commandement de du Guesclin. Il fut obligé ramener ces dangereux auxiliaires en deçà de la Seine[110] . Les Bretons passés sur la rive gauche laissèrent souffler le pays de Caux ... pour s'en prendre à l'abbaye du Bec Hellouin qu'ils dévastèrent. Nous savons par Guillaume de Nangis qu'à partir de Rouen, ils pillèrent tout ce qu'ils trouvèrent sur les chemins, prenant tout, l'argent, la nourriture, les animaux...[111]

En 1438, des compagnies françaises se formèrent en Normandie et vécurent sur la région, "*pilloient et robboient le pais*" (sic). Elles multiplièrent les expéditions "*tellement que plus povoient piller et rober les pauvres gens*"[112] . Les "sans

109 Jean Froissart, op.cit., tome VI, p 100.

110 "Charles le roy de France et duc de Normendie, par l'ordonnance de son conseil, fit a monseigneur Bertran de Clacquin, comte de Longueville oster et vuider les bretons du païs de Caux ", *Chronique des quatre premiers Valois*, p 150

111 *Chronique de Guillaume de Nangis*, p 346.

112 Jean Chartier, op.cit., § 128, p 241

visages" de François de Surienne les imitèrent dix ans plus tard, alors qu'ils tenaient garnison à Neufchâtel, Gournay et Gisors.

Une fois le plat pays exploité au maximum, la région pressée souvent jusqu'au sang, les alentours rançonnés plus qu'imaginable, il ne restait plus aux compagnies qu'à évacuer les endroits qu'elles occupaient. Là encore, une véritable "industrie" de l'évacuation se met en place.

Les "vuidements" ou le rachat des départs

De nombreux capitaines ont justifié le paiement de leur départ en arguant des arriérés que devaient les paysans sur leur rançon. Cette conception, quasi juridique du rachat du départ est significative. Le comportement des routiers était à ce point entré dans les mœurs qu'il ne semblait pas nécessairement anormal de payer une rançon pour pouvoir vivre tranquillement. Cependant cette justification n'est pas la seule. Nombre de capitaines considéraient les forteresses qu'ils occupaient comme leur propriété légitime. Le principe des rançons était admis dans les mentalités et les autorités préféraient racheter le départ de ces dangereux voisins que de les combattre. Le Roi donna lui même son aval aux rachats. Il est d'ailleurs frappant de constater que la justice royale sanctionne fermement ceux qui "s'aroutent" et les condamne de façon parfois extrêmement sévère (décapitation d'Amerigot Marches) et que dans le même temps elle ferme les yeux, voire encourage le rachat du départ de ces mêmes hommes. Cela ne pouvait évidemment que les encourager à poursuivre leurs activités ailleurs[113] . À court terme cependant, le rachat semblait le meilleur moyen de se débarrasser des routier. Les négociateurs que traitaient avec les capitaines des conditions du départ exigeaient le plus souvent des otages pour garantir la bonne exécution de l'accord. Les bourgeois des villes avaient trop subi le peu de parole des routiers. Ils étaient fourbes et rusés dans l'exercice de leur "profession", on ne pouvait s'attendre à ce qu'ils se conduisent autrement lors de leur départ... La pratique de demander des otages aux compagnies se retrouve en d'autres occasions. Ainsi la convention passée entre James de Pippe et Bertrand du Guesclin pour l'évacuation de l'abbaye de Cormeilles prévoyait la livraison de membres de la compagnie pour en garantir le retrait. Les troupes royales se firent remettre plusieurs otages dont le navarrais Sauvage de Pommereuil[114] .

Ce fut le traité de Brétigny qui provoqua la plus grande vague de rachat en Normandie. L'application de l'article 28 qui prévoyait l'évacuation des

---

113 voir Pierre Timbal, *La guerre de Cent Ans vue au travers des registres du Parlement*, CNRS, p 497

114 Siméon Luce, op. cit., p 371

forteresses occupées par les Anglais en fut la cause principale.

Siméon Luce a répertorié plus d'une centaine de places fortes tenus par les Anglais dans toute la Normandie au lendemain de Brétigny. Dans plusieurs d'entre elles, "des chapitainnes, chevaliers et escuiers de la nation dou ressort d'Engleterre qui obeissoient et qui rendoient ou faisoient rendre par leur compagnons les fors qu'ils tenoient"[115](sic). Cependant d'autres refusèrent de rendre les lieux qu'ils tenaient : "s'en y avoit ossi de telz qui ne vouloient obeir ; et disoient qu'ils faisoient guerre en l'ombre et nom du roy de Navarre"[116] (sic). Ces capitaines firent rapine pendant plusieurs mois avant de rendre les forts contre rançon.

Ainsi, le Neubourg fut racheté en 1360 grâce aux habitants du pays alentour (voir Annexe III). Honfleur fut évacuée en 1361 contre une rançon payée par l'imposition d'un quart de royal par feu dans les vicomtés de Rouen, de Montivilliers, de Caudebec et d'Arques. James de Pippe s'empara de l'abbaye de Cormeilles en avril 1362. Il ne consentit à l'évacuer qu'après un long siège mené par Bertrand du Guesclin et le connétable Moreau de Fiennes. Une rançon lui fut versée par les États Provinciaux de Normandie réunis à Rouen le 9 juin 1362 (voir Annexe IX). Une négociation similaire avait eu lieu l'année précédente entre les mêmes protagonistes pour l'évacuation du Hommet d'Artheney et de Rupières, deux forteresses du Cotentin tenus par James de pippe et sa bande. La *Chronique Normande du XIV° siècle* nous confirme que "l'abbaie de Cormeilles fut prist par siège et par traitié"[117] (sic). Des compagnies anglaises fortifiées à Quincarnon et à Romilly, dans le sud de l'Eure, furent assiègeés en vain par Philippe de Navarre en 1363. Des routiers parvinrent en renfort de la Mayenne et de l'Orne, ce qui tend à montrer des liaisons entre capitaines et une certaine forme de solidarité, même si la plupart du temps elle était motivée par l'appât du gain. Constatant l'impossibilité de recouvrer les places par la force et le risque de se retrouver piégé entre les assiégés et les troupes de renfort, Philippe de Navarre se résolut à traiter. "Es terres qu'il a en France et Normandie", il ordonne à son trésorier de payer la somme de cinq cent écus à Jean Glainville, "lors connetable de romilly pour nous rendre et délivrer et mettre en nostre main la forteresse dudit Romilly"[118] .

Dans l'Eure, les forteresses de Conches et de Breteuil[119] étaient tenues par Archambaud de Grailly, l'oncle du Captal de Buch. Le traité Vernon de 1371

115 Jean Froissart, op.cit., livre VI, § 491, p 60
116 *Chronique Normande du XIV° siècle*, p 164
117 Ibid
118 Bibliothèque Nationale, pièces originales, volume 788, dossier Climance, n° 2
119 Il s'agit de Conches en Ouche et de Breteuilsur Iton.

prévoyait le remise des places. Il refusa de les rendre. Un siège fut alors organisé, dirigé par Mouton de Blainville, maréchal de France et Bertrand du Guesclin, Connétable. Il dura plus d'un an sans donner aucun résultat. Les deux capitaines français se révélant incapable de contraindre leur adversaire, ils se résolurent à composer et un traité d'évacuation en bonne et due forme fut rédigé. En 1373, les deux places fortes étaient évacuées par les hommes d'Archambaud de Grailly.

En 1429, une compagnie française qui avait pris Aumale et Étrépagny se "composa" aux Anglais qui tenaient la Normandie. Elle avait "apatichié" (sic) le pays et faisait "autant de maulx que ceux d'Aubmalle" (sic). Ils se réclamaient du Roi de France mais furent désavoué par lui. Contraints de traiter avec les Anglais qui les assiégeait depuis le mois d'octobre 1428, ils se "composèrent aus dits Anglois et s'en allerent tous" (sic). Des otages furent pris par les Anglais pour garantir l'évacuation de la place[120] .

Les étapes de la vie d'une compagnie dans une région donnée sont ainsi prévisibles : elle arrive, se fortifie dans un endroit choisi avec soin pour sa facilité à le défendre et pour sa position stratégique, elle rançonne et parcourt le plat pays et finit par se faire racheter son départ après un siège qui coûte trop cher aux attaquants. Nous avons dressé un tableau afin de récapituler de la façon la plus exhaustive possible quelles furent les places rachetées ou "vuidées" en Normandie, pour quel montant elles furent évacuées, lorsque celui-ci est connu, et enfin quels furent les débiteurs de ces rançons. Nous y trouvons les forteresses situées en Haute-Normandie ou dont la proximité immédiate faisait courir un danger à la région. L'Annexe X répertorie la plupart des monnaies qui ont couru aux XIV° et XV° siècles. Le lecteur s'y reportera pour une meilleure compréhension du tableau.

Les places ainsi libérées, on pouvait penser le région à l'abri de la prédation. C'était mal connaître les capitaines de routiers. Pourquoi ne pas recommencer à quelques lieues ce qui avait si bien marché jusqu'ici ? James de Pippe s'en fit une spécialité entre 1360 et 1362. Il porta ses ravages du Cotentin aux murs de la capitale normande en s'emparant successivement des forts de Vaudry, d'Aunay-sur-Odon, de Rupières, du Hommet d'Artheney en Basse Normandie avant de s'emparer de l'abbaye de Cormeilles. À chaque fois, il rendit les places contre une rançon, ce qui lui permit d'amasser en deux ans une fortune estimée à 30 000 royaux d'or. Qui plus est, il arrivait que des forteresses, à peine évacuées par une compagnie, très souvent à prix d'or, fussent occupées par une autre très peu de temps après. Pour la population qui subissait les routiers,

120 ils "retinchent ceulx qui c'estoient allez rendre avec eulx, et qui autreffois avaient fait le serement aus dits Anglois, et a aucun coupèrent les testes", *Chronique de Pierre Cochon*, p 364.

le rachat des forteresses s'assimilait à un travail de Sisyphe.

Montants des rachats des places occupées par les routiers entre 1360 et 1429

Année	forteresse	montant du rachat	débiteur
1360	Le Neubourg	?	Pays alentour
1361	Graffart	2000 écus	?
	Barfleur	15 000 royaux	?
	Saint Vaast et Lingèvres	16 000 écus	?
	Honfleur	¼ de royal par feu	Vicomtés de Rouen, Montivilliers, Arques et Caudebec
1362	Le Hommet et Rupières	15 000 royaux d'or	États de Normandie
	Cormeilles	12 000 écus (estimation) *(voir ci dessous)*	États de Normandie
1363	Quincarnon et Romilly	*500 écus*	Philippe de Navarre
1364	Rolleboise	?	?
1365	Livarot	12 000 Francs d'or	États de Normandie
1368	Vire	2200 francs d'or	Roi de France
1373	Conches et Breteuil	?	?
1429	Etrépagny	1 pièce d'or par routier *(voir ci dessous)*	?

Le capitaine de Cormeilles, James de Pippe, fut capturé par un chevalier français, Jean Lestandart, en décembre 1362. Ce dernier réclama une rançon de 12 000 royaux d'or, qui fut payée par le Roi Jean II. Cela pouraitbien être le prix ou la plus grande partie de la rançon exigée pour l'évacuation de Cormeilles[121].
Il s'agit certainement de saluts d'or, monnaie utilisée par le gouvernement anglais de la Normandie

121 Bibliothèque Nationale, Clairambeault, XLV, n°24, 9 décembre 1363, cité dans Roland Delachénal, op. cit., tome II, p 353

DEUXIÈME PARTIE :

LES RÉACTIONS

Pour les pouvoir locaux, l'insécurité dans laquelle était plongée la Province n'était plus supportable, ils devaient agir. Mais traiter le problème des routiers de façon conjoncturelle en luttant militairement ce n'était que s'attaquer aux conséquences du phénomène et non pas à ses causes. Le pouvoir royal allait donc s'attacher à réformer l'armée, source principale de la crise.

CHAPITRE QUATRE : LES RÉACTIONS DU POUVOIR

Il était évident que la présence de ces bandes dans la province allait susciter des réactions à tous les niveaux. Pour le pouvoir central il était intolérable de voir des gens d'armes bafouer impunément et ouvertement l'autorité royale, désobéir aux ordonnances et ne tenir aucun compte des injonctions du souverain ou de ses représentants. Aussi le pouvoir royal s'efforça de mener une politique en trois temps. En premier lieu il fallait à tout prix maintenir une lutte armée contre les compagnies, souvent menée conjointement avec les rachats des forteresses (voir infra). Un deuxième temps fut consacré à réaliser l'union des différents pouvoir royaux (français, anglais et navarrais) pour lutter contre l'ennemi commun. Enfin, la troisième orientation de cette politique fut l'affermissement de l'autorité royale qui finit par paraître la seule garante de sécurité.

La lutte armée

Du petit seigneur qui voulait défendre ses paysans au propre frère du roi, nombreux furent ceux qui participèrent à la lutte armée contre les compagnies. Les motivations de ces hommes n'étaient pas toujours très claires et certains auraient sans problème trouvé leur place dans une des compagnies qu'ils combattaient. Au cours de cette lutte, les promotions étaient rapides, certains anonymes se retrouvant propulsés à des postes à responsabilité en fonction des événements. Le combat contre les routiers permit en outre au XV° siècle sinon de créer une armée de reconquête, du moins d'en former les cadres. Les différents aspects qu'offrait ce genre de guerre, sièges, escarmouches, embuscades, plus rarement batailles rangées permit aux troupes françaises d'acquérir un haut degré d'entraînement et une expérience inestimable lorsqu'il s'agît, plus tard, de combattre les Anglais.

La mobilisation des hommes

Maintenir l'ordre et rétablir l'autorité étaient les deux préoccupations majeures du pouvoir royal. Pour ce faire il dut s'appuyer sur des éléments locaux. La difficulté était de savoir à qui se fier. Le roi demandait donc des preuves de loyauté[122] .

En Normandie, de nombreuses personnes furent utilisées par le pouvoir dans sa lutte contre les compagnies. Le régent, le futur Charles V, employa contre les compagnies les mêmes méthodes qu'elles. Il fit appel à des capitaines de renom. Quoi de plus logique en effet que de stipendier des capitaines afin qu'ils n'exercent leurs talents que contre d'autres capitaines ? Ainsi, Bertrand du Guesclin, à la tête d'une petite armée fut chargé de nettoyer la Normandie des bandes qui l'infestaient. Il fit également appel à Arnaud de Cervole, lui aussi capitaine de routiers. Dans l'esprit de Charles V, prendre des routiers à son service brisait une réelle solidarité qui existait entre les compagnies. Il a été vu plus haut que cette solidarité faisait aussi la force des compagnies. Les envoyer se combattre mutuellement était un excellent moyen de se débarrasser d'elles à moindre frais. Ainsi, lors de la bataille de Cocherel le 16 mai 1364, les deux armées en présence étaient constituées très majoritairement de routiers. Les pertes subies permirent de réduire le nombre de gens de compagnie en Normandie. La guerre franco-navarraise de 1364 permit à la Normandie de respirer[123] . Les deux camps recrutèrent les combattants disponibles dans la région, c'est à dire les bandes de routiers qui y sévissaient, des troupes aguerries, expérimentées et immédiatement disponibles, bref des mercenaires. Cependant, Charles le Mauvais recruta d'autres compagnies qu'il envoya en Normandie. Le 9 juillet 1364, il embaucha une compagnie à Pampelune et la fit embarquer à Bayonne pour la Normandie. Nous possédons un reçu donné par Berradeco de San Pere pour 3000 Florins d'or en raison des accords passés entre le roi de Navarre et les capitaines de la grande compagnie[124] .

Des grands personnages du royaume furent également sollicités pour mener la lutte contre les compagnies. Il est ainsi fait mention de la présence du connétable de France Robert de Fiennes lors du siège de Cormeilles en 1362[125] . Sa présence en Normandie, même si elle fut brève - il fut rappelé auprès de lui par le régent après le désastre de Brignais le 6 avril 1362 - n'en reflète pas moins la volonté royale d'en finir avec les compagnies en envoyant un haut

122 Pierre Timbal, op.cit., p 469

123 Le roi de Navarre, Charles le Mauvais, était aussi Comte d'Évreux et Comte de Longueville, aujourd'hui Longueville sur Scie.

124 in "documents comptables des archives de Navarre concernant la Normandie", CLD

125 Il fut Connétable de France de 1356 à 1370

responsable militaire du royaume pour traiter le problème. Cela montre aussi le danger que faisait courir les compagnes au royaume et la conscience qu'en avait le futur Charles V. Le propre frère du roi, le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, fut d'ailleurs chargé de reprendre le fort de Moulineaux tenu par Pierre de Sault. Un amiral de France, le Baudrain de la Heuse[126], se vit confier la tâche d'assiéger le village Blangy fortifié par Robert Sercot en 1359. Il était également présent au siège de Honfleur sous les ordres de Louis d'Harcourt. Ce dernier, comte de Chatellerault était lieutenant du duc de Normandie "sur le fait du vuidement" (sic) des forteresses. Il s'y employa avec son homologue anglais, Jean Chandos. La *Chronique Normande du XIV° siècle* nous apprend que "*fut ordonné Jehan de Chandos pour le Roy d'Engleterre et Loys de Harecourt pour le roy de France pour vuider les forteresses de Normandie*"[127]. Ils avaient pour mission de faire respecter l'article 25 du traité de Brétigny dont nous avons vu que l'application n'allait pas de soi pour de nombreux chefs de guerre. Louis d'Harcourt mis le plus de cœur à l'ouvrage. Il parvint à libérer le Neubourg, Honfleur et Auvilliers[128] ainsi que de nombreuses autres places de moindre importance an Normandie (voir Annexe VIII). L'énergie extraordinaire de cet homme lui fit mener des sièges (à Honfleur), négocier avec des capitaines pour obtenir leur départ (à Auvilliers et au Neubourg). Il réunit des assemblées locales pour lever les subsides nécessaires aux rachats de départ ou à l'entretien de ses troupes. Ainsi, la négociation pour la libération du Neubourg se déroula à Pont de l'Arche. Il rencontra au Bec Hellouin un nommé Hobequin, dit Raolf, fondé de pouvoir du capitaine de la compagnie qui tenait Honfleur ou la négociation fut menée en présence du vicomte de Montivilliers, Guillaume Basille[129].

D'autres hommes, des anonymes pour la plupart, participèrent à la lutte contre les routiers en Haute-Normandie. Quelques uns devaient connaître un avenir brillant. Nous reparlerons de Bertrand du Guesclin, un des principaux acteurs de la lutte. Intéressons nous à ceux qui ne jouissaient pas du même prestige mais qui se sont élevés à la force de leur valeur. Ils furent nombreux, mais la meilleure illustration en est Jean de Mauquenchy, sire de Blainville, dit Mouton. Il débuta sa carrière sous les ordres du Baudrain de la Heuse lors du siège de Blangy en 1359. Il participa ensuite au siège de Honfleur et en 1363 combattit les hommes de Jean Jouël au Bec Thomas, près de Beaumont le Roger dans l'Eure. À cette date, les Rouennais réclamaient un homme capable d'assurer efficacement leur défense. Conscient de sa valeur, Charles V le nomme châtelain

126 Il fut maréchal de Normandie en 1355 et amiral de France de 1359 à 1369

127 Op. cit., p 155

128 "il fit vuider le Neufbourg, Honnefleu, Auvillers et plusieurs autres forteresses par Normandie", ibid,

129 Henri de Frondeville, "la Basse Seine pendant la Guerre de Cent-Ans", *Bulletin philologique et historique,* 1955-1956,pages 319- 337

de Rouen à la tête de quarante hommes d'armes en 1364. Il était alors gagé à 2000 francs or par an. Sous les ordres de Du Guesclin, il participe la même année à la bataille de Cocherel à la tête d'un détachement de bourgeois de Rouen. Charles V le nomma ensuite capitaine de part le roi au diocèse de Rouen "deça la rivière de Saine" (sic). Il reprit ainsi la forteresse de Quatremarre à Regnault de Rigny, participa au siège du fort de Moulineaux en compagnie de Philippe le Hardi. Il fut enfin nommé Maréchal de France en 1368 après la mort de Boucicaut. La même année, il défend avec succès Louviers contre les compagnies de retour d'Espagne. De 1371 à 1372, il était avec Du Guesclin, chargé de reconquérir les forteresses de Conches et Breteuil tenues par Archambault de Grailly[130].

Ainsi, un petit noble normand devint maréchal de France. La lutte contre les routiers lui servit d'instrument de promotion sociale. Il devait même terminer comme conseiller du roi sous Charles VI. Cet exemple remarquable ne doit cependant pas laisser à penser que tous connurent une ascencion similaire. Néanmoins, d'autres connurent de rapides promotion au service du roi. Jean, sire de la Ferté eut un parcours intéressant. En 1364, il fut nommé maréchal de Normandie et participa avec Mouton de Blainville à la prise de Quatremarre et aux sièges de Conches et de Breteuil[131]. Il termina sa carrière comme chambellan du roi.

La majeure partie de la noblesse de Haute-Normandie participa à la lutte contre les compagnies. Lors de la prise du donjon de Rolleboise par Jean Jouël en 1363, le duc de Normandie fut contraint de prendre des mesures énergiques. Le commerce entre Paris et Rouen était menacé et tout le Vexin devenait la cible potentielle de chevauchées lancées depuis cette place[132]. Le 7 octobre 1363, le duc adressa une semonce aux hommes d'armes de la province. ils devaient se réunir à Rouen afin d'aller assiéger le donjon. Les effectifs et les moyens rassemblés pour cette opération sont les plus importants jamais mobilisés dans la lutte contre les routiers. La direction des opérations fut confiée à Gillet de Servaville, "capitaine et gouverneur des gens estans devant le fort de Roulleboise" (sic), puis à Bertrand du Guesclin. Le maître des arbalétriers, Jehan des Lions, était également présent à ce siège. Ce point

---

130 Toutes ces informations sont tirées de la *Chronique normande du XIV° siècle*, de l'ouvrage de Philippe Contamine, *Guerre, État et sociéte à la fin du Moyen-Âge*, dans la série des notices biographiques , ainsi que du *dictionnaire encyclopédique du XIX° siècle*.

131 Philippe Contamine, *Guerre, État et Société à la fin du Moyen-Âge*, op.cit., notices biographiques

132 "*Rolleboise est un chasteau bon et fort durement, séant sur la rivière de Saine, à une lieue près de Mante; et étoit pour ce temps garni et rempli de compagnons gens d'armes, qui faisoient guerre d'eux-mêmes, et couroient autant sur la terre le roi de Navarre que sur le royaume de France; et avoient un capitaine à qui ils obéissoient du tout, et qui les retenoit et payoit parmi certains gages qu'il leur donnoit; et cil étoit né de la ville de Brusselles, et s'appeloit Wautre Obstrate, appert homme d'armes et outrageux durement. Cil et ses gens avoient le pays de la environ tout pillé et robé; et n'osoit nul aller de Paris à Mante, ni de Mante à Rouen ni à Pontoise, pour ceux de la garnison de Rolleboise.*", in Froissart, *Chroniques*, Livre premier, Chapitre CLXII

stratégique était au cœur des préoccupations du Dauphin en cette fin d'année 1363. Ainsi, il fit armer sept "batels d'armée" (sic) et un baleinier pour assiéger le donjon par la Seine. Dès le 2 novembre 1363, peu de temps après la prise du donjon, ils étaient sur le pied de guerre. Ces bâtiments ont été "retenus" avec leurs capitaines, dont nous connaissons les noms[133]. Pour le 2 novembre 1363, nous possédons sept quittances identiques, hormis le nom des capitaines, pour la fourniture de dix "plates", dix "bachines" (sic), dix "pavois" (il s'agit d'armures, de casques et de boucliers), dix lances et deux mille "viretons" (des projectiles pour armes de trait). La quittance du baleinier, originaire de Leure, porte sur quinze "plates", quinze "bachinets", quinze "pavois", quinze lances et trois mille viretons. Les bâtiments embarquaient des houes et des pics. Le but de l'expédition consistait à faire le blocus de la forteresse afin d'éviter que les routiers ne se répandent dans une région encore relativement épargnée de la Normandie. Nous savons de plus que l'équipage d'un de ses bateaux était composé de sept arbalétriers et de huit nageurs (rameurs). Les quittances étant identiques pour les sept bateaux, on peut logiquement en déduire que les équipages des autres embarcations étaient composées de la même façon. Le 30 octobre 1363, le duc de normandie demandait à Richard de Brumare, le garde du clos des Galées, de fournir soixante dix plates, cent lances, et vingt quatre caisses de viretons aux "maistre de huit bateaux et un baleinier" qui devaient "obvier aux ennemis estant ou fort de Roulleboise"[134] (sic). Ainsi, dès la menace connue et identifiée, des efforts importants ont été consentis pour la contenir. Très rapidement des mesures furent prises pour entreprendre un blocus naval et terrestre du donjon. Il était effectivement crucial pour le Dauphin et duc de Normandie de préserver les communications par la Seine entre sa capitale et sa Province. Au moins une centaine d'hommes, une dizaine de bateaux, des arbalétriers et le matériel nécessaire à l'investissement d'une place forte furent dans un premier temps mobilisés. La position stratégique de Rolleboise et la réputaton du capitaine qui s'en était emparé expliquent certainement l'importance des moyens en œuvre pour mettre fin à ce danger récurrent. Cependant, il semble que de semblables efforts aient été consentis en d'autres endroits de la Normandie. Ils visaient également à restaurer l'autorité royale, à redorer le blason de certains hommes d'armes dont la trajectoire pouvait avoir été douteuse. Il n'en reste pas moins que toutes ces interventions avaient un coût et que le pouvoir devaient d'une façon ou d'une autre les financer.

Ces efforts furent contrés par un impondérable de taille. L'hiver 1363-

133 Il s'agit de Guillaume Guerout, Guillaume Gobout, Jehan Caperon, Petit du Fossé, Gyoffroy le Bouchier, Adam le Breton, Jehan Cave pour les "batels" et Jaques Brumon pour le baleinier. Ces informations sont tirées du travail d'Anne Chazelas qui a compilé les *Documents relatifs au Clos des Galées de Rouen*, p 187

134Anne Chazelas, *Documents relatifs au Clos des Galées de Rouen*, p 185

1364 fut particulièrement rude. La Seine, prise par le gel, d'atout pour les assiégeants se transforma en point faible... Il était désormais impossible de cantonner les hommes de Jean Jouël et de Wauter Straël dans l'enceinte du donjon. Jean Jouël ne pouvait laisser passer l'occasion d'un campagne fructueuse. Laissant le commandement de la place forte à son lieutenant, il profita effectivement du gel pour passer le fleuve à pied sec, déjouant la surveillance organisée à grand frais...

Les opérations : sièges et les batailles

<u>CARTE 3</u> : les sièges et les affrontements contre les routiers

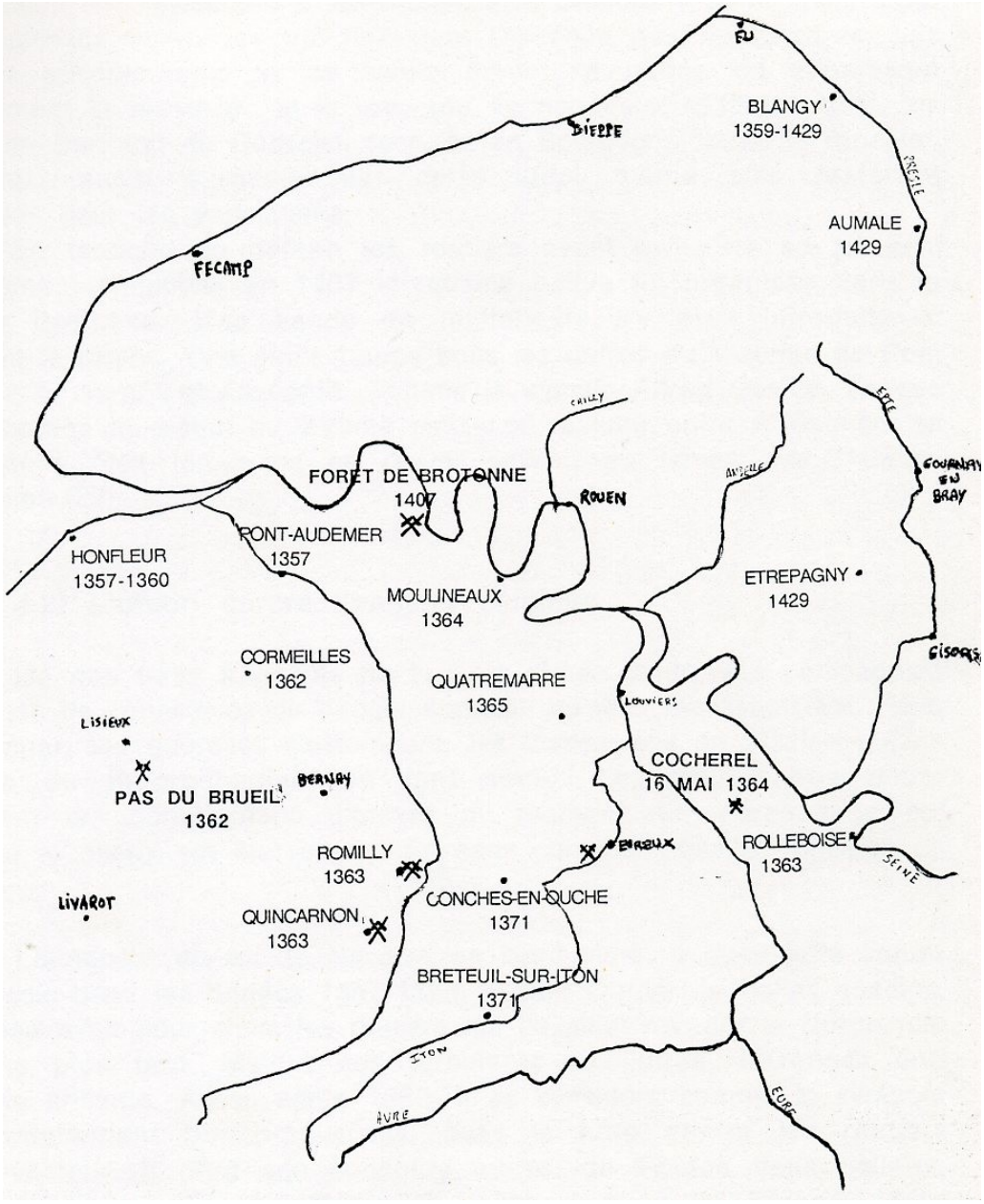

échelle 1/850 000

Cependant, malgré le départ d'une part importante de la compagnie, la présence de routiers dans la tour de Rolleboise constituait toujours une menace pour le trafic sur la Seine. Les opérations de siège se poursuivirent sans succès jusqu'à la fin d'avril 1364.

Très tôt, les routiers opérèrent pour leur propre compte. En 1357, l'état major de Philippe de Navarre, lieutenant de son frère en Normandie était composé de routiers. S'ils agissaient officiellement pour le compte du roi de Navarre, ils n'en pillaient pas moins les terres de leur employeur. Dans la nuit du 8 au 9 novembre 1357, ils s'emparèrent de Pont-Audemer tenue par un fort parti

de Français. Les chefs "navarrais" étaient ... James de Pippe et Jean Jouël. La ville fut pillée et incendiée. Si la Vicomté de Pont-Audemer appartenait au roi de Navarre, on sait qu'ils agissaient pour leur compte car Philippe de Navarre n'était pas alors en campagne[135] .

Aux "Navarrais" de 1357 allaient bientôt s'ajouter des Anglais. Dès l'été 1359, une compagnie aux ordres de Robert Sercot s'introduisit dans le comté d'Eu et prit Blangy sur Bresle qu'elle fortifia. Les routiers anglais prirent également le village de Bouttencourt. Face au réel danger que faisait courir cette compagnie, le lieutenant général du roi dans les bailliages de Caux, Rouen, Caen et Cotentin, Louis d'Harcourt prit des mesures. Il fit réunir toute la bachellerie du pays de Caux, c'est-à-dire tous les chevaliers bacheliers, pour assiéger les places de Bouttencourt et de Blangy[136] . Le Baudrain de la Heuse commandait les opérations sous les ordres de Mouton de Blainville. Si Bouttencourt fut repris, Blangy, par trop fortifié résista aux assaut de l'amiral de France. Robert Sercot et sa bande évacuèrent Blangy peu après la paix de Pontoise (21 août 1359) sans avoir été battus.

En 1360, Louis d'Harcourt, chargé de l'application de l'article 28 du traité de Brétigny en Normandie eut à faire le siège d'Honfleur, occupé par les Anglais depuis 1357 et qui refusaient de la rendre. Le trafic fluvial en basse Seine et le trafic maritime en baie de Seine s'en trouvaient menacés. Louis d'Harcourt s'entoura des mêmes hommes qu'à Blangy pour forcer la place. Pas plus qu'à Blangy, le siège n'eut de succès et une rançon dut être versée pour racheter le départ des routiers (voir plus haut).

En 1362, James de Pippe s'empara de l'abbaye de Cormeilles qu'il fortifia pour y établir sa base d'opération et son quartier général. Ses hommes couraient le pays entre Lisieux et Pont-Audemer, poussant même jusqu'à Rouen et la menaçant. Le régent et duc de Normandie ne pouvait tolérer que la capitale de sa province fut ainsi menacée par des routiers. Il confia à Bertrand du Guesclin et à Moreau de Fiennes la tâche d'assiéger et de prendre Cormeilles. Deux objectifs expliquaient ce siège. Tout d'abord empêcher les routiers de sortir mener des raids en dehors de l'abbaye et ensuite les fixer pour les détruire. Cette stratégie fut contrée par le talent de James de Pippe qui avait de l'abbaye une position quasi inexpugnable. Les assaillants rencontrèrent une résistance inattendue et plus forte que prévue. Le siège traînait en longueur après l'échec de quelques tentatives d'assaut. Du guesclin dut finalement traiter[137] . Le 24

---

135 André Canel, *Histoire de la ville de Pont-Audemer*, pages 73-74

136 Suzanne Deck, op. cit., pages 14-15

137 Selon la *Chronique Normande du XIV° siècle*, on sait "qu'environ ce temps prist Bertrand du Guesclin l'abbaie de Cormeilles par siège et par traitie que les Englois qui la tenoient firent d'eulz en ales sauvement"

juillet 1362, le Dauphin confia à Claudin de Harenvillier, maréchal de Normandie la négociation avec les routiers[138]. Le siège s'étant révélé inefficace, long, plus de six mois, et coûteux. Il n'avait pas empêché les chevauchées de Jean Jouël dans le Vexin. Pour éviter que le donjon ne retombe en de mauvaises mains, il fut décidé de le détruire. Il fut rasé le 30 avril.

Philippe de Navarre tenta lui aussi d'expulser ses anciens "alliés" des terres de son frère. En 1363, Jean Glainville, capitaine anglais, s'empara avec ses hommes des forteresses de Quincarnon et de Romilly, non loin de Beaumont le Roger. Philippe de Navarre rassembla un millier d'hommes du comté d'Évreux et assiégea les deux places[139]. Preuve, s'il est encore besoin d'en apporter, de la solidarité qui pouvait unir les gens de compagnie, des capitaines venus de Tubeuf, dans l'Orne et du Plessis Buret dans la Mayenne accoururent au secours des assiégés. Les routiers venus en renfort s'étaient retranchés dans un village. Philippe de Navarre envisagea tout d'abord de les combattre, mais les routiers anglais, des vétérans de Poitiers pour la plupart étaient rompus aux tactiques de l'armée qui avait capturé Jean le Bon et mis en déroute la chevalerie française. Après avoir fait mettre pied à terre à ses hommes, Philippe de Navarre se ravisa voyant les archers adverses se préparer à semer la mort parmi ses troupes et préféra traiter avec Jean Glainville. L'évacuation fut obtenue avant le 2 juillet 1363.

À la fin d'août 1364, le fort de Moulineaux, en aval de Rouen fut "échellé' par Pierre de Sault et ses hommes. Cet aventurier gascon savait très bien que ce fort commandait le cours de la Seine entre Rouen et la mer. Voulut-il suivre l'exemple donné par Jean Jouël à Rolleboise et forcer le Roi à négocier pour retrouver cette position straégique ? Il espérait pour le moins en tirer une rançon honorable. Pour cela, il devait se préparer à soutenir le siège que Charles V ne manquerait pas de faire établir. C'est à son frère, Philippe le Hardi, duc de Bourgogne qu'il confia le soin de neutraliser puis recouvrer la place. Le 8 septembre, accompagné de Mouton de Blainville et de ses Rouennais ainsi que de nombreux nobles normands, un siège et un blocus naval très imperméables furent établis. On craignait que les routiers ne s'en prennent au Clos des Galées, le port militaire et l'arsenal de Rouen, distant d'à peine deux heures de cheval... La garde du Clos fut d'ailleurs renforcée le 14 septembre et portée à trois hommes d'armes, gagés à 15 sous tournoi par jour, seize arbalétriers et quatre archers gagés à 8 sous tournoi par jour. La garnison fut confiée à un écuyer,

---

(sic), p 164

138 Siméon Luce, op. cit., p 370

139 la *Chronique Normande du XIV° siècle*, nous dit qu'il rassembla "environ M combatans et alla pour assegier II forteresses qui étoient bien près l'une de l'autre" (sic), p 163

Colart de Merreval[140]. Tout comme à Rolleboise, le siège fut inefficace et pierre de Sault ne consentit à rendre la place que contre 15 000 francs d'or à l'été 1365.

Au tout début d'avril 1365, le chevalier anglais, Regnault de Rigny s'empara de la forteresse de Quatremarre. Avec sa compagnie il menaçait le pays alentour. Charles V ordonna le 5 avril 1365 au châtelain de Rouen de reprendre la forteresse. Cet ordre arriva très peu de temps après la prise de la place. Mouton de Blainville, aidé du Sire de la Ferté, de Claudin de Harenvilliers, et de Friques de Friquant[141] exécuta l'ordre avec une promptitude et une efficacité jusqu'alors inégalées. Il semble que le rapport des forces était favorables aux attaquants pour trois contre un. L'attaque eut lieu de nuit, par surprise. La consigne était manifestement de ne pas faire de prisonniers puisque la totalité de troupe de Regnault de Rigny, lui y compris, fut tuée dans l'attaque[142] . Cette pratique, assez peu civilisée il est vrai (mais la guerre est-elle civilisée ?), permettait de régler définitivement le sort de cette compagnie. On évitait un procès en cas de capture et on évitait de déplacer le problème en achetant le départ des routiers. Cependant, cela nécessitait la réussite du siège, réussite qui ne pouvait que rarement être envisagée sauf à mener des opérations que l'on qualifierait aujourd'hui de commando. Cet événement fit prendre conscience aux routiers que le pouvoir royal n'était plus disposé à s'accomoder de leur présence et de l'insécurité qu'elle engendrait sur les campagnes et les voies commerciales. Il n'en reste pas moins que ce type d'opération, pour spectaculaire et efficace qu'elle fut, semble l'exception plus que la règle. Selon l'expression de Denifle, la lutte contre les compagnies s'aparentait toujours à un trvail de Sisyphe.

Ainsi, les forteresses de Conches et de Breteuil, occupées en 1371 par Archambalt de Grailly et Garcie Arnaud de Salies firent assiégées en vain pendant près de deux ans. Les vigoureux assauts menés par Mouton de Blainville et Jean de Vienne, amiral de France restèrent sans effet. Les moyens étaient pourtant importants. Pour mener le siège, Mouton de Blainville avait sous ses ordres un banneret, dix chevaliers et quarante trois écuyers en mars 1371, quatre bannerets, neuf chevaliers et cent six écuyers un an plus tard. Bertrand du Guesclin vint même prêter main forte au siège[143] . Il apparut vite que la place

---

140 Anne Chazelas, op. cit., p 190

141 Ce personnage est un ancien routier qui connaissait bien les ruses employées par ses ex collègues. Il est vraisemblable qu'en rémission de ses actes il dut combattre aux cotés des troupes royales, même si aucun document ne le confirme.

142 "En sa compagnie, le Sire de la Ferté et pluseurs autres nobles gens d'armes de Normendie et estoient environ IIII cens combattants et assaillèrent la forteresse moult durement et tant qu'elle fut prinse d'assault et mort Regnault de Rigni et tous ceulz de dedans", *Chronique Normande du XIV° siècle*, p 163

143 Roland Delachénal, op. cit., tome IV, p 384.

était trop forte et qu'un assaut de vive force ne donnerait rien. Le connétable prit donc la décision d'organiser le blocus des deux places, évitant ainsi la propagation des routiers dans le plat pays. Des bastides furent donc établies devant les deux places et les asiégés ne se rendirent, par traité, qu'en 1373. On peut voir sur la photographie ci-dessous, la forteresse de Conches avec son donjon, son talus et ses fossés, belle illustration de la puissance de la place.

Donjon de Conches-en-Ouche

En 1429, des compagnies qui se réclamaient de mouvance françaises ravagèrent le pays de Caux. L'une d'entre-elles s'empara de Blangy-sur-Bresle, à la limite de la Picardie et du pays de Bray. Pour la seconde fois en soixante dix ans, la localité était la proie des routiers. Le château d'Étrépagny, dans l'Eure, tomba aux mains des mêmes hommes en septembre 1429. Il servit de base de départ aux nombreuses expéditions qu'ils menèrent dans la région. La compagnie se vit renforcée par l'arrivée d'une partie de la population locale dans ses effectifs[144] Une autre compagnie s'emparait à la même époque d'Aumale.
Le gouvernement anglais de la normandie se décida à mettre le siège devant Étrépagny. Il fit couronné de succès. Les anglais composèrent avec les routiers mais retinrent les principaux chefs prisonniers. Ils furent décapités à Étrépagny. D'autres furent emprisonnés à Rouen, tandis que les "sans grade" de la compagnie furent laissés en liberté. Le traité de composition réglait la reddition des routiers de la façon suivante : les Anglais acceptaient de payer une pièce d'or par routier, ils étaient désarmés et n'avaient l'autorisation de partir qu'avec un bâton et leur pourpoint[145] . Les Anglais avaient trouvé une solution originale : mettre les chefs hors d'état de nuire et désarmer les routiers contre une faible compensation financière qui ne leur permettait pas de se rééquiper et qui évitait de les humilier. Ils pouvaient ainsi espérer que ces hommes retrouvent une vie "normale". Cependant, ce furent plus l'indiscipline et la vénalité des troupes anglaises que la menace des compagnies françaises qui

144 "Eu le mois de septembre, fut livré le chastel d'Estrepaigny au dit Franchois, et s'allèren rendre plusieurs merdallez du pais avec eulx" (sic), *Chronique Normande de Pierre Cochon*, op.cit., p 304

145 Le Pourpoint était un vêtement doublé de laine que l'on mettait sous l'armure pour se protéger le dos et la poitrine.

pesât sur le pays au XV° siècle.

Ces exemples montrent, à de rares exceptions près, qu'assiéger les routiers dans leur repaires n'était pas la bonne "solution". Les sièges étaient longs, coûteux et inefficaces. Ils permettaient cependant de "cantonner" les compagnies dans un endroit et d'éviter les ravages sur les campagnes alentour. S'il était mené agressivement, le siège avait des chances d'affaiblir la compagnie. cependant, la plupart des routiers étaient des combattants aguerris et savaient soutenir un siège. Il semblait donc que la seule solution réellement efficace était de payer des rançons pour faire partir les compagnies. Cette méthode s'avérait moins coûteuse qu'un long siège mobilisant hommes et matériel qu'il fallait gager. Comme il a été vu, ceci ne faisait néanmoins que repousser le problème ailleurs. La destruction en rase campagne ou les embuscades étaient les seuls moyens de les anéantir définitivement[146]. C'est ce que fit Bertrand du Guesclin peu après l'évacuation de Cormeilles. Il rencontra Jean Jouël à deux lieues de Lisieux et le "desconfit", lui et "plusieurs Englois de sa compaignie au pas du Brueil"[147] (sic). Le routier fut si bien battu qu'il fut contraint de se réfugier dans la forteresse de Livarot que du guesclin renonça à assiéger. À l'exemple de Jean Jouël, de nombreux routiers pensèrent trouver refuge en basse-Normandie devant la pugnacité et la ténacité de l'inflexible Breton. Par malchance pour les routiers et par bonheur pour les habitants du plat pays, un homme menait lui aussi une lutte acharnée contre les compagnies en basse-Normandie : Guillaume du Merle ne leur laissa aucun répit, les harcelant sans cesse[148] .

Lorsque Philippe de Navarre eut établit le siège à Quincarnon et Romilly, il fut surpris par l'arrivée de renforts routiers. Il se proposa de les battre en rase campagne. Il "ordonna ses gens hastivement pour aler combattre. Mais les Englois descendirent à pié selon le coté d'un vilaige et mistrent derrière eulz un closage fort... et devant eulz guetterent grand foison de branches esparcies par le champ et firent fossé de pluseurs empechemens"[149] (sic). La tactique qui avait permis à Édouard III de vaincre à Crécy et au Prince de Galles de capturer Jean le Bon à Poitiers n'avait donc aucun secret pour les routiers anglais. Il est à noter leur utilisation du terrain, couvrant leurs flancs, assurant leurs arrières et obligeant l'adversaire à accepter une confrontation sur le terrain qui leur convenait le mieux. Le déploiement des routiers, qui prouvait leur maîtrise

146 Même s'il existe de nombreuses lettres de rémission individuelles, il n'en existe pas de collectives

147 *Chronique Normande du XIV° siècle*, op.cit., p 164

148 La *Chronique Normande du XIV° siècle* nous renseigne sur les activités de Guillaume du Merle en basse-Normandie. Il fut aidé par Bertrand du Guesclin et par la plupart des responsables de la lutte contre les routiers de Haute-Normandie, p 164, 166, 167.

149 Ibid, p 162.

opérationnelle suffit à faire renoncer Philippe de Navarre à la bataille. Un traité d'évacuation fut alors conclu.

Il faut attendre la reprise de la guerre franco-navarraise en 1364 pour voir fondre comme neige au soleil les effectifs des routiers en Normandie. Les hostilités et la bataille de Cocherel en particulier, furent fatales à nombre d'entre eux, et non des moindres : Jean Jouël et Jacques Plantin figurent au nombre des victimes de la journée du 16 mai 1364 à Cocherel[150] .

La liste des noms connus peut donner une idée du nombre d'anonymes qui formaient l'ossature des compagnies et qui a laissé la vie dans cette bataille. Les effectifs étaient de quelques centaines d'hommes dans chaque camp, peut-être quelques milliers, mais guère plus de 5000 en tout. Les pertes furent sévères des deux cotés et permirent à la province de se débarrasser définitivement de ces dangereux hôtes. De même, les Bretons de du Guesclin, recrutés en Bourgogne furent rudement éprouvés par le conflit, ce qui les rendit moins redoutables pour les populations. Les prisonniers fait par les vainqueurs, furent laissés au château de Rouen. Si le Captal de Buch eut la vie sauve, il n'en fut pas de même pour Pierre de Sacquenville qui fut décapité sur ordre de Charles V.

Il fallait donc défaire les routiers avant qu'ils ne se fortifient. En 1407, une battue fut organisée en forêt de Brotonne, une bande de malfaiteurs s'y était introduite et rançonnait la région. Une petite troupe sous les ordres du Vicomte de Pont-Audemer l'y surprit et l'anéantit. Comme le signale Alfred Coville, en ces temps troublés de guerre civile entre Armagnacs et Bourguignons, on se croyait revenu au temps des grandes compagnies[151] .

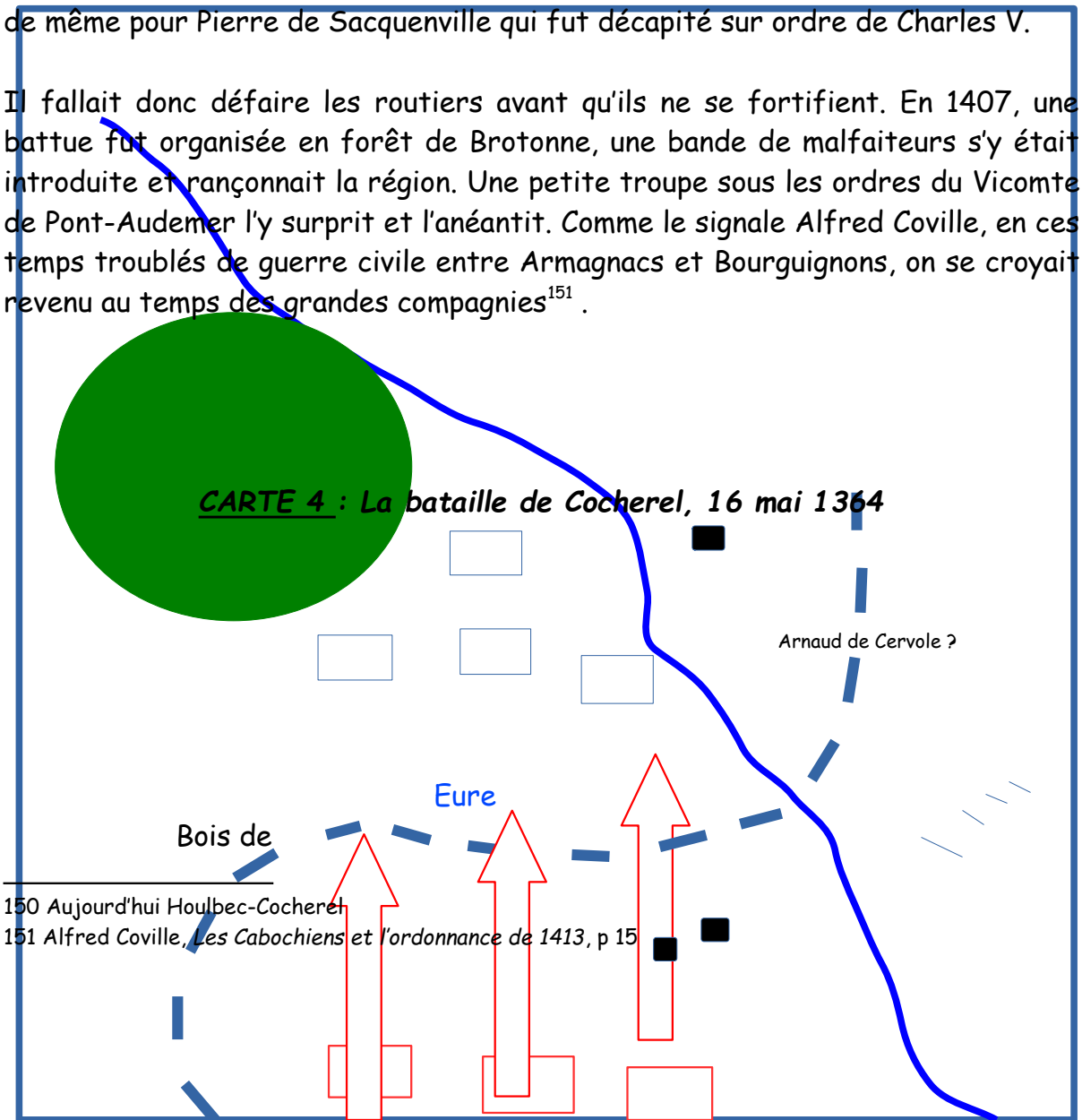

150 Aujourd'hui Houlbec-Cocherel
151 Alfred Coville, *Les Cabochiens et l'ordonnance de 1413*, p 15

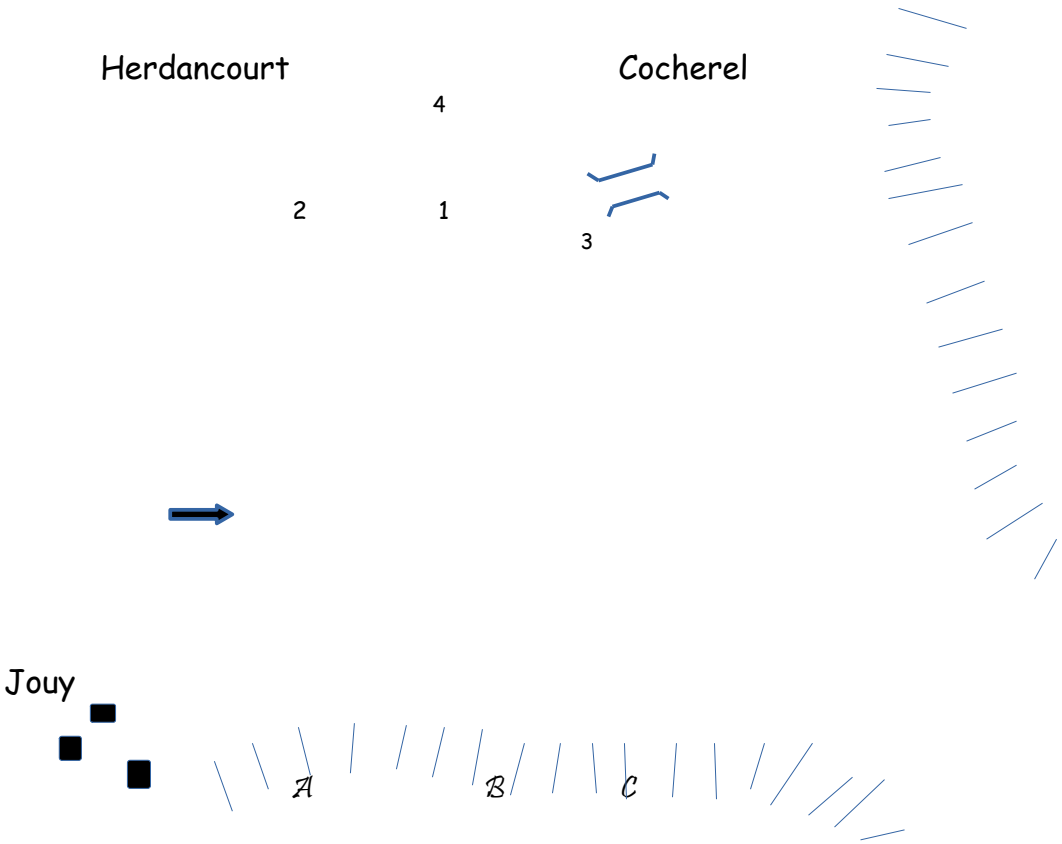

Les forces en présence :
« Français »
1 - les Bretons sous Bertrand Du Guesclin : Olivier, Hervé et Eon de Mauny, Alain de Saint-Pol, Robert de Saint Père, Olivier et Jean Feiron, Sylvestre Budes, Mouton de Blainville
2 – Les Français, Normands et Flamands sous le comte d'Auxerre : Baudouin d'Annequin, Oudard de renty, Vicomte de Beaumont, Sire de Beaujeu
3 – Les Bourguignons sous Louis de Châlons : Jean et Hugues de Vienne, Guy de trelay
4 – Les Gascons sous Eustache de la Houssaye : Alain de la Houssaye,Ammanieu de Pommiers, Perducat d'Albrêt
« Navarrais »
A – Les Navarrais et Gascons sous le Bascon de Mareuil: Sanche Lopez, Lopz de Saint-Julien, Beaudouin de Bolez
B – Les Gascons et Normands sous le captal de Buch : Pierre de Sacquenville, Guillaume de Gauville, Jean Gansel, Pierre d'Aigremont
C - Les Anglais sous Jean Jouël : Robert Chesnel, Robert Sercot, Jacques Plantin.

La tactique est simpliste, les deux lignes de bataille s'affrontent, l'armée ayant l'avantage de la hauteur prend l'initiative. L'Eure permet de couvrir une aile qui ne peut ainsi pas être débordée. On ne compte pas sur la manœuvre mais sur le choc pour emporter la décision. La seule originalité est la présence d'une réserve que l'on suppose avoir été commandée par Arnaud de Cervole .

L'union contre l'ennemi commun

Le danger représenté par les compagnies était indéniable. Elles ne tenaient aucun compte des différences de "nationalité" de leurs adversaires. Elles vivaient pour "butiner", de "butinage" elles devaient vivre, peu importait l'endroit où elles se trouvaient du moment qu'il pouvait fournir rançons et "patis". Face à cette menace, les querelles des habitants se dissipent, les rivalités s'estompent, des prémisses de rapprochement se font sentir. Les adversaires d'hier se font, sinon les alliés du jour du moins les partenaires ou les compagnons

d'armes du moment...

L'exemple de Philippe de Navarre est, à ce titre frappant. Lieutenant de son frère en Normandie, il avait lutté contre les Français dans les années 1357-1358. Il avait démontré dans ce conflit de belles qualités de stratège, de tacticien et de meneur d'hommes. Les cadres de son armée étaient les routiers qui devaient ravager la Normandie deux années plus tard. Malgré ces turbulents alliés, Philippe de Navarre entreprit une brillante campagne. Mais, dès la paix signée, à partir de 1360, il mit un point d'honneur à débarrasser la province des compagnies. Pour réaliser cet objectif, il prona la coopération avec les Français et offrit son concours au roi de France[152]. Sa collaboration comprenait d'abord un aspect financier.

Ainsi, prit-il en charge, en qualité de lieutenant du roi de Navarre en Normandie mais aussi parce que les routiers de James de Pippe menaçaient ses terres, une partie de la rançon exigée pour la libération de Cormeilles. Il y contribua pour un montant de quatorze cents francs, ce qui constitue environ un dixième de la rançon[153]. Il fut aussi le débiteur de la rançon de cinq cents écus exigée par Jean Glainville pour l'évacuation des forteresses de Quincarnon et de Romilly en 1363.

L'aspect militaire de cette coopération est cependant le plus important. En 1363, une vaste campagne avait été lancée pour tenter d'anéantir les compagnies qui pullulaient en Haute-Normandie. Philippe de Navarre y prit une part active. il rassembla la noblesse normande qui dépendait des possessions navarraises et la joignit à la milice de Rouen pour marcher à la rencontre des routiers[154] . Il les affronta à Pont l'Abbé le 5 mars et le 17 avril, à Bricquebec le 15 avril et à Gavray du 19 au 23 avril 1363. C'est ensuite qu'il se dirigea vers Quincarnon et Romilly qu'il fit évacuer contre rançon. Arrivé à proximité de Bernay, il somma Jean Jouël de se retirer. Philippe de Navarre voulait-il éviter l'affrontement avec un homme qui avait combattu à ses cotés ? Supputait-il une reprise des hostilités avec la France et, dans ce cas se laissait-il la possibilité d'avoir recours au routier ? Toujours est-il que Jean Jouël préféra obtempérer et se réfugia dans une place plus sûre, en l'occurrence le donjon de Rolleboise. L'aide apportée par Philippe de Navarre à Bertrand du Guesclin pour lutter contre les compagnies fut essentielle par les moyens supplémentaires en hommes dont il put ainsi disposer et par la connaissance qu'il avait des hommes qu'il

152 "Philippe of Navarre, lieutnant of his cousin in Normandy, even worked with the frenchin the checking of the"routiers" who were plundering the province", in "France, Navarre and England from 1359 to 1364", *BIHR*, Edouard Perroy

153 Siméon Luce, op. cit., p 370-371

154 Léopold Delisle, *Château de Saint-Sauveur le Vicomte...*, op.cit., p 127-129 et Edmond Meyer, *Charles II, Roi de Navarre et la Normandie au XIV° siècle*, p 150

devait combattre. En cette année 1363, la province fut débarrassée de nombreux éléments des compagnies grâce aux efforts combinés des deux hommes. Qui plus est, Philippe de Navarre avait une influence modératrice sur son frère en le retenant de comploter ouvertement. La mort de Philippe le 29 août 1363 allait avoir des conséquences importantes. Charles le Mauvais put de nouveau intriguer. La coopération franco-navarraise cessa et on aboutit même à une nouvelle guerre en 1364.

Autre illustration d'une coopération, nettement moins évidente, est celle qui devait s'établir entre la France et l'Angleterre lors des trêves et traité pour en faire respecter les clauses aux capitaines. L'article 28 du traité de Brétigny prévoyait l'évacuation des forteresses par les troupes anglaises. Deux hommes furent chargés par leur souverain respectif de faire appliquer cet article du traité. Jean II désigna Louis d'Harcourt et Édouard III Jean Chandos. Ils avaient la même mission et devaient coopérer pour la remplir. Si Louis d'Harcourt recouvra de nombreuses places par la force ou la négociation[155] , Jean Chandos se contenta de recouvrer la forteresses stratégique de Saint-Sauveur le Vicomte. Après la trêve de Bordeaux, Édouard III avait déjà envoyé deux chevaliers pour faire évacuer les places fortes tenues par les troupes anglaises. En Normandie il s'agissait de la place de Honfleur. Richard de Totesham et Etienne de Cossington partirent de Londres le 20 décembre 1357. Leur mission fut un échec. Les capitaines soutenaient que leur employeur n'était plus le roi d'Angleterre mais le roi de Navarre et qu'à ce titre il ne se sentaient pas liés par les clauses d'évacuation de la trêve de Bordeaux.

Au XV° siècle, le roi de France refusa de reconnaître les routiers qui s'étaient emparés de Blangy-sur-Bresle, d'Aumale et d'Étrépagny comme appartenant à l'armée française. On sait pourtant qu'à un moment ou un autre ces hommes furent employés par le Dauphin car ils lui demandèrent de les secourir lorsqu'ils furent assiégés par les Anglais. Il leur fut répondu qu'il ne leur porterait pas secours, compte tenu du comportement qu'ils avaient eu envers la population ("pour les maulx qu'ils avoient faits au peuple" (sic)) et Charles ajouta même qu'il souhaitait les voir tous pendus par les Anglais[156] . La coopération se borne ici à une bénédiction du Dauphin aux anglais pour qu'ils se débarrassent à sa place de dangereux et souvent incontrôlables auxiliaires.

La menace planait sur l'ensemble des communautés. Les responsables de l'époque en avaient conscience. Ils tentèrent de lutter dans le même sens lorsque les circonstances le permettaient, parfois côte à côte, anciens

---

155 *Chronique Normande du XIV° siècle,* p 155 et infra

156 *Chronique Normande de Pierre Cochon,* op.cit, p 304.

adversaires devenus compagnons d'armes du moment ; parfois en laissant la besogne faire au camp adverse.

La réaction des souverains

Au XIV° siècle, le souverain Pontife résidait en Avignon. Il avait une influence non négligeable sur ses contemporains, y compris sur les souverains. En 1362, Avignon, résidence du Pape Urbain V, fut menacé par la Grande Compagnie de Seguin de Badefol. Le Pape espérant échapper à la convoitise des routiers par la peur de l'enfer les menaça d'excommunication s'ils s'en prenaient aux états pontificaux. Ces fulminations restèrent sans effets et les terres d'Avignon furent rançonnées. Cet épisode si inefficace face à Seguin de Badefol et ses hommes resta la seule réaction du pouvoir spirituel aux exactions des routiers. Elle avait cependant un effet, dans tout le monde chrétien dépendant du Pape, les routiers étaient hors de l'Église. Il semble que la mesure eut quelques effets puisque la bulle d'excommunication d'Urbain V fut reprise au début du XV° siècle lorsque les compagnies armagnaques et bourguignonnes ravageaient le royaume. Il est aussi concevable que face à la gravité de la situation et ne sachant que faire pour lutter contre le fléau des routiers on s'en remette à Dieu et à son représentant sur Terre...

Les réactions du pouvoir temporel furent tout autres, évidement différentes et diverses. Ainsi, la première réaction du roi de France face à l'abondance des compagnies fut d'interdire aux gens d'armes de "s'arouter". L'affaire de Brignais, le 6 avril 1362, est une éclatante démonstration de l'impuissance du Roi à faire respecter ce commandement. Il est obligé d'envoyer une armée pour s'assurer que les routiers se dispersent. Mal lui en prend d'ailleurs puisque celle-ci est anéantie par ceux la mêmes qu'elle devait disperser. La difficulté des souverains à faire reconnaître leur autorité est une constante au cours de cette période. Ce sera d'ailleurs leur souci principal, plus que la sûreté de leur population.

Édouard III fit-il de réels efforts pour faire appliquer les clauses de la trêve de Bordeaux ou du traité de Brétigny, deux documents qui l'engageaient personnellement ? Le 18 janvier 1363, il somma les capitaines anglais James de Pippe et Hugues de Calvaley d'évacuer les forteresses qu'ils tenaient dans les provinces concernées par le traité de Brétigny[157] . Ces deux personnages étaient ses sujets et devaient par conséquent lui obéir. Devant le peu de succès de ses injonctions il décida, en politique habile qu'il était, d'utiliser les routiers pour son propre compte tout en s'en défendant officiellement. Nous savons qu'il autorisa

157 Siméon Luce,op.cit., p 382

Jean Jouël à faire une guerre privée en Normandie, ce que le routier, sujet anglais, ne se priva pas de faire, obéissant ainsi à son souverain[158] .

Charles le Mauvais tenta de faire respecter son autorité sur des hommes qui avaient été à son service. Lors des sièges de Conches et de Breteuil menés par Bertrand du Guesclin et Mouton de Blainville, le roi de Navarre se joignit à ses anciens adversaires pour sommer Archambaud de Grailly et Garcie Arnaud de Salies de se rendre. Les deux fiers gascons n'écoutèrent pas plus leur ancien employeur que le connétable de France[159] .

Charles V employa une autre méthode. Conscient du peu de loyauté des routiers et de leur attachement à l'argent, il se résolu à les utiliser là où ils excellaient, sur un champ de bataille. Cela lui semblait le meilleur moyen de se débarrasser d'eux. Il les engagea pour diverses expéditions. La première fut la croisade qu'il voulut envoyer en Hongrie en 1365. Elle se solda par un échec sur les rives du Rhin, le chef de cette aventure, routier mais néanmoins proche du roi, Arnaud de Cervole étant assassiné par ses hommes en Alsace. Cette tentative ratée n'empêchât pas le roi d'envoyer les compagnies en Espagne, sous le commandement de Bertrand du Guesclin. La *chronique de Guillaume de Nangis* nous apprend que les routiers de Normandie abandonnèrent leurs forteresses pour aller chercher fortune dans l'armée envoyée par Charles V pour secourir Henri de Trastamare[160] . Il paraissait plus sûr à ces hommes de se lancer dans l'expédition d'Espagne sous les ordres de celui qui leur avait fait tant de mal que de vivre en hors la loi sur un pays abondamment couru et rançonné.

Lors de l'occupation de la Normandie par les troupes anglaises, Henri V prit des mesures pour tenter d'enrayer les activités des hommes d'armes qui pouvaient être tentées de parcourir la Normandie. Première tête de pont anglaise en France depuis 1417, la province était essentielle à Henri V, elle lui permettait de se maintenir sur le continent. À ce titre il était nécessaire d'assurer la plus grande sécurité possible aux Normands pour leur éviter des tentations de rébellion. Il fallait démontrer que l'administration anglaise était au moins aussi soucieuse, voire plus, que la française de la sécurité. Des ordonnances furent promulguées pour que la chasse aux pillards qui infestaient la Normandie soit organisée. Vers 1420-1421, beaucoup de gens d'armes avaient déserté l'armée anglaise et s'étaient réfugiés à Bernay, Honfleur, Pont-Audemer, Montfort-sur-Risle et Pont-l'Évêque. Les campagnes avoisinantes

158 "manda le roi Edouart à Jehan Jouel, qui avoit et tenoit plusieurs fors en Normandie, qu'il guerroiast en France en son propre nom comme jehan Jouel, et fut une guerre couverte", *Chronique des quatre premiers Valois*, p 129

159 "Charles le roy de Navarre vint devant Conches et devant Breteuil afin qu'ils se rendissent, mais oncques pour lui n'en vouldrent riens faire", ibid, p 123

160 Chronique de Guillaume de Nangis, p 368

subirent tant leurs déprédations que le 8 octobre 1421 Henri V expédia l'ordre d'éloigner de saisir et d'emprisonner les pillards[161] . La mort d'Henri V, très jeune, laissait le trône à un roi encore enfant, HenriVI. Le duc Bedford, alors régent de France et d'Angleterre, poursuivit la politique entreprise par Henri V. Pour empêcher les soldats anglais de déserter, le roi Henri VI, en fait le duc de Bedford, défendit à ses soldats nouvellement venus d'Angleterre de s'enrôler avec d'autres capitaines que ceux avec lesquels ils avaient passé la Manche. Cette mesure prise le 2 juillet 1424 à Vernon visait à contrôler les effectifs que les capitaines avaient sous leurs ordres. L'intégralité de ce document est reproduit dans l'ANNEXE XI.

Malgré cette mesure, les soldats anglais, mal payés, se répandirent en Normandie multipliant exactions et scènes d'horreur. Les activités des déserteurs faisaient planer une double menace. Tout d'abord, l'insécurité des campagnes risquait de porter préjudice au commerce et au bon déroulement des activités agricoles. La prospérité de la province ne pouvait qu'en souffrir, mais tous ces aspects sont connus. Plus grave pour les anglais fut le sentiment inspiré par ces hommes à la population. Pour le cauchois, le brayon , le paysan du roumois ou du pays d'Auge, celui qui le pillait n'était plus un simple routier mais un Anglais. Un fort ressentiment apparut alors dans la population, qui parfois put se transformer en haine et qui contribua vraisemblablement à la constitution d'un début de sentiment national chez les Normands. Pour éviter que les soldats anglais ne vivent trop sur le pays, Henri VI autorisa en 1435 "l'embastonnement" (sic) des paysans[162] . Ceux-ci, exaspérés par l'attitude de la soldatesque anglaise s'étaient soulevés et, ironie de l'histoire, aidés par des routiers français, avaient libéré pratiquement tout le pays de Caux malgré la paix d'Arras. De même, après 1444, par leur forte activité, les routiers anglais menaçaient d'abord de rompre la trêve de Tours (28 mai 1444) que les conservateurs[163] avaient bien du mal à faire respecter, mais surtout de pousser la population normande à la révolte. Henri VI nomma des hommes pour traquer les routiers[164] . Dans le Vexin, Jean Acrost, accompagné de deux hommes d'armes et de douze lances reçut la responsabilité de cette poursuite. le 31 août 1445, le roi d'Angleterre nomma Simon Ryham trésorier et général gouverneur, et Jean Chandellier receveur pour l'assiette et la perception d'une somme de 30 000 livres tournoi destinée à financer l'évacuation de la Normandie des bandes d'aventuriers qui y fourmillaient (voir ANNEXE XII). Dans le même temps, l'administration anglaise ordonna aux gens d'armes qui n'appartenaient à aucune garnison de quitter la

---

161 André Canel, op. cit., p 85

162 *Cronicques de Normendie*, p 82

163 Il s'agit des diplomates chargés de régler les différents qui pouvaient menacer la trêve : Guillaume Chambellan et Louis Gallet pour les Anglais ; Jean Bezon et Jean Herbert pour les Français

164 BN, manuscrit français 25777, in Suzanne Deck, op. cit., p 61

province[165] . Des commissaires avaient été nommés pour mettre un terme aux actes des bandes de pillards (voir ANNEXE XIII). On voit que le souverain anglais ne ménagea pas ses efforts pour libérer la Normandie du fléau des routiers.

Toutes ces mesures ont un caractère conjoncturel, il fallait faire face à la crise d'urgence. Cependant, à ne traiter que les conséquences, on perd souvent de vue les causes du mal. Ce furent les rois de France qui, les premiers, s'aperçurent que le pullulement des routiers venait de l'organisation militaire qu'ils avaient choisi. Depuis Crécy, elle laissait à désirer sur bien des points. Des réformes militaires s'imposaient donc. Charles V, puis son fils et son petit-fils, entreprirent d'effectuer des réformes de l'appareil militaire pour donner au royaume une armée efficace et disciplinée, qui pourrait à la fois reconquérir le territoire perdu sur les anglais et annihiler la problème des routiers en supprimant la cause. Ces points seront étudiés plus avant.

165 "Les autres gens de guerre qui ne sont de garnison aucune ne de ceste nation ou langue ou de quelque metier ou labour doivent quitter la normandie", *Chronique du Mont-Saint-Michel,* volume 2, pp 182-184

CHAPITRE 5 : LES RÉACTIONS LOCALES

Au niveau local, les réactions furent les mêmes pratiquement partout. Les Normands ou les Foreziens, confrontés au même problème, trouvèrent les mêmes solutions. L'instinct de conservation primait avant tout et tout ce qui pouvait être entrepris pour survivre dans une époque d'insécurité généralisée était bon. Deux solutions existaient. La première consistait à s'accommoder tant bien que mal de la présence des compagnies, avec tous les risques que cela comportait. C'est ce que firent la plupart des villes, villages ou bourgs, pensant que le fléau des routiers n'était pas éternel et que l'on finirait bien par s'en débarrasser. On a vu que les compagnies se montrèrent plus tenaces que ne l'imaginaient les villageois ou les bourgeois des bonnes villes du royaume. La seconde solution ne fut adoptée qu'après l'insuccès de la première : il fallait se défendre du mieux possible. Il s'agissait d'un défi en ce qui concernait la campagne, comment organiser la "mise en défense" du plat pays et des voies de communication ? La clôture des villes offrait plus de facilité hors le coût et le temps de construction. Parfois la ruse permettait de s'en tirer. Ainsi, lorsqu'en 1417, une bande se présenta devant Évreux, les bourgeois réussirent à détourner le péril en invitant le chef Johan Fortan et ses hommes à un banquet servi dans l'hôtel du receveur[166] .

La "mise en défense" du plat pays

L'insécurité qui régna au long des XIV° et XV° siècles poussa les habitants des campagnes, que l'on appelait le plat pays par opposition aux villes, à organiser un système défensif. Il était basé sur des fortifications de type très divers, souvent créées ex nihilo, n'ayant qu'une valeur militaire toute relative, et sur un système de surveillance très développé destiné à donner l'alerte le plus tôt possible en cas de danger. La généralisation du guet et de la garde[167] permit d'améliorer l'efficacité de ce système[168] .

Ainsi, dans les terres normandes de Charles le mauvais, les gens du plat pays devaient faire le guet à Bernay, et dans toutes les autres villes du comté d'Évreux jusqu'en 1365, c'est-à-dire jusqu'à ce que le péril des compagnies fut

166 "Au dit Henry le Franc pour autre depence faite en son hostel le vendredi XI° jour du dit mois de juing l'an mil CCCCXVII pour ung diner donner par les bourgeois d'Evreux à Messire Johan Fortan, routier, et à ses compaignons qui passoient par environ d'Evreux affin de supporter le dis pais d'Evreux, pour ce par la depence d'icellui diner, XLs", Archives Départementales de l'Eure, CC 7, n°3

167 Principe selon lequel chaque habitant du plat pays devait pouvoir trouver refuge à la châtellenie en échange d'un service de garde au château ou de l'acquittement d'une taxe de rachat

168 Philippe Contamine, *Histoire Militaire de la France*, tome I, p 141

écarté[169].

En 1386, Charles VI rappelle au bailli de Rouen l'obligation coutumière du Guet dans les châteaux et sur les côtes. En effet des lettres précédentes mentionnaient la remise des tailles pour réparations de fossés, composition de guet, prise de loup, guet de la mer, vieux manoirs abattus, faits de guerre, arrerages de défaut de guet, emprunts et autres choses. La population en avait vraisemblablement conclu à l'inutilité de ces tâches puisque l'imposition qui les finançait était remise. C'est à la demande des capitaines de places fortes de Normandie que le Roi dut rappeler cette contrainte[170].

La ville d'Eu assujettit ses bourgeois au service du guet, une contrainte rendue doublement nécessaire par le proximité de la mer qui pouvait rendre la ville vulnérable aux attaques de pirates[171]. Le père Denifle raconte que les villageois mettaient des enfants en haut des clochers pour faire le guet[172]. Ceux-ci faisaient sonner les cloches ou le cor à l'approche des bandes de gens d'armes. Ce signal d'alarme prévenait les villageois qu'il était temps de se mettre en sûreté. Thomas Basin fait état de bœufs et de chevaux de labours qui, entendant le tocsin, regagnaient d'eux même l'endroit où ils avaient l'habitude qu'on les conduise en sécurité[173]. Cette anecdote, même s'il faut la prendre avec les précautions nécessaires à ce genre de source, montre à quel point la possibilité d'un raid de routiers était entrée dans les mœurs et faisait presque partie de la vie quotidienne. Ce système de guet, pour efficace qu'il fut, ne garantissait pas une sécurité absolue. Parfois les routiers pouvaient arriver par surprise, ce qui ne permettait pas aux habitants de se réfugier en lieu sûr.

Les paysans songèrent très tôt à renforcer les défenses de leur village. Gabriel Fournier a très bien décrit ces fortifications villageoises[174]. Il les décompose en trois types différents, allant du plus simple et du plus empirique au plus complexe et plus coûteux.

La première réaction fut de se réfugier dans l'église, traditionnel lieu d'asile que les autorités ecclésiastiques avaient réussi à imposer aux début de la féodalité. Il apparût cependant très vite que les routiers n'étaient pas hommes à se laisser impressionner par la menace de punition divine ou d'excommunication. Il ne restait plus aux villageois qu'à fortifier un bâtiment du village pour en faire un réduit inexpugnable. Le premier réflexe consista à fortifier leurs clochers.

169 André Goujon, *Histoire de Bernay et de son canton*, p 183
170 Bibliothèque de l'Arsenal, Ms 6163, n°60, 23 février 1386
171 Suzanne Deck, op. cit., p 208
172 Père Denifle, op.cit.,p 181
173 Thomas Basin, op. cit., tome I, livre II, § 1
174 Gabriel Fourner, *Le château dans la France médiévale*, pp 241-247

Jean de Venette nous apprend que ce fut le cas dès 1358[175]. L'église ainsi fortifiée pouvait représenter un obstacle suffisamment gênant pour faire renoncer une petite troupe de routiers. L'adage "aide toi, Dieu t'aidera" trouvait ici une magnifique application. C'était un type de construction facile à fortifier : le clocher devenait une tour de guet, les murs de l'église étaient surélevés pour aménager les combles afin de disposer de greniers bien fournis, des fossés pouvaient facilement être creusés autour du bâtiment, des archères pouvaient être percées pour protéger les accès, Les cimetières pouvaient être facilement transformés en avant poste défensif... Dans le petit village d'Amfreville-la-Campagne, dans l'Eure, on peut encore voir une échauguette greffée au clocher. Au Gros Theil, une tour a été ajoutée au clocher, de même qu'à Appeville-dit-Annebeau et à Montfort-sur-Risle. Ces quelques exemples locaux prouvent que la fortification des églises dans les campagnes était une pratique courante et durable. Cependant, les églises n'offraient pas toujours un refuge suffisant et nombre de villageois trouvaient refuge dans les forêts les plus profondes. Les églises ne furent pas les seules à se fortifier. On sait que pendant la guerre de Cent Ans, l'abbaye de Saint-Wandrille fut transformée en forteresse et que ses moines furent contraints de se réfugier à Rouen, à l'hôtel Saint Wandrille, rue Ganterie[176] .

Les bâtiments religieux ne furent pas les seuls à être fortifiés. Il existe en Haute-Normandie quelques exemples d'endroits ainsi fortifiés[177]. À Beauseault, près de Neufchâtel en Bray, en Seine-Maritime, on trouve dans le village au fond d'une vallée une ferme entourée d'une enceinte circulaire avec fossé. À Bennecourt, dans l'Eure, près de Breteuil-sur-Iton, on relève la présence d'une enceinte autour d'une ferme. Non loin de là, la ferme des Collières a une enceinte avec fossé ; à Malicorne on note la présence d'une ferme avec enceinte circulaire. Près d'Évreux, aux Nois, on trouve une ferme fortifiée. On rencontre également ce genre de fortifications à Pommereuil, près de Saint-André-de-l'Eure, à Rebois, près de Rugles, non loin du château. Toujours dans l'Eure, le manoir de Manneville entre Gisors et Étrépagny, nous offre un exemple de ce qui pouvait être réalisé. Dans le manoir actuel, les tours et les murailles que l'on voit dessinées avec netteté datent du XIV° siècle (voir ANNEXE XIV). La présence de ces fortifications montre bien les efforts qui furent entrepris par les paysans pour se protéger. Les travaux étaient parfois rudimentaires, un simple surélèvement des murs et le creusement d'un fossé pouvaient suffire. En

---

175 des "villages dépourvus de fortifications se firent de vraies citadelles de leurs églises, en creusant autour d'elles des fossés et en garnissant leur tours et leurs clochers de machines de guerre, pierriers et balistes afin de se défendre si les brigands venaient à les attaquer, ce qui arrivait, à ce qu'il parait, fort souvent.", in Jean de Venette, *Chronique*, Tome IV, p 280

176 *Répertoire des abbayes et des prieurés de Seine-Maritime*, ADSM, p 139

177 J. soyes, "les fortifictions circulaires isolées en France", AN, 1965

d'autres lieux, c'était la conception même du village qui en faisait une forteresse[178] .

Si se protéger était indispensable, ce n'était pas toujours suffisant. Il arrivait aux paysans de prendre des initiatives de "nettoyage" préventif. Des sources évoquent des paysans en petit groupe surprenant des ennemis isolés. Il arrivait parfois que ces ennemis soient des collecteurs royaux... autant être prudent et se débarrasser de tout étranger amenant un danger potentiel. En Normandie, pendant l'occupation anglaise, les paysans avaient tellement à souffrir des vols, pillages et autres excès qu'ils souhaitaient ne plus jamais voir un soldat. À l'appel du duc de Bedford, alors régent, les paysans s'entraînèrent au tir à l'arc pour aider John Talbot et le comte d'Arundel dans leur lutte contre les bandes qui infestaient la Normandie. Les garnisons anglaises, plutôt que de les poursuivre et de les chasser hors du pays normand, préféraient lever pour leur compte des "appatis" sur les régions qu'elles sensées protéger. Les populations normandes étaient doublement des proies. Des documents émanant de la chancellerie royale évoqent sans arrêt des "pilleries, roberies et larrecins, sacrilèges, meurdres, violeurs de femmes et autres exceps et mallefice commis et perpettrez sur les subgiez du roy par aucun Anglois, Yrois, Galois, Normans et autre gens de guerre, de présent estans et vivant sur le plat pays" (sic)[179] . C'est pourquoi le gouvernement anglais de la Normandie, ne parvenant pas à faire respecter l'ordre et la discipline dans ses troupes, il autorisa les "communes du païs de s'embastonner"[180], c'est-à-dire de s'armer de lances. Cette décision allait s'avérer lourde de conséquences pour le pouvoir anglais puisque, profitant de leur armement, les paysans cauchois se révoltèrent en septembre 1435. La pression des troupes anglaises sur la population était trop forte et elle finit par réagir violemment. Lorsque l'on à plus rien à perdre, c'est malheureusement souvent le seul moyen de se faire entendre. C'est la soudaine irruption de La Hire et de Poton de Xaintraille dans le pays de Caux qui donna le signal de la révolte. Près de 4000 paysans commandés par Le Caruyer et soutenus par les routiers français faillirent réussir à libérer entièrement la Normandie au nord de la Seine. Les routiers profitèrent évidemment de ces événements : la vicomté d'Arques fut dévastée. De plus, lorsque la situation des révoltés exigeait des combattants expérimentés, les capitaines français décidèrent que le pays n'était plus "pillable" et partirent chercher fortune ailleurs[181] .

---

178 Le village de Mareugeol dans le Puy-de-Dome est une excellente illustration de ce qu'était un village fortifié au Moyen-Âge. Les maisons sont toutes construites autour d'une place centrale, les murs extérieurs formant des remparts et le clocher de l'église une tour de guet.

179 BN, manuscrits français, 26056, n° 2489, 19 mars 1435, cité dans Suzanne Deck, op. cit., p 49

180 *Cronicques de Normendie*, p 82

181 Suzanne Deck, op.cit., p 51

Les exactions et les excès des troupes anglaises avaient provoqué le soulèvement des populations qui les subissaient. Cette révolte failli réussir avec l'aide de soldats qui ne valaient pas mieux que les garnisons anglaises. La cupidité des capitaines de Charles VII les poussa à aller chercher fortune ailleurs, dans des contrées plus riches, et moins courues par les gens d'armes. Les paysans se retrouvèrent seuls face aux Anglais, au moment où ils avaient le plus besoin d'aide. Le soulèvement et l'incursion ne sont pas concertés entre les Cauchois et les hommes de Charles VII. Il ratait là l'occasion de porter un rude coup aux Anglais. Cet épisode eu cependant des conséquences très importantes. Les paysans vouaient désormais à "l'Anglois" une haine bien plus tenace qu'à l'homme d'arme en général. L'incapacité des Anglais à maintenir la sécurité des populations face à leurs propres troupes accéléra leur perte bien plus que l'incursion de quelques dizaines de routiers aux ordres de Charles VII. La population était désormais acquise à la cause du Roi de France. C'est une des raisons qui explique la relative facilité de la reconquête quinze ans plus tard.

La clôture des villes et la garde de la Seine

Le plat pays n'était pas le seul mennacé. Les villes pouvaient être des proies alléchantes, avec leurs foires et leurs marchés. Les voies de communication, et la Seine en particulier, étaient des axes très sensibles, aussi des mesures furent prises pour en interdire le franchissement. Deux tendances lourdes sont à noter dans le contexte particulier de la guerre de Cent-Ans : la clôture des villes, c'est-à-dire l'érection de nouvelles murailles ou le renforcement de celles qui existaient déjà et la garde de la Seine, pour empêcher les routiers qui infestaient la rive gauche de se répandre dans le pays de Caux, le pays de Bray et le Vexin alors relativement épargnés.

<u>La clôture des villes</u>

Les villes closes étaient, c'est une évidence, beaucoup mieux protégées que les autres villes. Les compagnies ne respectaient qu'une chose, les murailles solides et bien bâties des villes qu'elles ne pouvaient prendre qu'avec un long siège. Le principal atout des compagnies était leur mobilité, elles ne pouvaient pas traîner un train de bagages contenant des engins de siège. Sachant cela, nombre de petites villes choisirent de se clore derrière des fortifications. Même si les villes closes souffraient moins que le plat pays, leurs habitants n'en étaient pas moins soumis à une tension permanente par les tâches de guet et de garde. En effet, les fortifications les plus formidables du monde n'ont d'efficacité que si elles sont gardées. De plus, comme le signale la *Cronicque de Normendie*, la clôture des villes signifiait bien souvent le sacrifice des

faubourgs et des possessions des bourgeois en dehors des murailles[182]. Malgré tout, les villes perdaient beaucoup moins à se clore qu'à se risquer à une descente de routiers. Certaines villes étaient closes depuis longtemps, mais parfois, faute des moyens nécessaires pour l'entretien, les murailles croulaient de toutes parts. Il apparut donc urgent de les remettre en état. Le coût élevé représenté par la restauration poussa, comme nous le verrons plus loin, les pouvoirs publics à ne négliger aucune source de revenu. Le pouvoir royal, peu sûr de la volonté des bourgeois de financer ces travaux, émit une ordonnance le 14 mai 1358, édictée par le Régent, qui mettait toutes les forteresses sous contrôle royal et laissait au seul roi le pouvoir de décider de la remise en état ou de la construction[183]. Le régent décida qu'il convenait de lancer des inspections afin de déterminer le devenir de certaines places. On sait que Pierre de Neuville, bailli de Rouen, finança les déplacements de ces inspecteurs[184]. Ainsi, Rigault de Fontaine, chevalier, Maréchal de France fit le déplacement à Jumièges en aout 1359 et à Pont saint Pierre ; il ordanna la destruction à cette occasion d'une maison forte appartenant à Aubert de Hangest. Il devait également voir s'il convenait de conserver ou d'abattre l'abbaye de Bonport. Du 12 au 19 avril 1360 le même Rigault de Fontaine fit une inspection du bailliage pour examiner les possibilités de mise en défense des abbayes, pour mettre les gens du plat pays et leurs biens en place forte et retirer tous les bateaux de la Seine. Première mesure de garde du fleuve que nous développerons plus bas. Des places ont ainsi été détruites, d'autres ont été organisées pour la défense et pourvues de garnisons. Ainsi, en 1360, la forteresse du Bec-Crespin, aujourd'hui Saint-Martin du Bec dans la commune de Criquetot, a été pourvue d'une garnison de 4 hommes d'armes et de 4 arbalétriers commandés par Jehan de Chalon, capitaine de la forteresse[185]. Toujours en 1360, la forteresse de Fontaine-le-Bourg est dotée d'une garnison de 4 hommes d'armes et de 6 arbalétriers. C'est Baudrain de la Heuse qui en était capitaine de nom. Il semble cependant peu probable qu'un amiral de France ait commandé en propre une forteresse aussi petite. Il paraît plus envisageable de penser que le commandement de la place forte de Fontaine Le Bourg ait été assuré par un de ses lieutenants, peut être Maciot de Mun, cité dans le document[186]. Le 19 juillet 1365, Charles V édicta une autre ordonnance concernant la clôture des villes et leur défense[187]. Il fut

---

182 op. cit., p 145, les habitants "avoient moult de travail de leur guez et de leurs gardes et de leur villes fortifier et emperer, et perdirent moult de ce que ilz avoient hors de leurs clostures par pluseurs beaux hostels qui furent abattuz et gastez en leurs faux bourgs, et leurs biens que ilz avoient dehors le forteresses et pilliez et gastez tant par leur ennemis que par les gens de leur costé" (sic)

183 *Recueil général des anciennes lois françaises*, Isambert, Tome V, p 10, art 5

184 BN, français 26002, n°900, cité in Charles Bréard, *Essai historique sur Moulineaux…*, Rouen, 1896, pièces justificative 14, pp 149-152

185 BN, français 26002, n°960

186 BN, français 26002, n°980,

187 *Ordonnances royales,* tome V, p 14

décidé que les places non tenables seraient abattues afin qu'elles ne servent pas de refuge aux routiers.

Les gens du plat pays, à l'approche des bandes armées qui sillonnaient la campagne devaient pouvoir trouver refuge dans les villes fortes. Il était précisé qu'à cette occasion les paysans ne devraient acquitter aucune taxe d'entrée ou de sortie dans ces villes puisque le Roi leur cédait pour leur défense un quart des aides qui étaient levées. Cette mesure fut motivée par la menace que faisait peser sur le royaume le retour d'Espagne des compagnies.

Des mesures d'accompagnement furent prises pour assurer la défense des villes, en particulier pour l'entraînement intensif des archers et des arbalétriers, pour le recensement des garnisons dont chaque ville forte pouvait disposer. Ces mesures servirent plus contre les Anglais après 1369 que contre les routiers. Elles eurent néanmoins un effet dissuasif sur les compagnies. En Haute-Normandie, la ville de Louviers demanda au roi l'autorisation de se fortifier. Un document du 3 novembre 1366, émanant de Charles V, destiné à Richard de Brumare, garde du clos des galées à Rouen, lui demande de remettre au porteur, très certainement un représentant de la ville de Louviers, "cinquante pics et cinquante hoveaux" que le roi leur prêtait[188] . Le clos des galées, arsenal royal de Rouen devait ainsi fournir aux villes qui désiraient se clore le matériel nécessaire. Les aides du roi à Louviers ne se limitèrent pas à prêter du matériel. Il accorda aux bourgeois lovériens une portion des aides levées sur la ville pour faire face aux dépenses engendrées par l'édification des murailles. Cette mesure fut fort judicieuse puisque deux ans plus tard, les lovériens, aidés par Mouton de Blainville réussirent à faire renoncer la compagnie qui les menaçait et qui se dirigea par la suite vers la Basse-Normandie où elle s'empara de Vire, moins fortement défendue.

Le Roi n'attendit cependant pas 1366 pour autoriser la clôture de villes ou le renforcement d'anciennes murailles. La monarchie procéda toujours de la même façon : une partie d'une imposition qui lui était due était cédée aux bourgeois des villes qui devaient utiliser cette somme pour renforcer les fortifications existantes ou en édifier de nouvelles. La nécessité de la défense, la gestion des deniers communs et les circonstances ont permis à la monarchie de faire financer les fortifications des villes par leurs propres habitants et d'habituer ceux-ci à payer une contribution régulière. Le montant des travaux était particulièrement élevé. Ainsi, en 1404, un devis pour la restauration de l'enceinte de Rouen est établi pour la somme de 20 000 Livres tournoi[189]. On sait cependant que des moyens très divers furent employés pour assurer le

188 Anne Chazelas, op.cit., p 194

189 Philippe Contamine, « le financement des fortifications urbaines en France », *Revue Historique*, 1978

financement de l'entretien des murailles. À Rouen, les fossés, les portes, les tours et toutes les parties des fortifications qui pouvaient servir d'abri furent louées. La municipalité consacrait les revenus qu'elle en tirait à l'entretiende la muraille. La porte Martainville fit ainsi l'objet d'une spéculation continuelle quand à sa valeur locative[190].

En 1355, Jean II accorda aux Dieppois le montant de l'imposition de 6 deniers par Livre levée par lui sur les marchandises vendues dans la ville afin de l'affecter "es forterece et es cais et getees" (sic)[191]. Cet octroi fut renouvelé par Charles V et tous ses successeurs.

En décembre 1360, Charles, duc de Normandie, ordonna la clôture et le renforcement de la ville de Harfleur, tant il craignait les routiers qui étaient établis à Honfleur et qui pouvaient descendre sur la ville à chaque marée basse. Harfleur était en effet un port de commerce actif (on y relève la présence de marchands espagnols et portugais). Pour ce faire, il fallut sacrifier les faubourgs et même faire abattre la chapelle Notre-Dame de la Fontaine qui se trouvait à une des portes de la ville. Le château d'Aurricher fut rasé pour éviter que les routiers ne s'en emparent. Le 10 novembre 1369, Charles, désormais roi de France, octroie 500 francs d'or à prendre sur le produit des subsides aux habitants d'Harfleur pour contribuer aux travaux de fortification de la ville[192]. Il s'agissait ici de financer des portes neuves et des ponts levis. Des mesures furent prises pour qu'aucun siège ne soit mis devant la ville (voir Annexe XVII). À partir de 1375, Charles V renouvelle l'octroi à la ville pour l'entretien de ses fortifications de 2 deniers sur l'imposition de 12 denier par Livre levée en la ville[193]. La gestion des deniers d'octroi consacrés aux fortifications et à l'armement doit être répartie par le Vicomte de Montivilliers et par "deux des plus souffisans bourgeois" de la ville . Un mandement de 1396 autorise la ville à acheter une maison commune qui servirait de lieu de réunion et d'arsenal pour "hebergier les artilleries et autres garnisons.

À Montivilliers, les guerres obligèrent les habitants à s'enclore. Les aides levées pour financer cette clôture (deux deniers à prendre sur l'imposition de douze deniers par livre) servirent aussi à gager les hommes d'armes quui gardaient la ville. Un acte du 9 août 1361 donne quittance d'une somme de 1136 écus 3/4, qui équivalait au tiers du produit de l'imposition de 12 deniers par Livre, payée au nom de la ville pour les gages de plusieurs gens d'armes[194]. Un

190 Ch. V Ricard, *Recherches historiques sur Rouen, fortifications, porte Martainville*, p 139-140
191 BN, fr 27700, n° 83, 13 octobre 1355
192 Bibliothèque de l'Arsenal, Ms 6163 n° 33
193 Bibliothèque de l'Arsenal, Ms 6163 n° 47
194 BN, fr 26004, 1243

autre acte du 16 septembre 1364 nous apprend que la ville paya une somme de 107 livres 10 sous tournoi à un certain « Réon » des Ylles (vraisemblablement Regnault ou Renault des Ylles dont on sait qu'il était bailli de Caux et capitaine de Montivilliers[195]. C'est lui qui nomma un certain Massieu Nicole l'Ainé, bourgeois, comme receveur des aides levées pour la fortification en 1373) pour ses gages de capitaine de la ville[196]. Pour les aider à bâtir de nouvelles murailles, le Roi leur accorda une fraction des impositions levées sur la ville[197]. Vers 1473, les murailles faisaient plus de 500 mètres de périmètre, comptaient trois portails fortifiés, douze tours, le tout entouré de fossés profonds et inondés [198].

Le 28 février 1361, le maire et les échevins de la ville d'Eu reçurent du roi l'autorisation[199] de lever une aide sur le vin et la cervoise et à prendre deux deniers sur l'imposition royale de douze deniers[200] qui courait sur la ville (voir Annexe XV). Cela devait couvrir les frais qu'occasionneraient pour la ville d'Eu l'édification de murailles et le financement des "gens d'armes, de cheval et de pié" (sic) pour la garde de la ville. La ville d'Eu choisit la prudence et continua l'érection de ses murailles. L'autorisation fut renouvelée le 16 mai 1363, année très troublée par les routiers en Normandie (voir Annexe XVI).

À Lisieux, sous l'occupation anglaise, les fortifications furent renforcées ce qui entraîna des travaux coûteux[201]. Entre 1410 et 1417, la monarchie accepte d'augmenter de deux livres le prix de chaque muid de sel pour grossir les deniers destinés à la fortification des remparts[202] . En 1423 et en 1431, le roi ordonna la perception d'une taille de 1000 Livres sur les vicomtés d'Auge, d'Orbec et de Pont-Audemer pour "être employé aux œuvres de la fortification de Lisieux"[203].

---

195 Bibliothèque de l'Arsenal, Ms 6163 n°46, 4 octobre 1373

196 BN, fr 26006, n° 60, 16 septembre 1364

197 Léopold Delisle, op.cit., n° 1807 (27 décembre 1378) et 1912 (5 avril 1380)

198 "*La ville de Montevillier a VI^c brasses de tour, de trois pas la brasse.*
Item, trois beaulx pourteaulx, dont l'un est aussy beau que nul de ceux du chasteau d'Angers
Item, entour de ladite ville, y a bien XII bien belles tours et trois pilliers marois
Item, les deux pars des foussés sont plains d'eaue, et y a comansé d'élargir et aprofondir le foussé et leur on l'a avisé comme y le feront et quant y sera parachevé comme yl est comansé, y nous samble que elle sera bonne et tenable, quart il y aura gens d'armes avecques ceux de la ville.
Item, leur a esté ordonné de perser par bas, pour battre le lonc de la muraille de tour à autre, celles qui ne le sont et reparer la muralle ou yl an est besoing", BN, Paris, fr 20494, n° 53

199 Suzanne Deck, op.cit., pièce justificative n° 11

200 Il s'agit de l'imposition destinée à payer la rançon du roi Jean détenu par les Anglais depuis la bataille de Poitiers en 1356

201 Devis pour un "boullevart de machonnerie necessaire estre fait pour la fortification de la ville et cité de Lisieuxautour du pons dormans devant la porte de Caen ou dehors de la dicte ville pour la déffense et la gde d'Icelle porte" (sic), BN, Paris, Clairembaut, 218, n°100

202 J. Lesquier, "l'administration et les finances de Lisieuxde 1423 à 1446", *études Lexoviennes*, tome II, p 100

203 J. Lesquier, art.cit., p 101-102

Carte 5 : les villes closes et la garde de la Seine

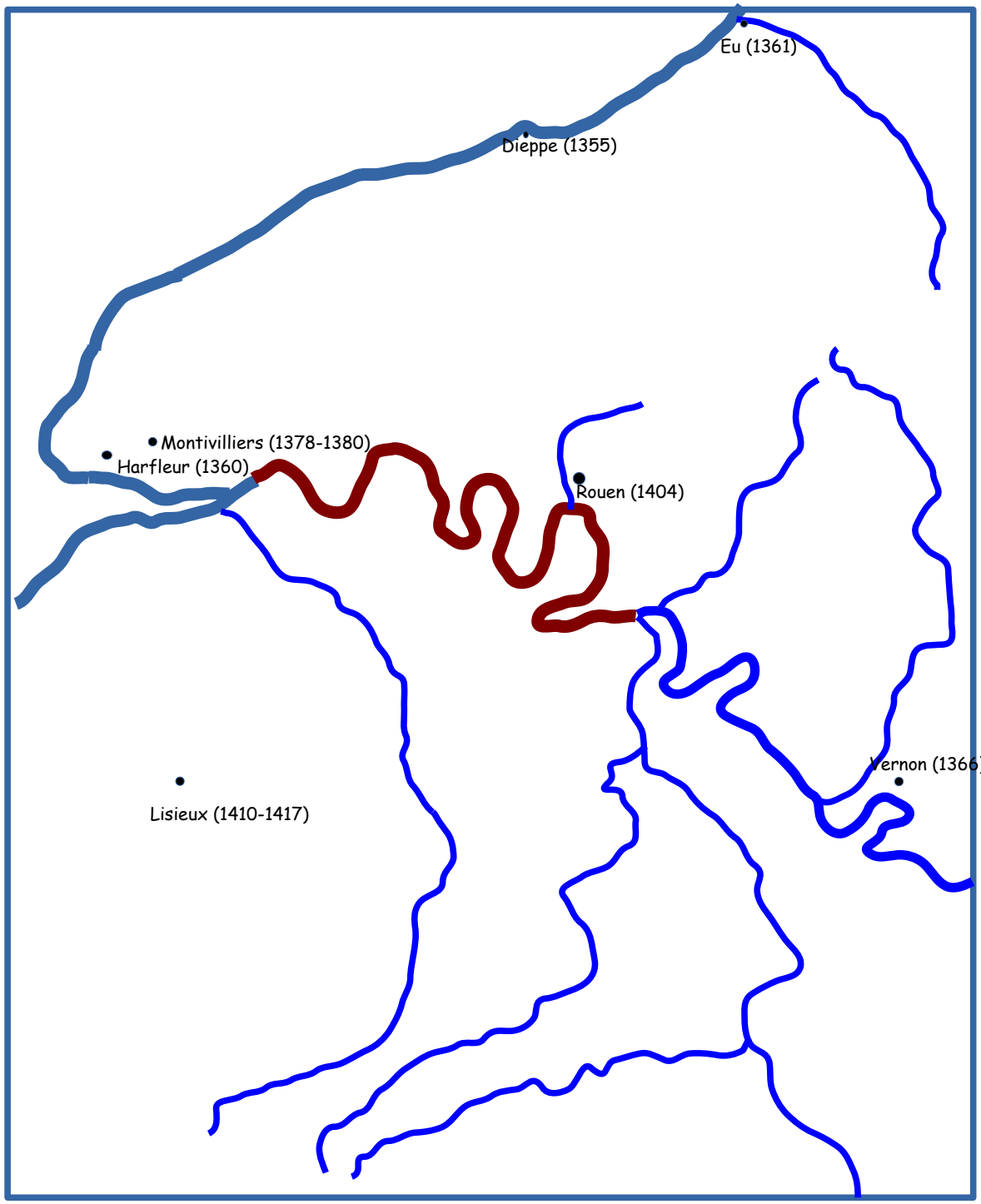

Garde de la Seine par la surveillance de bâteaux

Dieppe (1355) **Ville ayant reçu autorisation royale de se fortifier ou de renforcer ses fortifications**

Au XV° siècle, il existe une "commission des alleus et marchés" dont la compétence inclut la gestion des deniers de la fortification[204]. Le bailli de Rouen, commissaire du Roi sur le fait des aides, demande régulièrement au receveur de

204 J. Lesquier, art.cit., p 65

cette commission de lui apporter son "estat des mises et recettes par luy faittes pour le fait de la dit fortification"[205]. Le poids financier de l'entretien et de la réparation des murailles est énorme. Dans la première moitié du XV° siècle, des chiffres surprenant sont trouvés pour la ville de Lisieux. Ainsi, du premier avril 1426 au premier avril 1427, cela représente 76% des dépenses de la ville, soit un montant de 347 livre. Pour la période qui va de l'été 1426 jusqu'à 1432 le pourcentage monte à 85% soit 1108 Livres et atteint même 92% des dépenses pour 1208 Livres entre 1432 et 1433... Il nous semble cependant, en accord avec Lesquier que ces chiffres sont exceptionnels et reflètent plus des mesures d'urgences que la règle[206].

De même, lors des troubles entre Armagnacs et Bourguignons, en 1407, à Rouen, le guet fut ordonné nuit et jour avec six à chaque porte de la ville. Un guet errant de cinquante hommes fut organisé en aval toutes les nuits. Des mesures très strictes furent prises pour contraindre les bourgeois réticents à assurer leur service de guet. Ainsi, le guet fut assurés sur les remparts, en particulier au niveau de la barbacane située rive gauche et qui commandait l'entrée du pont reliant les deux rives. Les portes Cauchoise, Beauvoisine et Saint-Hilaire étaient aussi particulièrement surveillées. L'essentiel du système défensif reposait sur le château de Philippe Auguste (dont le donjon est encore visible aujourd'hui). À l'époque, la rive gauche ne comportait que des fauxbourg dont l'importance stratégique ne nécessitait pas de mise en défense. La bourgeoisie de Rouen, tout comme aujourd'hui, préférait la rive droite...

Plan des fortifications de Rouen

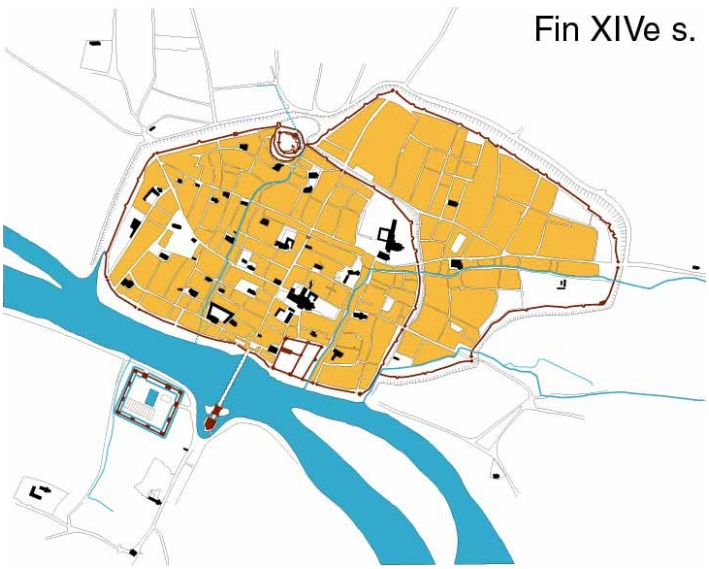

205 J. Lesquier, art.cit., p 47-48
206 J. Lesquier, art.cit., p 127 à 140

La garde de la Seine

C'est à partir de 1363 que l'on prit conscience du danger qu'il pouvait y avoir à laisser passer le fleuve aux routiers. Jusqu'à cette date, la rive droite de la Seine et le pays de Caux avaient été préservé des ravages des compagnies. La garde de la Seine devint le principal objet des attentions de Richard de Brumare, Garde du Clos des Galées[207]. Il prit plusieurs sortes de mesures.

La première fut le regroupement en quelques points de tous les bateaux en mesure de naviguer sur le fleuve. Nous possédons le compte de Nicolas du Bois, Bailli de Rouen, concernant la saisie de tous les bateaux se trouvant entre Rouen et Caudebec pour empêcher le passage des ennemis. Ce document date du 21 aout 1363. Le terme ennemi y désigne bien les routiers. il s'agissait de s'emparer de tous les vaisseaux qui se trouvaient entre les deux villes, tant sur la rive droite que sur la rive gauche et de les amener à Rouen ou dans tout autre port susceptible d'être aisément défendu (voir Annexe XVIII). Le danger se fit plus pressant encore lorsque le donjon de Rolleboise fut pris par Jean Jouël. Dès le 2 novembre 1363, les élus du diocèse de Rouen ordonnent à Richard du Til, receveur général des aides au diocèse de Rouen, de payer à Guillaume Guérout, capitaine d'un bateau ordonné par le Roi aux environs de Rolleboise, la somme de 75 livres tournois pour quinze jours, cette somme se renouvellant de quinzaine en quinzaine jusqu'au «cassement» du bateau[208]. Le même Richard du Til reçoit ordre du roi le 27 novembre 1363 de verser cent francs d'or pour le paiement de ceux qui faisaient le passage ordonné "pour lez vaisseaux monter dou costé de par deçà la rivière"[209] (sic). Nous pensons avec Michel Nortier qu'il s'agit là d'un ordre pour regrouper tous les navires sur la rive droite de la Seine afin d'éviter que les routiers ne s'en emparent.

---

207 C'est le roi Philippe le Bel qui créa le clos aux Galées de Rouen en 1293. Il l'installa sur la rive gauche de la Seine, en aval d'un pont reliant l'île Lacroix à la ville. Il s'agit du plus ancien arsenal du royaume de France. Le nouvel établissement devait répondre à plusieurs fonctions :

- accueillir, entretenir et construire les vaisseaux du Roi. Les armer et les gréer.
- entreposer vivres (biscuits, harengs, lards, vins) et armes (arbalètes, traits, canons, pavois, engins de guerre...). Ceux-ci n'étaient pas destinés uniquement à la marine mais étaient aussi envoyés dans les forteresses royales ou employés lors des sièges.

En conséquence de ces deux rôles, on avait creusé un bassin (l'estang) et des cales sèches, construit des magasins divers, des ateliers de charpenterie, de couture et de fabrication d'armes. Les forêts voisines de Roumare et de Rouvray approvisionnaient le chantier en bois tandis que le fer venait du Pays d'Ouche. Quant au chanvre qui servait à confectionner les cordes et la voilure, il était filé un peu partout dans les environs. Ce lieu stratégique était défendu par des murs et un fossé. CHAZELAS (Anne), *Documents relatifs au clos des galées et aux armées de mer du roi de France de 1293 à 1418*, Paris, Bibliothèque nationale, deux volumes in 8°, tome I, 1977, 352 p. ; tome II, 1978, 352 p. (Collection de documents inédits sur l'histoire de France. Section de Philologie et d'histoire jusqu'à 1610. Série in 8.- vol. 11).

208 Cette somme se décompose en 8 sous par jours pour lui et 7 autres arbalétriers et 5 sous par jours pour les 8 nageurs (rameurs), soit un équipage de seize personnes.

209 cité dans Michel Nortier, "les sources de l'histoire de Normandie à la bibliothèque municipale de Rouen", *Cahiers Léopold Delisle*

***Le Clos des galées à Rouen au Moyen-Âge* (reconstitution)**

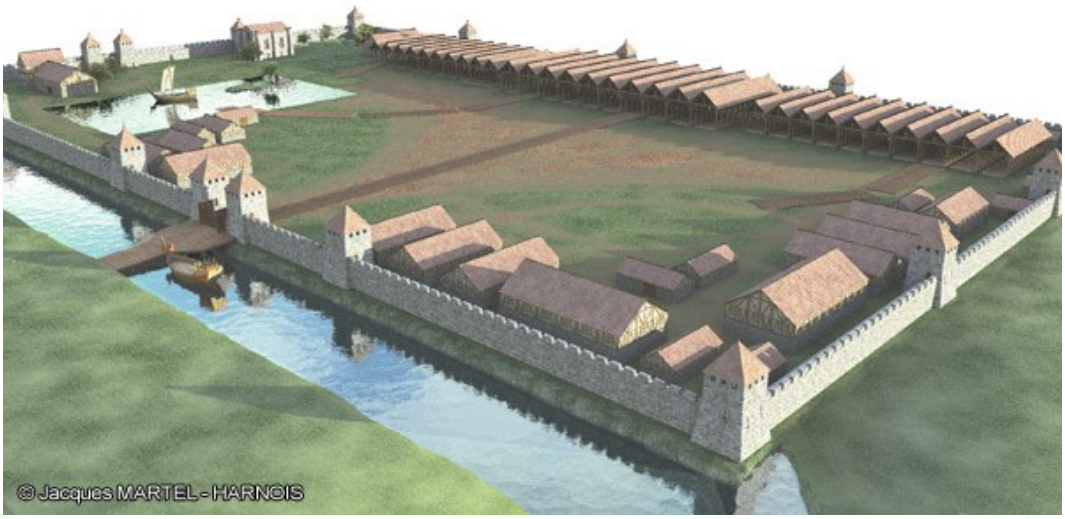

La seconde mesure fut la surveillance de la Seine par des bâtiments armés. Elle sembla efficace à l'exception notable de l'hiver 1363-1364, pendant lequel les températures furent si froides que la Seine fut prise par le gel et devint franchissable à pied sec, rendant inutiles les efforts de surveillance fluviale. Malgré cet épisode regrettable et imprévisible, une garde armée fut organisée à partir de Rouen et de son arsenal. Entre Rouen et Caudebec, un bateau était armé pour la "garde et la seurté de la dicte rivières, des pors et des passages". Le capitaine de ce bateau, guillaume Tavel, convoqué à une montre le 4 décembre 1364 lors de laquelle il dut présenter son équipage et son matériel afin d'être payé. put aligner deux hommes d'armes, cinq arbalétriers et cinq nageurs (des rameurs)[210]. Une autre montre du 19 décembre 1364 nous apprend qu'un bateau armé de cinq nageurs et de huit arbalétriers servit entre Rouen et Caudebec[211] . Une quittance du 10 mars 1365 nous apprend qu'un troisième bâtiment, sous les ordres de Guillaume Guerout, de Rouen, armé de huit nageurs et de sept arbalétriers montait la garde dans la même partie du fleuve[212] , que l'on trouvait décidément bien sensible. Il est fort probable que ces trois bâtiments aient servis plus ou moins en même temps tant la distance entre Rouen et Caudebec par le fleuve parait grande.

L'estuaire de la Seine n'était pour autant pas négligé. Une quittance du 8 octobre 1364 concernant les gages de Johan le Boucher, maître du Bargot

210 BMR, fonds Martainville, 198, n° 11 (11,12)
211 Anne Chazelas, op.cit., p 191
212 BN, manuscrits français 26006, n° 144, cité dans Anne Chazelas, op.cit., p 191

Saint-Jehan de Leurre de ses dix-neuf mariniers et des sept arbalétriers, nous apprend qu'il fut "ordonné a estre sur la riviere de Saine pour la garde d'icelle et des marchandises"[213] . Une autre quittance, de Simon Viart, arbalétrier, nous apprend qu'il passa deux semaines sur le fleuve en compagnie de onze autre arbalétriers et de douze nageurs[214] .

Entre Rouen et Pont de l'Arche, le fleuve était aussi surveillé. Deux montres du 9 décembre 1364 nous l'apprennent. L'une est celle de Guillaume Le Grant, bourgeois de Rouen, capitaine de deux bateaux armés pour la sûreté de la Seine entre les deux villes. Ils avaient un équipage réuni de cinq hommes d'armes, dix arbalétriers et douze nageurs. La seconde, celle de Jehan du Piesnay, capitaine d'un bateau armé pour les mêmes raisons nous donne un équipage de sept arbalétriers et de cinq nageurs[215] .

La garde de la Seine entre son estuaire et pont de l'Arche semble bien avoir été une priorité dans les années 1363-1365. Il fallait en effet éviter que les compagnies qui pullulaient en Basse-Normandie et au sud de la Seine ne se répandent dans le pays de Caux, le pays de Brayet les Vexin... Cela ne fut possible qu'au prix d'une vigilance extrême dans la garde du fleuve et du rassemblement en quelques lieux sûrs et abrités des moyens de franchissement. Cela eut vraisemblablement des conséquences sur le commerce et sur les échanges.

213 BN, manuscrits français 26006, n° 85, cité dans Anne Chazelas, op.cit., p 191

214 BN, manuscrits français 26006, n° 88, cité dans Anne Chazelas, op.cit., p 191

215 BMR, Fonds Martainville, 198, n° 11 (10, 13, 14)

CHAPITRE 6 : la restructuration de l'armée

"Ce n'est pas la guerre qui en se royaume se mayne, c'est une privée Roberie, ung larrecin habandonné, force publique souz umbre d'armes et violente rapine que faulte de justice véritable et de bonne ordonnance fait être loisible"[216] .

Le véritable problème, la cause de tous les maux dont souffrait le royaume, c'était l'armée. Comme nous le rappelle Alain Chartier, sans ordonnance pour organiser les soldats ni justice pour sanctionner les pillards, les hommes d'armes se pensent couverts par une impunité de fait.

L'Ost royale n'est que la base de l'armée. En plus du ban et de l'arrière ban, le roi est obligé de faire appel à quantité de mercenaires pour pouvoir disposer de combattants expérimentés sur lesquels il pouvait compter au delà des quarante jours de convocation de l'Ost. Le fait était, nous l'avons vu, que ces mercenaires, si efficaces et compétents qu'ils puissent être lors des conflits, ce qui ne va d'ailleurs pas toujours de soi, continuaient à vivre sur le pays lors des trêves et traités.

Ainsi, les rois de France, conscients du problème, allaient-ils s'attacher à réformer l'outil militaire, à la fois dans son fonctionnement et dans son recrutement. Charles V, son fils Charles VI et son petit fils Charles VII s'y employèrent particulièrement. Des ordonnances visant à modifier l'appareil de défense français furent prises par ces trois souverains. Cela a certainement contribué à modifier les mentalités des combattants au cours des deux derniers siècles du Moyen-Âge.

Les réformes militaires

Comme le signale Philippe Contamine[217], un des principaux problèmes était celui de la guerre privée. Dès le XIV° siècle, la royauté prit des dispositions pour la limiter. L'ordonnance du 5 octobre 1361 promulguée par le futur Charles V défendait aux nobles de se faire la guerre entre eux et aux gens de guerre de se rassembler sans la permission du souverain. Elle sommait également les sujets du roi de se rendre immédiatement au lieu de leur domicile[218]. Cette dernière mesure était destinée à renvoyer chez eux les gens d'armes qui courraient le

---

216 Alain Chartier, *le Quadrilogue invectif*, p 18-19

217 Philippe Contamine, "Les compagnies d'aventure en France pendant la guerre de Cent Ans"

218 *Ordonnances royales*, tome III

pays. Comme de nombreuses autres injonctions royales, cette ordonnance fut superbement ignorée par les routiers. Il était clair qu'une simple interdiction, fut elle royale, ne suffisait pas . Il devenait évident que les réponses conjoncturelles étaient la plupart du temps inefficaces et totalement ignorées par les routiers. Les réponses à apporter à ce phénomène devaient avoir plus de profondeur, plus d'action dans le long terme, bref, il fallait des réponses structurelles à une faiblesse structurelle : l'organisation de l'armée. Jean le Bon tenta le premier de s'atteler à cette tâche. L'ordonnance du 30 avril 1351 demandait que les gens d'armes se rassemblent en "grosses routes" de 25 à 80 hommes selon la condition de leur chef, groupe que l'on appelait les "chevetaines" (sic). Chacune d'enter elle devait être passée en monter en présence de son chef qui devait appeler un à un ses compagnons dont les noms et surnoms étaient écrits sur le rôle de la montre[219]. Chaque route devait ensuite être revue régulièrement pour vérifier que les effectifs étaient toujours les mêmes[220]. Le chef de la route recevait la solde pour ses hommes en fonction des effectifs recensés dans les rôles de montre et vérifiés lors des revues. Un exemple local de l'application de cette ordonnance est donné le 29 juillet 1355. C'est à cette date que les maréchaux du Dauphin, lieutenant de Jean II, ainsi que le lieutenant pour les bailliages de Rouen, Caux et Gisors, le Baudrain de la Heuze, maréchal de Normandie envoyèrent à Martin Evrart, chanoine et official de Rouen, et au sire de Sainte-Beuve, "enclose sous leurs sceaux, le reveue du Sire de Clères, entière et parfaite et des hommes d'armes de sa compagnie, montez comme il leur était apparu auparavant par sa monstre (sic)"[221] . À de rares exceptions près, cette ordonnance qui commençait à organiser l'armée ne fut cependant ni efficacement ni durablement appliquée. De plus, on imagine fort bien que certains capitaines, pour toucher l'intégralité de leurs solde "recrutaient" de faux soldats à l'occasion de la revue, ce qui laisse un doute sur l'authenticité des rôles de revues...

Pour pallier cette difficulté, l'usage voulut que l'on utilisât la lettre de retenue. C'était le Roi ou ses représentants qui retenait un capitaine et ses gens de guerre. L'expression lettre de retenue vient du fait que le Roi tenait la compagnie à nouveau par ses gages, c'est-à-dire la solde qu'il lui versait. La procédure pouvait varier. Soit le Roi retenait un personnage à qui il confiait le soin de recruter des gens de guerre qu'il retenait ensuite en totalité, soit il retenait un groupe déjà constitué. La première solution reposait sur de supposés liens de fidélité hérités de la période féodale dont nous avons déjà vu le coté parfois superficiel et aléatoire. La seconde présentait l'avantage de disposer

219 Philippe Contamine, *Guerre, État et société*, op. cit., p 81.
220 C'est l'origine de l'expression passer les troupes en revue, qui est bien souvent employée abusivement, ceux qui passent les troupes en revue la voyant pour la plupart du temps... pour la première fois.
221 BN, manuscrit français 25764, n° 77 et 78, cité dans Philippe Contamine, *G.E.S*, op.cit., p 92

immédiatement d'une troupe en capacité de combattre. Le principal problème des lettres de retenus était cependant autre. Elles n'avait pas de termes et pourraient être assimilée à une sorte de contrat à durée indéterminée. Lorsque le Roi n'avait plus besoin de combattants, il "cassait aux gages" les gens d'armes qu'il avait retenu, les mettant au chômage (on dirait aujourd'hui licenciés sans indemnités), ce qui provoquait pillages et déprédations en tous genre. Conscient du problème, Charles V décida d'entretenir de façon permanente des hommes d'armes entre 1369 et 1380. Le surcoût engendré par cette décision fut contrebalancé par la diminution du nombre des routiers présents dans le royaume durant cette décennie.

Le règne de Charles VI fut on le sait perturbé au début par la jeunesse du Roi puis par sa folie et les rivalités qui opposèrent Armagnacs et Bourguignons. Cependant les pouvoir royal se préoccupa de la réforme de l'armée. Diverses mesures avaient été prises pour empêcher la formation de troupes de gens de guerre. Dès 1388, puis en 1396, en 1405, en 1410, en 1411 et 1413, des lettres avaient été publiées pour interdire la formation de ces bandes[222]. Des peines très sévères étaient promises aux contrevenants. La multiplication de ces lettres d'interdiction, surtout à partir de 1410, prouve leur inefficacité. En 1413, dans un chapitre intitulé "gens d'armes", l'ordonnance, dite cabochiennne, tenta de régler une fois pour toutes le problème. Il importait de réglementer avec précision la levée, la solde et le contrôle des effectifs des gens d'armes, de veiller à la garde et à l'entretien des forteresses et surtout de réprimer tous les abus[223] . L'article 250 interdit le rassemblement de toute assemblée de gens d'armes sans l'autorisation du souverain ("de se tenir sur le pays sans le commandement du Roi et sans capitaine qui les tienne par écrit") et en rajoutant le crime de lèse majesté pour les contrevenants qui doivent être punis de la peine de la hart, c'est-à-dire la pendaison. L'article 251 demandait aux baillis et aux sénéchaux de prendre des mesures énergiques pour lutter contre les gens de guerre. Ainsi, l'ordonnance cabochiennne reprend les dispositions que les auteurs de la Grande ordonnance de 1357 avaient voulu faire appliquer en allant plus loin. Non seulement elle enjoint aux responsables des différentes provinces de pourchasser et d'emprisonner les "mangeurs et gasteurs", mais de plus elle commence à s'attaquer au problème de fond qu'est l'organisation de l'armée et à celui de la garde des places fortes, autrefois trop souvent prises par des routiers car non gardées...

---

222 les 28 mai 1388 (*Ordonnances royales*, tome VII, p 186), 28 mars 1396, (*Ordonnances royales*, tome VIII, p 61), 6 novembre 1405 (*Ordonnances royales*, tome IX, p 96), 15 juillet, 19 et 30 août 1410 (*Ordonnances royales*, tome IX, p 515, 528, 531), 28 février 1411 (*Ordonnances royales*, tome IX, p 573) et 9 mai 1413 (*Ordonnances royales*, tome X, p 146).

223 Alfred Coville, *Les Cabochiens et l'ordonnance de 1413*, p 288-289

Cependant, l'organisation défensive était déjà une préoccupation au XIV° siècle. Dès 1358, le Régent avait pris des dispositions, et , le 14 mai de cette année, il ordonna à tous ses capitaines de visiter toutes les places fortes de leur territoire et de les faire mettre en état de défense[224] . Le 15 mars 1360, il prit la décision de faire raser toutes les forteresses qui n'étaient pas défendables et qui pouvaient servir de repaire à des bandes d'aventuriers. Devenu roi, Charles V renouvela ces dispositions dans l'ordonnance du 19 juillet 1367[225] . Même si ce texte avait plus comme objectif la lutte contre les Anglais que contre les routiers, alors moins virulents dans le royaume, il n'en demeure pas moins le dernier effort de la monarchie pour organiser la défense du pays de façon rationnelle.

Les plus importantes réformes militaires sont l'œuvre de charles VII. Sa première tâche fut de s'attaquer au fléau des routiers. La grande ordonnance du 2 novembre 1439 instituait le régime de garnison, "les capitaines et gens de guerre seront mis et establis en garnison es place des frontières sur les ennemis (sic)" Les capitaines étaient nommés par le roi, ils étaient responsables de leurs hommes et surtout ils étaient soumis à la justice des baillis et tenus de répondre des excès maux et outrages commis par leurs hommes. Les courses, incendies et pillages étaient interdits sous peine "d'encourir crime de lèse majesté". Charles VII avait passé des conventions avec les principaux chefs de routiers qui s'étaient engagés à "nettoyer leur compaignies", à en chasser la "coquinaille" et à "faire leurs monstres devant monseigneur le connestable". En contrepartie, le roi assurait aux capitaines des soldes régulières. Ainsi, lors de la reconquête de la Normandie, Charles VII avait assuré ses capitaines de payes et de gages mensuels, ce qui évitait, du moins en théorie , les pillages, captures et rançons sur les paysans et religieux[226] et tentait de donner un cadre légal au pillage en le limitant au strict cadre des combattants. Ainsi, une sorte de droit de la guerre commence à s'ébaucher. Les populations civiles doivent être exclus de toutes les violences liées à la guerre. En revanche il est licite de piller les cadavres des ennemis, de demander une rançon pour leur libération. On retrouve ici ce qu'avait essayer d'établir l'Église avec la paix et la trêve de Dieu, mais sur une plus large échelle. C'est aussi "l'acte de naissance" de l'armée permanente, composée d'effectif connu, contrôlé et rétribuée mensuellement[227]. Le Roi

224 *Ordonnances royales*, tome III, p 224.

225 *Ordonnances royales*, tome V, p 14

226 "estaient tou les dits gens darmes de trait a piet payes et gaiges tous les mois, sans qu'ils osassent durant ladicte guerre de Normandie, prendre nulle gens prisonnier ne renchonner cheval ne aultre beste, quelle que fust, pozz orque les dits gens fussent en lobeissance des dits Anglois, ne les vivres en quelques lieux que ce fust, sans ayer, si non sur les dits Anglois et desgens tenant leur parti qui esoient trouvez faisant guerre, lesquels ils pouvoient prendre licitement et leur estoit permiz, et non aultrement." Berry, *Herault du Ray, le recouvrement de la Normandie*, p 369

227 La fidélité qui reposait depuis l'époque carolingienne sur des liens d'homme à homme résulte

entoura alors la Normandie occupée par les Anglais de capitaines, tous anciens routiers, dans des places fortes. Ainsi, le Bâtard de Bourbon reçut les forteresses de Dieppe, Eu et Beauvais. Antoine de Chabannes s'installa près de Dreux.

Cette réforme, si intéressante qu'elle fut comme tentative de réorganiser l'outil militaire, n'avait cependant de chances d'être efficace qu'avec un pouvoir royal fort et incontesté. Les routiers ne se privèrent pas d'en enfreindre les recommandations tant qu'ils le purent, c'est-à-dire tant que le royaume ne fut pas reconquis, et cela même après la fin de la guerre de Cent Ans. Charles VII dut attendre 1445 pour édicter une nouvelle ordonnance qui organisait de façon définitive l'armée. Thomas Basin nous fait le récit de la façon dont l'ordonnance créant la nouvelle armée prit corps. Le Roi rassembla les meilleurs des capitaines de routiers et les membres de son conseil pour ramener l'armée à un effectif déterminé et lui donner une organisation. Il fut choisi 1500 "lances" parmi les combattants les plus compétents qui furent placés sous le commandement des plus habiles et plus braves capitaines payés régulièrement par le Roi. Chaque "lance" comprenait deux archers et un valet montés avec deux palefreniers chargés de s'occuper des six chevaux. Les "lances furent confiées à quinze capitaines ayant chacun cent "lances" sous ses ordres[228] . Chasser les Anglais de France en prenant l'élite des routiers à son service permit aussi à Charles VII de se débarrasser d'eux.

L'évolution des mentalités combattantes

Sans une profonde évolution des mentalités combattantes, aucune réforme militaire d'ampleur n'aurait put être possible. L'apparition des compagnies est en partie une conséquence de cette évolution. Le pouvoir en est plus ou moins conscient et il tente de lutter contre elles en essayant de comprendre la nature de ce changement pour s'y adapter.

---

maintenant du seul fait des liens financiers. Peu à peu la féodalité cède le pas au pré-capitalisme.

228 Thomas Basin, op.cit., tome II, livre VI, § III, p 17.

L'évolution principale se situe au niveau de l'éthique des combattants. La pitié ou l'humanité envers les vaincus, le respect des valeurs prônées par l'Église, la protection des faibles ne font plus recette. L'idéal chevaleresque qui avait régit la guerre pendant tout le Moyen-Âge ne pouvait s'appliquer qu'à des armées à recrutement majoritairement noble et respectueux de cet état d'esprit. Nous avons vu qu'aux XIV° et XV° siècles, les combattants étaient insensibles aux mots d'ordre d'une éventuelle discipline de chevalerie. les mercenaires et les compagnies qu'ils engendrèrent, issus de milieux sociaux et d'origine géographique très variés, non seulement assouvirent les instincts les plus bas que l'être humain puisse avoir, mais encore contribuèrent à modifier l'ambiance de la guerre[229] . Les combattants trouvaient des justifications à leurs pires actes. Ils excusaient les vexations sur les villageois par le fait qu'ils ne faisaient que leur devoir. Les routiers défendaient leur droit de vivre des profits de l'extorsion en clamant qu'en l'absence de solde régulière, ils n'avaient pas d'alternative[230] . C'est ainsi que se créa ne sorte de "droit des gens de guerre", droit qui a résulté des comportements au cours du conflit et qui ont fini par devenir habituels et coutumiers tant ils étaient courants. Des règles se sont ainsi établies sur la délivrance des sauf-conduits et de l'usage qui devait en être fait, sur le traitement à réserver aux prisonniers, sur la pratique des rançons... Le droit des hommes d'armes au pillage était finalement reconnu, ils s'y livrèrent avec une frénésie impressionnante. Rien n'échappait à leur appétit, ni églises, ni abbayes, ni couvent. Si certains capitaines s'efforçaient de faire respecter les anciennes traditions chevaleresques, ils devaient être bien peu nombreux ...
Aux cours de ces deux siècles, de nouvelles habitudes sont apparues. Désormais, les paysans assimilent le soldat au viol, au vol, au pillage, au brigandage, à la rapine... Ces comportements d'anormaux aux siècles précédents tendent à devenir la norme. Les paysans qui ont à les subir, même s'il ne les acceptent pas finissent par considérer ces exactions comme inconvénient de la guerre.

L'exigence de recevoir une solde régulière est en elle même une nouveauté. Désormais les gens de guerre exigent d'être payés. Aux siècles précédents, l'armée était composée des levées féodales, le ban et l'arrière ban, limitée à quarante jours. Certes le mercenariat existait mais, sauf exception, le nombre des gens de guerre stipendiés était extrêmement minoritaire. Durant la guerre de Cent-Ans, les liens féodaux se détendent et les obligations de servir à l'Ost sont très vite oubliées. Les soldats sont pour le moins des spécialistes de la guerre sinon des professionnels qui vendent leur savoir faire au plus offrant et qui, à défaut de trouve des marchés se le créent eux même.

---

229 Sur ce point, voir Philippe Contamine, *La guerre au Moyen-Âge*.
230 N.A.R., Wright,"'Pillagers" and "brigands" in the hundred years war", *Journal of Medieval History*

Dernière évolution remarquable des mentalités combattantes, les gens d'armes considéraient que la pratique de leur art comme un moyen de promotion sociale et de reconnaissance. Le rôle qui avait été le leur les siècles précédents comme conseiller auprès des souverains était désormais tenu par des intellectuels, juristes théologiens et autres lettrés. Les gens de guerre utilisèrent les atouts dont ils disposaient, la force, l'audace, la ruse parfois la brutalité et la sauvagerie pour obtenir une reconnaissance sociale qui leur échappait peu à peu[231] . Ce comportement permit à ceux qui étaient restés proches du roi et s'étaient montrés fidèles de se tailler une place importante dans la hiérarchie du pouvoir. Ce fut évidemment le cas pour Bertrand du Guesclin, mais aussi pour des personnages moins connus mais important néanmoins, Mouton de Blainville, Baudrain de la Heuse ou Jean de Vienne.

231 Raymond Cazelles, *Société politique, noblesse et couronne sous Jean le Bon et Charles V*, p 14

LES CONSÉQUENCES DU PASSAGE DES ROUTIERS SUR LA RÉGION

Nous abordons ici un point clé, particulièrement difficile à appréhender en raison de l'imbrication des périodes de conflit ouvert et des périodes de trêves, lors desquelles les compagnies pullulaient. Quelles furent les conséquences de leur passage ? Est-il pertinent de faire une distinction entre les exactions commises par les gens d'armes en temps de guerre de celles commises par, bien souvent les mêmes hommes lors des interruptions d'hostilité ? Ce type de comportement n'est il pas inhérent à la pratique guerrière ? Ne le rettrouve-t-on pas dans toutes les armées du monde, à toutes les époques ?

Cependant, il reste possible d'en distinguer trois grandes catégories. En premier lieu il convient d'évoquer les ravages qu'elles commirent et les destructions qu'elles causèrent, tant dans les campagnes que contre les établissements religieux ou les villes. L'étude des conséquences fiscales permet ensuite de comprendre que la lutte contre les routiers qui greva d'une façon importante le budget du royaume poussa à l'augmentation de la fréquence de l'imposition. Ces nouvelles taxations provoquèrent bien entendu l'irritation, parfois le révolte de ceux qui étaient ainsi mis à contribution de plus en plus régulièrement et lourdement. Enfin, le passage et les exactions d'hommes d'armes sur plus d'un siècle de temps, avec somme toute assez peu de période de tranquillité, ne pouvait pas ne pas avoir d'influence sur la démographie et sur la représentation que les contemporains se faisaient de leur époque ni provoquer un traumatisme psychologique qui fit d'ailleurs qualifier du surnom peu flatteur mais néanmoins fort évocateur d'écorcheur à toutes les troupes de soldats qui courraient la campagne au XV° siècle.

CHAPITRE 7 : les ravages

La présence de routiers dans une région ne pouvait qu'entraîner dégâts, destruction et ravages. Les chroniqueurs s'en font les rapporteurs; Ainsi, Enguerran de Monstrelet nous rappelle que lorque les "gens d'armes se commencèrent à mectre sus en France de toute pars, c'est assavoir de par le roy de France et ceulx qui de lui avaient le gouvernement... et par ainsi le poure peuple, pour le temps d'adonc, en diverses parties du royaume fut moult mengié et opprésié"[232] (sic).

Quelle fut l'étendue de ces ravages ? Il est très difficile de faire la

232 Enguerran de Monstrelet, *Chronique*, I, CLVI, année 1415, p 142 et suivantes

différence entre les ravages dus à la guerre en elle même de ceux dus au passage de gens d'armes en temps de trêve ou de paix, ce qui nous concerne ici. Qui plus est les atteintes démographiques de cette période sont imputables à de nombreuses causes. Les guerres ouvertes ou couvertes selon l'expression imagée de Froissart pour désigner les activités des routiers, les épidémies récurrentes (n'oublions pas l'épisode de la peste noire de 1348 et de ses réminiscences toutes les décennies environ), les mauvaises récoltes entraînant des famines, les caprices de la nature (des hivers particulièrement rigoureux ou des inondations exceptionnelles) sont autant de facteurs de mortalité qui s'ajoutent et qui rendent complexe l'étude de l'impact du passage des compagnies sur un territoire sur le plan démographique. Ce qui semble clair c'est que lorsqu'une compagnie avait décidé de jeter son dévolu sur un territoire, les campagnes alentours, les établissements religieux, les échanges commerciaux et même parfois les villes devaient en souffrir. Ces thématiques seront successivement étudiées.

Le plat pays parcouru et pillé

"*Allez vous en ordre crapaudaille*", ainsi Froissart décrit-il la misère et la rancoeur des laboureurs du plat pays, cible privilégiée des routiers. Malheureusement, nous ne disposons d'aucun document officiel et les chroniques restent nos seules sources.

En ces temps troublés, la campagne était devenue tout à fait inhabitable. Le domaine seigneurial, avec ses bâtiments d'exploitation, ses fours et ses moulins était une proie facile et tentante, vite détruite par le feu. Or les compagnies savaient avec beaucoup de méthode vivre sur le pays et sur l'habitant. Ils laissèrent des traces de leur passage dans toute les mémoires. Après une période relativement prospère au début du XIV° siècle, les conditions de vie furent modifiées par les hostilités entre les deux grandes monarchies d'Europe occidentale. Le pays était sans cesse parcouru par toute sorte de gens d'armes, amis ou ennemis du roi de France. Outre les dégâts occasionnés, ce pillage systématique commençait d'avoir un effet pernicieux : "les champs n'ont plus de franchise pour administrer sceurs demeures", les paysans n'ont "de quoy les cultiver ne fournir pour y receuillie le fruit de nourreture" nous dit Alain Chartier[233] : les paysans ne cultivaient plus la terre. À quelle fin l'auraient-ils fait d'ailleurs ? Ils ne possédaient plus de foyers, n'avaient plus la sécurité requise pour travailler dans la sérénité et le fruit de leur travail ne servait qu'à satisfaire les pillards[234] . La campagne paraissait dévastée : villages incendiés, habitations désertées, meurtres, rapines, vols, exodes de populations ... Les

233 Alain Chartier, *Le quadrilogue invectif*, p 18-19
234 H.P Denifle, op.cit., p 770

possessions des paysans, blé, volailles, bêtes, vins, fruits, œufs, charrues, argent parfois, étaient la cible des routiers. Les chroniques, les traités, les poèmes, les documents juridiques et financiers ou gouvernementaux le confirment, l'insécurité régnait partout, en particulier sur les routes. Nous possédons deux quittances à propos de cette insécurité lors du règne Charles V. Afin de convoyer de fortes sommes au receveur général, quittance est donnée le 12 avril 1364, de 18 Livres et 24 sous tournois pour les gages de Jacques Lesclenquier et de son escorte composée de deux hommes d'armes et six archers pour la "doubte des malfaiteurs"(sic), il devait convoyer 6000 francs de Rouen à Pontoise[235]. La deuxième quittance est donnée à Durant D'Espinay et son escorte de trois archers pour une somme de 8 livres 24 sous tournois et un convoyage de 500 francs d'or de Rouen à Paris[236] . En 1395, François Chanteprime, conseiller du roi, maître de la chambre des comptes autorise Jean Regnout à retenir 8 Livres tournois pour avoir apporté d'Arques à Paris la somme de 1400 Livres tournois et pour payer les 2 voituriers et les 2 gardes qui l'accompagnaient[237] . Le XV° siècle recèle lui aussi ce type de document. En 1429, le Bailli de Rouen et de Gisors mande au vicomte de Rouen de payer les frais de voyage de deux messagers envoyés porter des lettres séparément à Pont-Audemer, Pont-l'Évêque et Honfleur, pour une somme de 12 sous et 6 denier tournoi par jour. L'envoi de deux personnes qui empruntent des itinéraires différents se justifie selon l'acte "pour eschiver aux dangiers des chemins" (sic)[238] .

La route n'était pas un endroit de danger isolé. Il semble que l'insécurité était omniprésente, y compris dans les villages, tant il ses semblaient une proie évidente pour les routiers. Les motifs de pillage sont variables, mais ils peuvent parfois être futiles. Ainsi, Wright cite le cas du petit village d'Aizier dans l'Eure, qui en 1368 fut rasé par une bande d'une vingtaine d'individus. Un des habitants du village avait été capturé et était parvenu à s'enfuir[239]. En 1359, l'occupation de Blangy par Robert Sercot et ses hommes ruina complètement le village. La dévastation fut si totale qu'en janvier 1364, le roi Jean II accorda deux franches foires pour que le village puisse s'en remettre[240]. Après la prise de Cormeille par James de Pippe et ses hommes en 1362, la campagne

---

235 BN, manuscrit français 26006, n°4, cité dans Michel Nortier, "document normnds du règne de Charles V", *Annales de Normandie*

236 BN, manuscrit français 26006, n°40, cité in ibid.

237 Orig Lat.,nouv acq 2385, 64, cité dans Michel Nortier, *Les sources de l'histoire de Normandie*

238 Orig Lat.,nouv acq 2241, 25, cité dans Michel Nortier, *Les sources de l'histoire de Normandie*

239 N.A.R Wright, art cité, *Journal of medieval History*

240 « *Ycelle ville, qui lors estoit une bonne ville fermée et bien marchande ait esté prise par les ennemis, pillée, arsée et gastée et yceulx habitans tellement dommagiez que ceulz qui sont demourés ont a paine de quoy vivre et yceulz habitans et ville n'oseroient ou pouroient recouvrés au ressous, se ce n'estoit pour aucun fait de marchandise* » (sic), AN, JJ 95, folio 68, n°165, cité dans Suzanne Deck, op.cit., p 15

environnante fut parcourue en tous sens. Il était impossible de se rendre de Lisieux à Pont-Audemer sans traverser un village qui n'ait eu à subir les affres des routiers. Des courses atteignirent même les murs de Rouen.

Le cheminement de Jean Jouël de Livarot à Rolleboise puis à Cocherel est truffé de villages pillés, incendiés ou désertés (de même d'ailleurs que le Vexin que le duc de Normandie avait voulu protéger en isolant le donjon). Les vainqueurs des « Navarrais » à Cocherel ne valaient pas mieux que leurs vaincus. Ainsi, Charles V avait donné à Bertrand du Guesclin le comté de Longueville en échange de la promesse du Breton de chasser du pays de Caux tous les brigands qui s'y trouvaient. Mais ce furent ses hommes qui, s'en retournant de Rouen pillèrent tout ce qu'ils trouvaient, argent, chevaux, boeufs , moutons...[241] La compagnie anglaise de retour d'Espagne qui s'empara de Vire en 1368 traversa la Haute-Normandie, l'évêché d'Evreux fut rançonné. L'état de la campagne était si désastreux que séjourner ou même passer dans certains endroits était inconcevable. Dans l'Eure, les garnisons de Verneuil-sur-Avre et de Dreux faisaient régner la terreur. À Breteuil-sur-Iton, les gens d'armes parcouraient le pays quasi quotidiennement[242]. Des routiers partisans des Armagnacs s'emparèrent du château d'Ivry-la-bataille en 1423. Le *journal d'un bourgeois de Paris* relate leur comportement, pillards, violeurs et assassins, rien ne les arrêtaient. La chronique de Pierrre Cochon nous apprend que les routiers français qui prirent Blangy-sur-Bresle, Aumale et Etrépagny en 1429 ruinèrent considérablement la campagne alentour[243]. Enfin Thomas Basin décrit la révolte des paysans du pays de Caux en 1435 comme un « entrepôt public de brigandage » tant les nobles du pays y accoururent. Il en résultat une « terrible et profonde ruine et désolation de tout le pays jusque là très peuplé et florissant ». Qui pus est, la répression de la révolte fut extrêmement dure : des Anglais venus de tous les coins de la Normandie y participèrent et, parcourant le pays en grosses troupes, mirent à feu et à sang chaque village traversé, ajoutant mort et incendie au calvaire des paysans[244].

---

241 *Chronique de Guillaume de Nangis,* p 346

242« ont esté et encore sont sur le pais à deux lieues de la dicte ville de Bretueil et chascun son jour ou du moins bien souvent y courrent, tellement que nuls de nos subgez n'osent demourer en la dicte ville pour la paour de nos ennemis qui pillent, tuent volent , rançonnent et nestruisent nozdiz subgez hommes , femmes et enfans », BN,manuscrit français 25709, n°670, cité dans Alfred Coville, *les Cabochiens et l'ordannance de 1413*, op.cit., p 13

243 *Chronique de Pierre Cochon,* p 302-30

244 Thomas Basin, op.cit., p 215-219

Les documents comptables sur les tenures ou les baux reflètent assez bien la triste situation dans laquelle se trouvaient les campagnes. Ainsi, en 1363, les religieux de Saint-Pierre de Conches établissent un bail pour leur ferme de Varengeville en incluant une clause spéciale : si des grains de la grange ou de la ferme venaient à être pris de force par des gens d'arme ou des garnisons de châteaux, des réductions seraient consenties au preneur[245]. Les religieux de Saint-Wandrille établirent un bail pour leur manoir d'Ectot-les-Baons. Il était là aussi prévu qu'en cas de raid de gens d'armes qui forcerait le preneur à fuir, celui-ci ne paierait que sur ce qu'il aurait pu recueillir. Le bail d'un particulier sur dix acres de terres près de Routot, établi en 1423, prévoyait que si le bétail baillé au preneur venait à être perdu par le fait de gens d'armes, celui-ci ne devrait rien au bailleur[246]. Dans son étude de la baronnie du Neubourg, André Plaisse cite des extraits de comptes portant sur des tenures dont les loyers n'ont pas été payés entre 1436 et 1438. Il décrit plusieurs cas d'aggravation de la misère paysanne suite au passage des hommes d'armes; Ainsi, Simon l'Aignel ne peut payer ce qu'il doit à son seigneur (10 chapons) sur sa tenure en raison de sa disparition due aux dévastations de la guerre. Un autre ne peut payer car il n'a plus rien, pas même la force de labourer. Un troisième a tout perdu, il a été emprisonné et réduit à la mendicité après avoir perdu femme et enfants[247]. Ces quelques exemples montrent que les actes juridiques prennent en compte la possibilité du passage d'une bande de routiers. Cette simple éventualité inscrite dans ces documents prouve l'omniprésence du danger.

245Charles de Beaurepaire, *Notes et documents concernant l'état des campagnes en Haute-Normandie à la fin du Moyen-Âge*, p 22.

246Ibid.

247 « De Simon l'Aignel pour son tenement en masure et dehors 10 cappons non receus pour ce que c'est ung povre homme qui par l'occasion de la guerre a esté detruit et s'en est allé hors du pays comme povre querant et ne soit ou se il est mort ou vif, et pour ce mis en rabat 10 cappons.

... non receu pour ce que c'est ung povre homme qui n'a riens vaillant et qui par fieblecse ne peut labourer

... non receus pour ce que c'est ung povre homme destruit à l'occasion de la guerre et des prisons des anemis et adversaires du roy, nostre sire, et s'en est alé comme povre querant et ne soit ou est sa femme et ses enffans mors et tout le fieu demoure en fresque et en la main de Monseigneur... », Archives départementales de l'Eure, E 3941, cités dans André Plaisse, *La Baronnie du Neubourg*, p 328-329

L'étude d'une cartogrophie des régions ravagées par les compagnies en Haute-Normandie montre que peut d'endroits ont été épargnés. Cependant, si les dévastation ont couvert peu ou prou tout l'espace haut-normand, leur répartition dans le temps n'est pas uniforme. Comme le souligne Michel Mollat, il est possible d'affirmer que des périodes de relatives accalmies permirent une reconstruction. Les tenures et les villages furent alors repeuplés. Les terres furent remises en valeur. La plupart du temps, les tenanciers fuyaient à l'approche des routiers et tentaient de survivre. Dès que le danger était écarté, ils revenaient sur leurs terres. Si tel n'était pas le cas, de nouveaux venus les remplaçaient[248].

Des proies tentantes : les établissements religieux

« ni foi ni pitié dans l'âme des gens qui vivent dans les camps »

Lucain, *Pharsale*, X, 407

Les compagnies n'avaient aucun tabou. La religion ne mettait nullement à l'abri de leur avidité ; tout comme les Vikings au IX° siècle s'attaquaient aux monastères, isolés par définition, des objectifs faiblement défendu et pouvant rapporter un butin conséquent, les routiers savaient parfaitement que les établissements religieux abritaient bien souvent des richesses importantes. Ils n'ignoraient pas non plus que le religieux étaient des prises très intéressantes . Les moines, les curés, les prieurs, les abbés et les évêques étaient rançonnés sans vergogne. Les habitations des ecclésiastiques restaient néanmoins des cibles privilégiées. Les églises, les couvents, les monastères et les hospices, tant les habitations que les lieux de culte, étaient assiégés, pillés ou incendiés[249]. Les ecclésiastiques étaient parfois torturés afin de leur extorquer des rançons. Les exactions des compagnies contre les religieux, l'extrême misère dans laquelle vivait la population, tout contribuait à créer malaise et trouble dans les monastères et prieurés, bien souvent isolés. Aussi, les religieux se virent-ils contraints de fortifier leurs monastères seul refuge pour eux mais aussi pour leur vassaux et leurs biens.

Ces possessions étaient effectivement menacées. Nous devons au Père Denifle une compilation très riche mais extrêmement confuse des désolations qui frappèrent les établissements religieux en France pendant la guerre de Cent-Ans. Il est en effet très difficile de distinguer les outrages de la nature

248Michel Mollat, *Genèse médiévale de la France Moderne*, p 101
249H.P. Denifle, op.cit., p 181.

de ceux des routiers ou même des simples accidents. La conclusion que l'on peut tirer de son étude est qu'en Normandie comme ailleurs, les dégâts furent très importants.

La Normandie comportait de nombreuses abbayes. Elles étaient inévitablement menacées par la présence de gens d'armes tant elle étaient des proies faciles et tentantes. Qui plus est, la présence de nombreuses forêts à proximité des abbayes fournissait aux routiers des bases de départ idéales pour des raids surprise et des possibilités de repli idéales en cas de mauvaise fortune (voir Annexes XX et XXI). L'étude de Jean Malicorne sur l'abbaye de Bival révèle qu'elle fut très souvent « visitée » par les gens de guerre durant la guerre de Cent-Ans. L'abbaye mit beaucoup de temps à se remettre de ces épreuves[250]. Bien d'autres établissements religieux eurent à subir les déprédations des routiers, même s'il est parfois difficile d'en apporter la preuve irréfutable tant les renseignements qui nous sont parvenus sont fragmentaires.

250 Jean Malicorne, *documents et courte notice sur l'abbaye de Bival*, p 20.

arse desrainement » (sic). Charles VI, de passage dans la ville en 1384, constatait que l'abbaye avait été « arse et exiliée » (sic)[256]. En 1393, l'abbaye bénédictine de Saint-Martin d'Auchy, près d'Aumale, était en si mauvais état qu'il était pratiquement devenu impossible de trouver un endroit pour célébrer la messe dans son enceinte[257]. L'abbaye Notre-Dame de Valmont fut pillée et très souvent éprouvée par les opérations militaires[258]. Le père Denifle signale bien d'autres lieux de culte profanés. Le prieuré Saint-Gilles, près de Pont-Audemer, de l'ordre de Saint-Augustin était presque totalement détruit[259]. Les bandes de routiers endommagèrent gravement les bâtiments et les possessions

Carte 6 : les régions ravagées

256 *Répertoire des abbayes et prieurés de Seine-Maritime*, op.cit., p 148.
257 Ibid, p 11.
258 Ibid, p 150.
259 H.P. Denifle, op.cit., p 759.

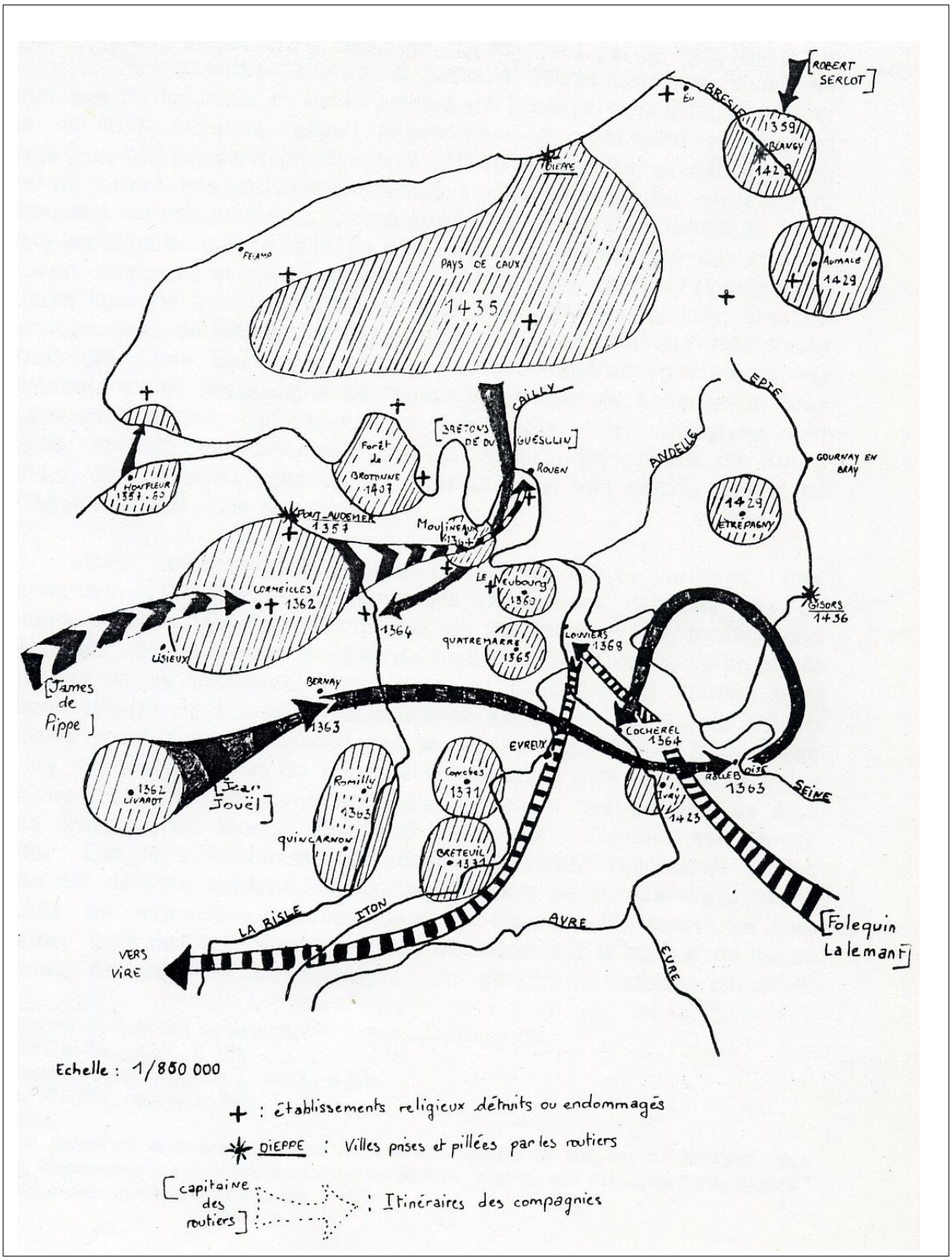

de l'église paroissiale de Saint-Sever, près de Rouen sur la rive gauche. L'église Saint-Martin de Rainfreville avait été pillée son mobilier et tous ses ornement s avaient disparu. Le prieuré de Bourg-Achard, de l'ordre de Saint-Augustin, fut lui aussi très touché, tant dans ses bâtiments que dans ses terres[260]. Thomas

260 Ibid.

Basin rappelle aussi qu'entre 1445 et 1449, les soldats anglais parcouraient le pays en tous sens. Ils pillaient tout, y compris et surtout les monastères, souvent plus mal défendus et plus prospères que les villages[261]

Quand les monastères ne furent pas directement victimes des compagnies, ils en subissaient les conséquences. Soit les autorités préféraient prévenir les risques en mutilant voir détruisant les bâtiments car jugés indéfendables. C'est le cas du prieuré Saint-Gilles de Saint-Aubin-les-Elbeuf qui fut rasé de façon préventive en 1360 pour éviter que les routiers ne s'en emparent pas et ne le fortifient[262]. Soit les religieux eux mêmes choisissaient de défigurer leurs bâtiments pour les mettre en défense. Ainsi, en 1358, l'abbaye du Bec décida de se fortifier pour se protéger des bandes anglo-navarraises qui écumaient le secteur. Les fenêtres de l'église furent bouchées et le bâtiment fut transformé en dépôt de vivres et de fourrage. Trois côtés du cloître furent abattus pour entourer l'églises de fossés et de courtines. Malgré ces précautions, l'abbaye fut prise et mise à sac par les troupes bretonnes de Bertrand du Guesclin[263]. Il est intéressant de noter que les soldats de Duguesclin furent chasses de l'abbaye par les troupes d'un certain monseigneur de Friquans, personnage déjà rencontré, mais comme routier... En 1392, considérant que le danger des routiers était moins pressant, les moines décidèrent de rendre à l'abbaye son visage d'autrefois. Les fenêtres furent débouchées, le cloître reconstruit et les fossés de défense furent comblés. Cependant, jugeant qu'il fallait tout de même assurer la défense du monastère, instruit des expériences du passé, l'abbé Geoffroy Harenc fit construire une enceinte, avec des murs de quinze pieds d'épaisseur à la base et dix au sommet, flanquée de quinze tours. Un donjon fut même construit. L'ensemble de ces travaux titanesques fut terminé en 1415[264]. Malgré cette protection impressionnante, la sécurité restait précaire. Que valait en effet un système de fortification si personne n'en assurait la garde ? En 1421, les hommes de Lestandart de Milly, venus de la région de Dreux, prirent les bâtiments de l'abbaye. Peu après, la garnison anglaise de Bernay, soupçonnant les moines d'avoir favorisé la prise du monastère par des partisans français, s'en prit à l'église et au cloître qu'ils mirent à sac.

Soit enfin les abbayes furent le lieu même d'affrontements qui les firent souffrir. Ainsi, l'abbaye de Cormeilles prise par James de Pippe le 17 avril 1362

261Thomas Basin, op.cit., tome II, p 53.

262 *Répertoire des abbayes et prieurés de Seine-Maritime*, op.cit., p 126.

263 « et passerent la rivière de seyne et prindrent l'abbaye du Bec les diz Bretons. Mais depuis, Monseigneur de Friquans la prist sur les Bretons, pour ce qu'il damageoint trop le pais », *Chronique des quatre premiers Valois*, p 150.

264 Jean de la Varende, *Labbaye du Bec Hellouin*, p 50.

fut transformée en réduit inexpugnable. Les défenses étaient si efficaces que le siège mit à l'abbaye par Bertrand du Guesclin traîna en longueur, l'obligeant même à composer pour obtenir le départ des routiers. Pendant ce siège, l'abbaye fut très gravement atteinte[265].

Les atteintes aux villes et au commerce

Si les abbayes et les villages du plat pays étaient les cibles naturelles des routiers, les villes, même retranchées derrière leurs murailles n'en étaient pas moins des victimes potentielles. Même s'il est pratiquement sûr que les routiers ne pouvaient se permettre de sacrifier leur principal avantage, la mobilité, au transport d'engins de siège, parfois la tentation de « s'offrir » une ville devait irrésistible.

Des villes vulnérables

Les capitaines de routiers James de Pippe et Jean Jouël qui opéraient alors pour le roi de Navarre prirent pour leur propre compte la ville de Pont-Audemer, défendue par des troupes françaises, dans la nuit du 8 au 9 novembre 1357. Ce fut un succès éclatant : la ville tomba sans coup férir, elle fut pillée et incendiée par les routiers[266](voir Annexes XXII et XXIII).

On sait que la ville de Blangy-sur-Bresle fut prise par Robert Sercot en 1359. Son occupation causa sa ruine. Le roi Jean II accorda en compensation des dommages subis des franches foires (cf infra). En 1362, les courses des hommes de James de Pippe, alors retranché dans l'abbaye de Cormeilles, parvenaient jusque sous les murs de Rouen. La menace, si mince soit-elle, de voir prise la ville fut considérée très sérieusement par les bourgeois. La compagnie de Folequin Lallement prit en 1368 la ville de Vire qu'elle pilla et évacua contre rançon[267]. Auparavant, de retour d'Espagne elle avait entrepris de prendre Louviers, mais, trouvant la ville défendue par le maréchal de France, Mouton de Blainville, bien décidé à ne pas céder, elle préféra se retire sur la Basse-Normandie. Même la capitale normande fut menacée.

Lorsque les troupes françaises entrèrent en Normandie à partir de 1435, des villes subirent leurs déprédations. La révolte du pays de Caux qui servit de prétexte à cette intrusion fut permit aux vieilles habitudes de se réveiller. Dieppe qui était devenue le quartier général des insurgés et des routiers français qui les accompagnaient fut pillée. Toutes les localités rencontrées sur

265 Siméon Luce, op.cit., p 362
266 André Canel, op.cit., p 74.
267 Sur ce point, voir Ernest de Fréville, art.cit., *BEC*

leur passage dans leur tentative de « libération » de la Normandie connurent peu ou prou le même sort. Ainsi, en 1436, La Hire prit Gisors pour son propre compte et ne manqua pas à cette occasion de la piller.

Même abritées derrière leurs murailles, les villes n'apparaissaient pas inviolables. Parmi les routiers certains s'étaient fait une spécialité de la prise d'assaut des villes. Ainsi, les Gascons qui peuplaient les compagnies excellaient dans « l'eschellage », c'est-à-dire l'escalade des remparts grâce à des échelles. Autre avantage tactique fondamental dont disposaient les routiers : l'effet de surprise. Ils pouvaient en effet attaquer les villes où et quand ils voulaient. L'assaillant ayant toujours l'avantage de l'initiative, il était parfois possible de trouver des brèches dans les murailles qui n'étaient pas toujours soient entretenues soient défendues correctement. Si vulnérables fussent-elles, la présence de quelques murs pouvaient parfois suffire à dissuader une compagnie. Il en allait tout autrement de ce qui faisait leur prospérité, et qui souvent même assurait leur survie économique. Les échanges économiques étaient le maillon faible du système défensif contre les compagnies. Il aurait fallu escorter les marchands tout au long de leurs pérégrinations si l'on avait voulu s'assurer d'un trafic normal des marchandises. En raison du cup d'une telle démarche, elle ne fut jamais même envisagée, en partie également parce que peu de personnes se seraient portées volontaires pour ce type de mission à haut risque. En conséquence, le commerce fut très perturbé par la présence des compagnies.

Les atteintes au commerce

Elles furent principalement de deux sortes. La première fut bien entendu la gène occasionnée par la présence même des routiers. Les échanges ne pouvaient plus s'effectuer normalement tant les risques pris à commercer dans une région infestée de compagnies étaient grands. Le père Denifle fait mention de riches marchands dépouillés et rançonnés sur les chemins[268]. Sous le règne du roi Jean, le trafic des marchandises était très ardu. Les chemins et les rivières, de tous temps utilisés comme voies commerciales, étaient infestés par des brigands et des troupes de gens d'armes[269].

Si les flux commerciaux habituels étaient perturbés, les pôles commerciaux l'étaient aussi. Les foires et marchés, si importants pour l'économie locale eurent à souffrir des routiers, directement ou non. Lorsque les hommes de James de Pippe s'emparèrent de l'abbaye de Cormeilles, les fermiers des impositions sur les foires et marchandises des villes de Beaumont, Dives Dozulé

268 H.P. Denifle, op.cit., p 180
269 Léon de Duranvillé, *Les foires de Rouen*, p 17.

et Deauville, Durant le Conte et Robin le Canut, commencèrent à paniquer. En effet, les villes où devaient se tenir les foires n'étaient qu'à moins d'un jour de marche du repaire de la compagnie, et par conséquent, susceptibles d'être prises pour cible d'un éventuel raid[270]. La présence même de la compagnie était motif d'inquiétude. Motif réaliste semble-t-il. . Ainsi, en 1386, les moines de saint-André en Gouffern se plaignaient de ne pas percevoir leur rente annuelle sur les foires de Saint-Georges en Auge. En raison des guerres, les foires ne valaient plus rien et le commerce ne s'y faisaient plus. D'ailleurs, le comte d'Alençon, détenteur des anciens droits des foires accorda aux moines la moitié des revenus de celles-ci pour une durée de cinq ans. Il semble malheureusement pour les religieux, que les foires de Saint-Georges en Auge n'aient jamais retrouvé leur prospérité[271].

TABLEAU DES FOIRES DE NORMANDIE

Cependant ce fut l'interruption du trafic fluvial sur la Seine qui fut la plus dommageable au commerce. L'occupation du donjon de Rolleboise par les hommes de Jean Jouël causa l'interruption des échanges entre la Normandie et Paris par la voie fluviale. Du donjon, la compagnie tenait à sa merci non seulement le cours du fleuve, mais aussi tout le Vexin. Froissart nous dit que la présence de ces hommes était si menaçante que nul n'osait plus se rendre de Paris à Mantes, ni de Mantes à Rouen ou à Pontoise[272]. Le commerce, s'il ne fut pas totalement interrompu, fut néanmoins très gravement perturbé. De nombreux produits ne parvenaient plus en Normandie que par des chemins détournés : les vins d'Île de France, d'Auxerre ou de Baune, les blés du Vexin et tous les produits venus de Méditerranée par le couloir rhodanien puis par la Seine[273]. Les Rouennais, conscient des graves préjudices que leur causait cette occupation employèrent, nous l'avons vu les grands moyens, vainement il est vrai, pour éliminer cette menace.

Conséquence directe de ces perturbations commerciales, les prix connurent une inflation importante au minimum et pour le moins une grande volatilité qui ne devait pas rendre claires les perspectives des producteurs. Qui plus est, pour la même période, Georges Bois signale une baisse des prix de

---

270 « Et tantost après vindrent à cormelles environ Pasques, et prindrent l'abbaye de Cormeilles où ils firent un fort qui n'estoit qu'à trois lius des villes où les dictes foires et marchiez devoient assemblr, ou environ, et pour ce escovint que les du pays se tournassent en fuite et marchandises en non valoir.. » (sic), Bibliothèque impériale, Quittances, cité dans Léopold Delisle, *Saint-Sauveur…*, op.cit;, p 125

271 Lucien Musset, « L'ancienne foire rurale de Saint-Georges en Auge, *AN*, 1993, p 87

272 Froissart, *Chroniques*, livre VI,§ 511, p 101

273 Ernest de Fréville, *Mémoire sur le commerce maritime de rouen depuis les temps les plus recules jusqu'à la fin du Moyen-Âge*, p 293.

vente des céréales[274]. Le pouvoir d'achat des paysans s'en trouvait donc atteint. Quelques exemples l'illustrent parfaitement. En 1364, Huart Raingart vendit deux chevaux pour cinq francs d'or à Guillaume Pigache, écuyer. En 1371, il vendait au même deux chevaux pour 80 livres tournois l'un et pour 97 l'autre[275]. En 1380, trois juments étaient vendues pour 70 francs d'or à Rouen. Même si la qualité des chevaux peut varier, une telle différence de prix ne peut qu'interroger. Signe d'un manque de numéraire, les prix étaient parfois fixés en nature. Ainsi, en 1360-61, un cheval valait cinq mines[276] de blé et une jument était évaluée à 2000 œufs. En 1365, un cheval était vendu un muid[277] de blé et deux queues de vin ou 48 mines de blé. En 1373, deux chevaux étaient vendus pour 10 livres tournois et six boisseaux[278] de pois blancs. Enfin en 1381, un cheval était vendu pour 202 litres de beurre[279].

La comparaison des prix pratiqués dans la vicomté d'Auge et dans le comté d'Evreux entre 1414 et 1449 est frappante[280]. L'inflation y est quasiment constante. Le prix du chapon augmenta de 60 % en 35 ans (de 15 deniers à 2 sous), celui de la géline connut une progression de 80 % (de 10 à 18 deniers), celui de la centaine d'œufs augmenta de 122 % (de 18 deniers à 3 sous 4 deniers), celui de l'oie progressa de 140 % (de 15 deniers à 3 sous). Si l'on porte l'attention sur les céréales on constate que leur prix de vente ne connaît pas la même progression, quand progression il y eut, ce qui confirme, ici, l'étude de Georges Bois. Ainsi, le boisseau de Froment avait la même valeur en 1449 qu'en 1449. Le prix du Boisseau d'avoine augmenta de 50 % (de 8 à 12 deniers) et celui du boisseau d'orge de 66 % (de 12 à 20 deniers). Il est à noter qu'après 1450, il semble qu'une reprise économique se dessine[281].

---

274 Geroges Bois, *Crise du Féodalisme, recherches sur l'économie rurale et la démographie.*

275 Charles de Beaurepaire, *Notes...*, op.cit., p 112

276 La mine représente environ 78 litres

277 Le muid avait une capacité variable. À Paris, il représentait 274 litres pour le vin.

278 Le boisseau est une mesure de capacité pour les matières sèches et représente 12,5 litres.

279 Charles de Beaurepaire, *Notes...*, op.cit.

280 Voir à ce sujet les *Cahiers Léopold Delisle*, janvier-mars 1965, tome XIV.

281 Michel Mollat, *Le commerce maritime normand à la fin du Moyen-Âge*, p 332.

CHAPITRE 8 : Les conséquences fiscales

La lutte contre les compagnies eut des conséquences financières et fiscales très importantes. La première fut que le coût entraîné par la conduite des opérations de guerre ou d'évacuation obligea les pouvoirs publics à débloquer de grosses sommes. Il en résulte une seconde, au niveau fiscal. Pour faire face à de tels niveau de dépenses, il fallait lever de nouveaux fonds. Des impôts nouveaux furent donc créés au prétexte de la lutte contre les routiers, impôts qui finirent par devenir permanents tant la menace durait; Devant une pression fiscale si élevée, la population réagit de la seule façon qu'elle connaissait, par l'émeute fiscale.

Le difficile financement de la lutte

La lutte contre les compagnies nécessitait des financements extrêmement importants. Entretenir une petite armée sur le pied de guerre en permanence de façon à poursuivre les routiers ou les déloger d'une position dangereuses coûtait cher. Le siège de Rolleboise l'illustre parfaitement. De nombreuses quittances concernant cette opération ont été conservées. Les sommes versées en gages aux hommes qui assiègent le donjon sont considérables. Dès le premier novembre 1363, le duc de Normandie mandait à Richart du Til, receveur général des aides, de payer la somme de 1360 francs d'or pour les gages des hommes qui « sont alés en plusieurs vessiaux devant le fort de Rouleboise »[282] (sic). Le 8 décembre 1363, les mêmes hommes reçoivent une somme de cent francs d'or des mains d'Etienne du Moustier, somme sur laquelle il préleva 60 francs pour ses propres gages[283]. Il n'en restait donc que 40 pour le reste des troupes ... Les gages furent versés régulièrement. Le 23 décembre, 90 livres tournois furent versés aux gens d'armes, archers, arbalétriers et mariniers[284]. Le lendemain, ce furent 75 et 40 francs d'or[285], encore 150 francs d'or le 30 décembre[286] et enfin 450 francs d'or le 2 mars 1364 pour les soixante hommes affectés à la garde de la bastide installée devant Rolleboise[287]. Les gages des combattants ne représentent qu'une partie des dépenses. L'achat et le transport du matériel nécessaire à l'investissement de la place et à la préparation des assaut sont au moins aussi conséquents. Une quittance du 4 avril 1364 indique que Jehan des Lions, maître des artilleries du roi, toucha 150 francs pour la conduite d'engins de siège à Bertrand du Guesclin, qui avait alors remplacé Gillet de Servaville à la

---

282 BN, manuscrit français 25701, n° 293, cité in Anne Chazelas,op.cit. P 185
283 BN, manuscrit français 26005, n° 1500, cité in ibid.
284 BN, manuscrit français 26005, n° 1504, cité in ibid.
285 BN, manuscrit français 26005, n° 1506 et 1507, cité in ibid.
286 BN, manuscrit français 26005, n° 1509, cité in ibid.
287 BN, manuscrit français 26005, n° 1531, cité in ibid..

tête des assiégeants de Rolleboise[288]. Des non combattants étaient présents lors du siège. Toutes les armées voyagent avec leur contingent de « civils attachés au service ». Le 22 décembre 1363, Gillet de Servaville reçu 40 francs d'or à remettre aux médecins présents lors du siège[289]. Nous ne possédons ici qu'une partie des dépenses engendrées par le siège d'un simple donjon occupé par une seule compagnie, cependant le montant des sommes est énorme. Lorsque l'on connaît la fréquence à laquelle les routiers s'installaient dans des endroits, la difficulté et le coté aléatoire d'une expulsion militaire et le coût parfois exorbitant qu'elle pouvait représenter, il est aisément concevable que les pouvoirs locaux, répondant inconsciemment au syndrome NIMBY[290],craignant de ne pouvoir faire face aux dépenses, fassent un calcul rapide coût-bénéfice et choisissent de racheter le départ des routiers. La tactique est plus sûre, mais à terme ne règle rien en ne faisant que déplacer le problème. Malgré tout, cette politique de rachat exigeait des sommes considérables. Le recours à l'imposition était devenu indispensable. Les non combattants étaient ainsi associés à la lutte par la perception de taxes destinées à financer l'effort de guerre et assurer la défense locale. Les impositions traditionnelles se révélèrent vite insuffisantes. En conséquence, les taxations extraordinaires se firent de plus en plus fréquentes. Elles étaient accordées d'autant plus facilement que les habitants qui devaient les verser se trouvaient à proximité d'un repaire de routiers qui les menaçait. De nombreuses assemblées locales furent convoquées pour décider des taxes qu'il fallait lever pour racheter un départ[291]. On sait que les évacuations des forteresses d'Honfleur, du Neubourg et d'Auvilliers furent obtenues grâce à l'imposition que les habitants des localités environnantes acceptèrent de verser. Lorsque les sommes exigées pour le départ se révélaient trop importantes, les États de Normandie étaient convoqués pour autoriser le roi à lever des impôts sur la province. Ce fut le cas lors de la rançon versée à James de Pippe pour l'évacuation de l'abbaye de Cormeilles en 1362. Ce n'était pas la première fois que les États avaient affaire à lui. Des négociations avaient été menées l'année précédente pour ontenir l'évacuation de plusieurs forteresses tenues par sa compagnies, dont Le Hommet, Rupierres et Aunay-sur-Odon près de Caen[292]. La somme réclamée pour l'évacuation de Cormeilles était trop conséquente pour que les États ne se réunissent pas. Les États furent convoqués à Rouen le 9 juin 1362 et Claudin de Harenvillier fut chargé des

---

288 BN, manuscrit français 26005, n° 1543, cité in ibid.

289 BN, manuscrit français 26005, n° 1503, recto, cité in ibid.

290 NIMBY, acronyme anglais signifiant « Not In My Back Yard », littéralement « pas dans mon jardin ». Les routiers certes posent un problème, mais si ce n'est pas près de le ville ou dans la seigneurie, cela n'est pas si grave. Aulourd'hui on retrouve ce réflexe dans d'autres domaines, en particulier celui des déchêts qui entrainent des nuisances que nous préférons entreposer ailleurs ou exporter dans des pays pauvres...

291 À ce sujet, consulter les travaux d'Alfred Coville, *Les Etats de Normandie*, op.cit.

292 Victor Hunger, « le rachat du fort d'Aunay-sur-Odon », *BSAN*

négociations.

Tout au long de la guerre de cent ans, les États provinciaux se réunirent pour financer le rachat du des départs des routiers ou l'équipement et le traitement des troupes destinées à les combattre. Plusieurs fois au cours de la première moitié du XV° siècle, les États de Normandie accordèrent des subsides exceptionnels aux souverains. Ce fut le après 1420 pour le roi d'Angleterre. Ainsi, en 1423, une aide de 60 000 francs fut votée pour le paiement des soldats et pour recouvrer les places d'Ivry, dans laquelle une compagnie armagnaque s'était installé, du Mont-Saint-Michel et d'autres encore. En septembre 1427, une aide de 120 000 livres tournoi fut accordée, destinée à obtenir l'évacuation du duché par les bandes d'aventuriers qui l'infestaient. En 1432, une autre aide de 82 000 livres tournoi fut votée pour les mêmes raisons, puis de 160 000 livres tournoi en 1433, de 344 000 livres tournoi en 1435 et enfin de 45 000 livres tournoi en 1445[293].

Il arrivait cependant que les États refusent la levée des aides ou qu'ils n'accordent pas une somme suffisante. Il fallait trouver des solutions palliatives. Ainsi, les taxes de 12 deniers par livre sur les marchandises, du cinquième sur le sel et du treizième sur le vin et autres boissons, dont la recette était initialement destinée au paiement de la rançon du roi Jean, furent détournées de leur affectation pour expulser les compagnies[294]. Le clergé fur aussi mit à contribution. Il est vrai que ses établissements étaient souvent les premières victimes des routiers. Le 26 août 1364, le diocèse de Rouen chargea Jean Gazay de lever le plus hâtivement possible sur les doyennés de Valmont et Flaville, ainsi que dans l'exemption de Fécamp, le deuxième tiers de l'aide ordonné à Amiens pour la défense du royaume et la paiement des gens d'armes chargés de chasser les ennemis[295]. Ceux qui refusaient voyaient leurs biens confisqués et étaient emprisonnés. Le produit de cette aide devait être envoyé à Richard du Til, le receveur général des aides pour la provision et la défense du royaume. Le roi de Navarre, Charles le Mauvais participa également au financement. Le compte des recettes et dépenses du roi de Navarre en France et Normandie pour l'année 1367 nous apprend la levée d'une aide de 120 francs $\frac{3}{4}$ dans la vicomté de Breteuil, de 200 francs sur les bourgeois d'Evreux et de 100 francs sur les bourgeois de Pont-Audemer pour financer les hommes d'armes que le roi avait envoyé lutter contre les Bretons qui menaient la guerre dans l'Avranchin[296]. Les comptes font également mention d'une dépense de 36

293 À ce sujet, consulter les travaux d'Alfred Coville, *Les Etats de Normandie*, op.cit.

294 Alfred Coville, *Les premiers Valois ...*, op.cit., p 209

295 BN, manuscrit français 26006, n°52, cité in Michel Nortier, « documents normands du règne de Charles V », *Annales de Normandie*

296 Emile Izarn, *Le compte des recettes et dépenses du roi de Navarre en France et en Normandie, 1367-*

francs pour un certain Jehan Dani qui défendait Orbec contre les compagnies.

Dans les situations ou le besoin d'argent était urgent, on fit appel aux villes. En 1363, la ville de Rouen, outre les hommes qu'elle fournissait à son châtelain, Mouton de Blainville, consentit à avancer la somme de 3000 francs au duc de Normandie. Cette était destinée à équiper et payer les hommes dirigés par Bertrand du Guesclin dans sa lutte contre les compagnies[297].

Certains grands personnages participèrent personnellement au financement de la lutte. On sait que Bertrand du Guesclin avança des sommes très importantes et que Philippe de Navarre, le frère de Charles le Mauvais, paya une partie de la rançon de Cormeilles. Il n'en demeurait pas moins que tout ses efforts, consentis par les provinces, les villes le clergé ou les individus, s'ils pouvaient ponctuellement résoudre un problème se révélèrent insuffisants à surmonter un e crise d'une ampleur sans précédent. Il fallait trouver de nouvelles solutions ou renoncer à l'autorité de l'État.

Et l'imposition devient permanente

Comme le remarque très bien Jean Favier, en cette fin de Moyen-Âge, quel que soit le train de vie du prince, le premier budget d'un État est invariablement consacré à la guerre[298]. Les services féodaux ne suffisaient plus depuis longtemps et les dépenses occasionnées par les conflits étaient de plus en plus lourdes. La guerre justifiait ainsi le recours à des impositions extraordinaires. Le fouage et les impôts établis pour le fait des guerres étaient devenus si indispensables au pouvoir qu'il aurait du mal à s'en passer pour faire face aux nombreuses dépenses. Cependant, même en temps de paix, ou plus exactement de trêve, les charges demeuraient exceptionnellement élevées. Les compagnies ne respectant aucun traité, à fortiori si ceux ci les privaient de ressources. En conséquence, le roi devait tenir ses troupes sur le pied de guerre en permanence. C'est cette raison qui poussa, comme nous l'avons vu précédemment, les autorités locales à autoriser le pouvoir central à lever des subsides extraordinaires en dehors des périodes de conflit ouvert. En une sorte d'effet d'aubaine, vraisemblablement inconscient, le pouvoir royal parvint à ancrer durablement l'idée d'une imposition régulière non seulement à la population, qui de toute façon était déjà écrasée d'impôts, mais aussi à la bourgeoisie des grandes villes. De cette façon, le roi pouvait compter sur une source de revenus sûre.

1370

297 Léopold Delisle, *Saint-Sauveur...*, op.cit., p 127

298 Jean Favier, *Finances et fiscalité au bas Moyen-Âge*, p 80

Chronologiquement, la première de ces taxes extraordinaires fut accordée pour l'aide à la délivrance du roi Jean[299]. Sa durée avait été fixée à six ans sur tout le royaume. Pour la première fois, une régularité encore inconnue s'installait dans la fiscalité au niveau royal. Il est vrai que voir son roi emprisonné par un autre souverain et libérable contre rançon présentait un côté inédit. La durée initiale de six ans fut très largement dépassée puisque les perceptions durèrent près de 20 ans. Les sommes ainsi perçues servirent à expulser les compagnies du royaume et à préparer la reprise de la guerre contre l'Angleterre.

Le besoin d'argent se faisant toujours plus pressant, les États réunis en 1363 établirent l'impôt direct sous forme de fouage, qui devait être payé en trois termes tous les quatre mois. Le roi pouvait, s'il le jugeait nécessaire, le prolonger les années suivantes. Le roi Jean mourut l'année suivante et Charles V profita pendant trois années du pouvoir de prolongation accordé par les États. Par l'ordonnance du 19 juillet 1367, il prétexta du retour d'Espagne des compagnies pour prolonger « avec des motifs sérieux » la perception du fouage[300]. Comment mieux reconnaître la volonté d'établir une fiscalité permanente ? Si la perception était de nouveau prorogée, la répartition fut changée. Les fouages furent réduits de moitié dans les campagnes et les villes fermées gardèrent un quart des recettes pour assurer leur défense. La reprise des hostilités avec l'Angleterre en 1369 fut prétexte à la même opération. Ainsi, le roi pouvait disposer de deux formes d'impôts :

- une imposition indirecte, les différentes aides et tailles auxquelles aucun terme n'était clairement fixé
- une imposition directe, le fouage, qui n'était exigible qu'en temps de guerre mais dont la perception pouvait être prolongée en cas de situation exceptionnelle (la présence de compagnies par exemple) en temps de paix.

Cette fiscalité nouvelle entraîna la réorganisation des organes de perception. Le roi établit plusieurs recettes pour la perception des impôts en Normandie. En 1383, il s'agissait des villes d'Arques, de Montivilliers, de Caudebec, de Rouen, de Gisors, d'Evreux, de Bayeux, de Caen, de Lisieux, d'Avranches, de Sees et d'Alençon. Le Roi laissait également aux villes le soin de trouver des sources de financement pour leurs murailles. En 1404, la ville de Rouen était autorisée à prélever 6000 Livres sur les sommes que les collecteurs royaux devaient au

---

299 L'aide était une imposition indirecte de 12 deniers par livre sur les marchandises, du cinquième sur le sel et du treizième sur le vin et autres boissons.

300 Le roi exprima néanmoins ses regrets au sujet « des aides nous avions en propos de tout faillir et cesser, si ce ne fussent les nouvelles qui des compagnies nous sont venues, pour lesquelles ce ne peut être fait ni accompli de present, dont il nous déplait fortement », in *Ordonnances Royales*, tome II, p 224.

pouvoir royal[301]. Les magistrats rouennais avaient estimé à 20 000 livres les travaux de fortification et de restauration de la seule porte Martainville[302]. De manière générale, les villes ne se gênaient pas pour percevoir partout ou cela était possible les impôts qu'elles étaient autorisées à lever. Ainsi, tous les paysans qui vivaient alentour, tous les marchands qui s'y rendaient régulièrement ou qui y possédaient un étal étaient soumis à l'impôt. Tous ceux qui pouvaient bénéficier de la protection des remparts étaient contraints de payer. Les villes argumentaient que les murailles protégeant tout le monde, la charge fiscale de leur entretien devait retomber sur tous[303].

Si jusqu'en 1369, la levée de ces taxes exceptionnelles n'avait suscité aucune désapprobation, leur accumulation et la perspective de les voir durer indéfiniment alimentait une sensation d'exaspération qu'au fur et à mesure que le temps passait ne faisait que croître. Pendant plus d'un siècle, les campagnes normandes furent continuellement exposées aux exactions des compagnies et de toutes sortes de gens d'armes. Les paysans et les habitants des villes étaient écrasés sous le poids des taxes : aides, fouages, taille, contributions indirectes sur les produits de consommation essentiels, rachat des différents services obligatoires, le service du guet notamment. Des troubles et des révoltes fiscales étaient inévitables. La perception de l'aide à la délivrance du roi Jean qui devait s'étaler sur six ans dura jusqu'en 1380, soit seize ans après la mort du souverain ! Tout au long de son règne, Charles v profita du pouvoir de prolongation que lui avaient accordé les États pour trouver des ressources importantes. Eut-il sur son lit de mort quelques doutes sur la légitimité de la perception des impôts en temps de paix ? Le jour de son décès, le 16 septembre 1380, il ordonna l'abolition du fouage (voir Annexe XXV). Des rumeurs circulèrent affirmant que le roi avait dans sa grande mansuétude, supprimé tous les impôts avant de rejoindre Dieu. Le peuple ne se fit pas prier pour la conforter et la faire circuler. Les régents ne tenaient cependant pas à se passer d'une telle source de revenus et envisagèrent de rétablir le fouage. Ils furent accueillis à Paris par un peuple en armes ce qui les contraints, ainsi que le jeune Charles VI fraîchement sacré à Reims, à proclamer le 16 novembre 1380 l'abolition de tous les impôts créés depuis Philippe le Bel. Pour la première fois, le peuple de Paris imposait sa volonté au pouvoir royal. Pour trouver des financements, les régents se tournèrent vers les États provinciaux. Le 10 décembre 1380, les États de Normandie se rassemblaient en l'archevêché de Rouen sous la présidence des commissaires royaux Etienne de la grange et Jean Pastourel. Ils n'obtinrent des États que la promesse de suivre les décisions de

---

301 A. Higounet, *Les constructions civiles d'intérêt public dans les villes d'Europe à la fin du Moyen-Âge et sous l'Ancien Régime et leur financement*, colloque de Spa, 1968, Bruxelles, p 165

302 Ch. V Ricard, *Recherches historiques sur Rouen, fortifications, porte Martainville*, p 43

303 Sur ce point, voir Philippe Contamine, *Le financement des fortifictions urbaines*...

l'assemblée de Paris. Elle décida un subside de 12 denier par Livre et l'abolition des aides. Une nouvelle réunion des États de normandie fut convoquée à Louviers le 5 février 1381. Un fouage de 1 à 6 francs par semaine et par feu fut décidé pour une période d'un an. Un an plus tard, le duc d'Anjou demanda ux États de Normandie une crue (une augmentation) sur les aides du Roi, c'est-à-dire sur les marchandises, le vin et les draps. Cette demande était une violation manifeste de la charte aux Normands qui leur garantissait l'exemption de certaines taxes. Ce fut la goutte de trop. Le 24 février, aux cris « haro » sur les collecteurs royaux, « haro » sur le gouvernement, l'émeute fiscale surnommée pour cette raison la « Harelle » débutait. Froissart donne une très belle description de cet épisode : « Samblablement cil de Roem s'esmurent ossi, et se relevèrent[...] par telle incidenseles menus gens de la ville, et ochissent le chastelain qui estoit au Roi et gardien dou castel,et tous les impositeur et gabelleurs, qui ces aides avaient prises et censies » (sic) [304]. Comme le laisse entrevoir ici Froissart, Rouen ne fut pas la seule ville à connaître ces révoltes fiscales. Paris eut sa révolte des « Maillotins », Caen et Amiens connurent aussi des soulèvements... Si la Harelle est indiscutablement une révolte fiscale, elle présente des caractères anti-cléricaux et anti-officiers royaux[305]. Le pouvoir royal sut faire face. En 1382, une délégation fut reçue par le roi qui promit d'aller à Rouen pour savoir qui portait la responsabilité de l'émeute[306]. Le roi vint dans la capitale normande et, après une enquête qui n'en avait que le nom, fit décapiter six responsables, emprisonna, condamna et exécuta de nombreux autres participants, fit dépendre les cloches et abattre les portes de la ville et imposa un don de joyeuse entrée d'un montant de 120 marcs d'argent (voir Annexe XXV bis).

Les Rouennais n'eurent pas le monopole des soulèvements fiscaux. Lors de l'occupation anglaise, les exigences des Lancastre en matière d'imposition ne cessaient de croître en raison du coût toujours plus élevé des opérations militaires contre le « brigandage ». Le montant des impôts s'élevait ainsi à 82 000 Livres en 1432, 160 000 Livres en 1433 et 344 000 Livres en 1435. Ces sommes énormes écrasaient les paysans. La Chancellerie d'Henri VI le reconnut d'ailleurs, « La misère du menu peuple, rançonné aussi bien par les soldats anglais que par les partisans français, n'échappant aux troupes régulières que pour tomber au pouvoir des hors la loi, écrasés par des taxes votées par les États et par les contributions forcées levées par les capitaines des bandes

304 Froissart, Livre X, §236, p 155

305 Sur la Harelle, voir Léon Mirot, *Les insurrections urbaines au début du règne de Charles VI* et Georges Lecarpentier, « La Harelle, révolte rouennaise de 1382, *Moyen-Âge*.

306 « Si fut li roi de France consilliés de venir à Roem ; et i vint ; et apaisa le commun peuple qui estoit moult tourblé, et leur pardonna la mort de son chastellain et tout ce que fait avoient ; et il ordonnèrent de par eulx un rechepveur,auquel il paieroient toutes les sepmaines une somme de Florins » (sic), Froissart, Livre X, § 236, p 156

armées »[307]. La population aurait payé bien plus volontiers si la sécurité qu'on lui promettait avait été assurée efficacement. Les seules mesures qui furent prises dans ce sens furent l'entraînement des paysans au tir à l'arc et au maniement de la lance afin d'aider le comte d'Arundel à lutter contre les bandes de routiers. L'insécurité et le poids des impôts finirent par lasser les paysans de Caux qui se révoltèrent contre les Anglais en utilisant les armes qu'ils leurs avaient fourni. Le déroulement et l'issue de cette révolte sont connus. Malgré l'aide de routiers français, la libération de la province échoua et le pouvoir anglais réussit à reprendre le contrôle du pays de Caux. Les conséquences pour la région sont aussi connues : dévastation et course de soldats anglais venus de tous les coins de la Normandie.

307 Actes de la Cahncellerie d'Henri VI, cité in Georges Minois, « La France sous l'occupation anglaise », *l'Histoire*, décembre 1991

Chapitre 9 : les conséquences humaines

Le passage des compagnies sur le territoire normand eut évidemment des conséquences sur le pan humain. Les traces de leur action sont d'autant plus nombreuses qu'ils sévissaient partout et ne respectaient aucune règle. Pendant plus de cent ans, routiers et écorcheurs coururent les campagnes, ravagèrent abbayes et monastères et dévastèrent nombre de localités.
Les mentalités évoluèrent. Selon la belle expression d'André Plaisse, « l'escorcherie » entrait dans les mœurs. Elle faisait partie du quotidien. L'amalgame qui, à tord ou à raison, fit au XV° siècle du soldat anglais le principal responsable du malheur des paysans normands contribua à l'émergence d'un fort sentiment national.

L'activité des compagnies eut un indéniable poids démographique. Même s'il est parfois difficile de différencier les conséquences de la guerre régulière de celles des routiers, tant il est vrai que les hommes étaient les mêmes et les périodes d'interruption des hostilités aussi fréquentes que les reprises de conflit.

Enfin, les traces qu'ils laissèrent dans l'inconscient collectif et dans les mémoires furent si importantes qu'il ne paraît pas abusif de parler de choc psychologique pour le moins.

La modification des mentalités

Les populations, soumises pendant plus d'un siècle aux affres des routiers et autres bandes de soldats, avaient intégré peu à peu comme une composante habituelle de leur existence le risque de voir un jour une compagnie s'installer à proximité. Les mentalités évoluèrent en conséquence. Deux tendances peuvent être dégagées lors de évolution. Tout d'abord, les paysans prirent l'habitude de payer pour avoir le droit de survivre. Les « appatis » et autres rançons pour faire partir les compagnies devenaient chose commune, voir même admise. De temps en temps une révolte de grande ampleur révélait le mécontentement des paysans qui n'avaient finalement plus grand chose à perdre. Dans l'esprit de tous, y compris des chefs de guerre, il était devenu évident que le mot soldat était synonyme de routier, écorcheur, violeur, pillard... L'escorcherie était une chose normale et admise, inhérente à la guerre et à ses interruptions. Lors de la seconde moitié du XIV° siècle, dans l'esprit des populations, les compagnies c'étaient les Anglais. Lorsque les chroniqueurs évoquent la présence d'une compagnie à un endroit ils parlent d'Anglais formés « par manière de compaignie ». Aux yeux des habitants du royaume, les compagnies étaient

l'ennemi. Comme les Anglais étaient fort nombreux dans les compagnies, que les capitaines de compagnies étaient bien souvent des Anglais, l'amalgame était dès lors inévitable. C'est dans cet état d'esprit que les Normands accueillent les Anglais après 1420. Comme l'a ben montré André Plaisse, dans cette première moitié de XV° siècle, et plus encore dans les vingt dernières années de la guerre, « l'Escorcherie » est reléguée au second plan par « l'Englecherie »[308]. Chasser les Anglais était devenu plus important que tourmenter les populations. Même si les hommes de Charles VII se livraient au pillage, ils étaient plus facilement supportés car les Anglais chargés de protéger les populations pratiquaient en toute impunité la même activité. L'homme de guerre du XV° siècle pillait et vivait sur le pays pour nourrir et équiper ses hommes afin d'être en permanence sur le pied de guerre pour chasser les Anglais. Quitte à se retrouver pillé, autant que ce soit le fait de français..., qui la plupart du temps étaient accueillis en libérateurs.. Les Anglais, par leur attitude, par leur incapacité à faire respecter la discipline au sein de leur propre armée et à empêcher le pillage des populations qu'ils administraient ne surent jamais se faire accepter dans une province qui avait pourtant des liens très forts avec l'Angleterre.

De nombreux exemples confirment que l'indiscipline des troupes anglaises provoquaient des troubles graves. À Aumale, en 1434, des soldats anglais s'étaient introduits dans la forteresse, en avaient chassé le capitaine, rançonnaient les populations qu'ils étaient sensés protéger et réquisitionnaient leurs habitations[309]. Plutôt que de repousser les troupes françaises qui se livraient à de fréquente incursions dans le pays de Caux, la garnison d'Eu paraît avoir été plus occupée à lever des appatis sur les propres sujets d'Henri VI. Les « faux-visages » de François de Surienne semaient la terreur de Neufchâtel à Arques et de Gournay à Gerberoy [310]. Thomas basin affirme que les Angllais, après la mort du duc de Bedford, se livrèrent à des pillages, des rapines, des massacres et qu'ils opprimèrent les populations. Ils parvinrent à se faire « merveilleusement haïr des gens du pays »[311]. Ces quelques exemples démontrent assez bien que le comportement des soldats anglais était celui d'une armée d'occupation, qu'il se comportaient comme des soudards et qu'il ne respectaient les populations que lorsque l'autorité du roi d'Angleterre ou de son représentant en Normandie était forte. La haine générée par cette attitude se révéla terrible. Les Normands la laissèrent s 'exprimer à deux reprises, lors de la révolte du pays de Caux en 1435 tout d'abord, puis lors de la libération définitive de la Province en 1449. Bien plus que la valeur des combattants de Charles VII, bien plus que la stratégie ou la diplomatie, c'est l'incapacité des

308 André Plaisse, *Robert de Flocques ...*, op.cit.
309 AN, JJ 175, folio 93, n° 276, cité dans Suzanne Deck, op.cit., p 49.
310 Jean Chartier, op.cit., tome II, p 79.
311 Thomas basin, op.cit., Livre III, p 197.

Anglais à assurer la sécurité des Normands, leur protection face à leurs propres soldats qui causa leur perte. Occuper une province sans s'assurer au minimum de la neutralité de sa population est une faute, qui peut se révéler irréparable. Une armée ne peut tenir le terrain face à une population hostile. Cette hostilité contre les Anglais créa le sentiment d'une identité commune. Au minimum, le plus petit dénominateur était la haine de l'Anglais. Pour la première fois, les habitants de la Province se sentaient Français avant d'être Normands.

L'insécurité ambiante qui dura plus d'un siècle poussa les paysans à se protéger. L'armature militaire du monde rural en fut profondément modifiée. Les nouvelles organisations défensives soudèrent les paysans entre-eux. Les communautés villageoises se renforcèrent et une grande solidarité se développa. La cohésion sociale se forgea dans la défense commune aux agressions, qu'elles soient militaires ou fiscales. De Nouvelles relations s'établirent entre paysans et seigneurs qui avaient été bien souvent incapables de les protéger efficacement quand ils ne les avaient pas pillés sans vergogne... [312]
Le paysage rural a été fortement marqué par l'insécurité permanente. Outre les nombreuses fortifications villageoises qui s'élevèrent, la forme même des villages fut sensiblement modifiée. Les paysans prirent conscience de la nécessité de regrouper l'habitat. Cependant le phénomène de regroupement coïncide avec une phase de reconstruction, si bien que l'évolution de la forme de l'habitat rural est complexe à étudier[313]. En un réflexe de repli sur soi traditionnel, il semble que l'habitat dispersé se soit peu à peu resserré. Cette tendance fit disparaître certains villages, sans qu'il soit possible de dire si la disparation était la conséquence d'une mise en défense rationnelle dans laquelle les points indéfendables étaient sacrifiés ou bien les suites d'une attaque par une bande de soldats ...

Le poids démographique

Les conséquences démographiques du passage des routiers sont difficiles à évaluer. Comment en effet faire la différence entre les victimes de la guerre régulière de celles de la guerre privée menée par les capitaines de routiers ? Les sources dont nous disposons indiquent cependant que le poids démographique ne fut pas négligeable, surtout lorsque les compagnies venaient ravager un région qui venait de subir les difficultés dues à la guerre officielle. Ainsi, le Père Denifle affirme que l'apparition des compagnies après le traité de Brétigny eut des effets désastreux sur le peuplement des campagnes. D'après lui, la dépopulation prit des proportions énormes en raison de la présence des routiers

312 Sur ce point, voir Gabriel Fournier, op.cit., p 250
313 Ibid, p 251.

mais aussi de l'énorme pression fiscale et de la cherté des vivres. La Normandie connut ce phénomène, à tel point qu'en 1393 on craignait de ne pouvoir faire les moissons tant le manque de main d'œuvre était grand[314].

Une enquête de 1395 sur la paroisse d'Ambouville montre qu'elle eut beaucoup à souffrir des gens de guerre. Des routiers l'occupèrent une première fois et la paroisse fut totalement désertée. Les habitants ne revinrent que lorsqu'ils furent certains du départ de la compagnie. La vie tentait de reprendre son cours normal lorsqu'une bande de « Bretons et de pillards » l'attaqua en 1387. Les habitants prirent de nouveau le chemin de l'exil pour ne regagner le village que lorsque la compagnie avait vidé les lieux[315].

Vers 1440, le comté de Longueville était pratiquement vidé de sa population en raison des guerres ou des épidémies. Ceux qu avaient survécu avaient préféré fuir, laissant toutes les terres retourner à l'état sauvage[316]. Ces quelques exemples montrent que la simple présence de routiers dans une région pouvait pousser les habitants à l'abandonner pour des raisons de survie. Même s'ils revenaient une fois le calme revenu et le danger passé. Cependant les souffrances occasionnées ne sont pas ponctuelles. À force d'être parcourues, rançonnées à merci, pillées sans vergogne, incendiées sans pitié, les campagnes étaient devenues inhabitables. À bout de souffle, elles n'étaient plus capables de supporter les caprices des hommes ni ceux de la nature. La rapacité des pillards avait tout épuisé et finît par chasser les paysans des campagnes. Comme l'a fait remarquer Michel Mollat, cette dévastation a fait bien des vagabonds dans le pays de Caux, qui soient s'ajoutent aux pauvres des villes dans lesquelles ils sont venus se réfugier, soient sont tentés de rejoindre leurs bourreaux[317]. Certaines campagnes de France étaient ainsi devenues désertes et incultes. À l'avènement de Charles VII, le pays de Caux était dans cette situation et l'on pouvait aller de la Seine à Abbeville ou Amiens sans croiser âme qui vive. Il n'existait pratiquement plus aucun chemin praticable entre Rouen et Dieppe. La révolte de 1435 et la répression qui s'ensuivit eurent de terribles conséquences sur le pays de Caux. On connaît la ténacité avec laquelle soldats anglais et routiers français s'acharnaient à piller toute habitation rencontrée. Une foule de paroisses se trouvèrent dépeuplées. Fresquiennes en 1437-1438 ne comptait plus aucun paroissien. Il restait en tout cinq ou six femmes et le curé, Jean

---

314 H.P. Denifle, op.cit.,p 593

315 Charles de Beaurepaire, *Notes...*, op.cit., p 293

316 « Le Comté de Longueville, à l'occasion des guerres est à présent fort inhabité, désert et en voie de totale destruction, parce que la plus grande partie du peuple qui y avait coutume d'être était morte par peste, mortalité ou autrement et le reste s'était transporté en d'étrangères nations ; leurs héritages et terrres labourables, par discontinuation de labeur et solitude étaient en bois et buissons et leurs maisons et édifices ruinés », ADSM, G 2818

317 Michel Mollat, *Les pauvres au Moyen-Âge*, p 301

Gires ne résidait plus en sa paroisse depuis plus d'un an. Lors de sa condamnation pour l'abandon de ses ouailles, il prétendit que nul n'aurait osé y demeurer[318].

Le pays de Caux n'est pas une exception. Beaurepaire indique que vers 1440, dans la vicomté d'Harcourt, trois paroisses n'étaient pas imposées car elles n'avaient pas assez d'habitants. Dans la Vicomté d'Évreux, quatre paroisses étaient dans ce cas[319]. La situation de l'Évrecin est confirmée par les études sur la démographie de la population du diocèse d'Évreux aux XIV° et XV° siècles. Elles montrent un affaiblissement du nombre d'habitants par suite des ravages des conflits successifs qui ne parvenaient plus à être compensées. C'est bien l'accumulation des atteintes à la démographie qui pose problème. La vitalité de la natalité ne suffit plus à pallier une surmortalité due aux guerres et à leurs conséquences. Il est possible de récapituler les grandes phases démographiques du diocèse. En 1313, la moyenne est de 40 chefs de feu par paroisse de 40 kilomètres carrés. En 1356 elle n'est plus que de 10 chefs de feu par paroisse de 40 kilomètres carrés. La guerre et la peste noire sont passées par là. En 1359, vingt paroisses ont moins de un chef de feu par kilomètre carré. Il est difficile d'incriminer encore la pandémie de peste. En 1395, la population du diocèse est laminée et en 1404, le renouvellement des générations est très loin d'être assuré. Il faut attendre la décennie 1431-1440 pour constater un certain renouveau quantitatif, avant une nouvelle chute et un niveau record de basse population en 1440.Le redressement de la population est tardif et n'intervient pas avant la fin du XV° siècle ou le début du XVI° siècle[320]. Cependant si la tendance est valable sur l'ensemble du diocèse, chaque paroisse a ses caractéristiques propres.

La situation du pays de Caux et de l'Evrecin ne semble pas être une exception. Cependant l'ampleur des pertes démographiques ne saurait s'expliquer par les seules conséquences du passage des routiers. Il ne faut pas sous estimer les autres facteurs de dépopulation. Les campagnes étaient devenues vulnérables à toute agression. Les terres ne pouvaient plus être cultivées dans de bonnes conditions, ce qui rendait fréquentes les disettes et augmentait la fragilité des populations aux retours de peste et autres épidémies. La présence humaine se faisant moins sentir dans les campagnes, il n'était pas rare de voir loups sortir des forêts pour attaquer des villagois

318 « In ea nulli sunt viri residentes sed dumtaxat V vel VI mulieres, rt in ea non esset ausus residere », *Registres du promoteur de Rouen*, cité in Léopold Delisle, *La classe agricole...*,p 644

319 Charles de Beaurepaire, *le patriotisme en Normandie*, p 44.

320 Marie Catherine Vignal, « la démographie de la population du diocèse d'Évreux aux XIV° et XV° siècles », *Annales de Normandie,* juin 1993, GP 5, pages 137-158.

isolés[321].

Le choc psychologique

Les campagnes désertées, les paysans rançonnés, pillés, volés, les femmes « efforcées », les marchands pris en otage, les abbayes incendiées et dépouillées de leurs biens, les terres des seigneurs ruinées, tout cela ne pouvait que laisser des traces dans les mémoires. Les populations ont gardé des souvenirs très précis des routiers. L'imaginaire populaire fut très marqué par les compagnies. Preuve en est des nombreux proverbes et dictons qui y font allusion. L'étude des poèmes et chansons révèle le même phénomène. L'immense œuvre d'Eustache Deschamps (vers 1346 - vers 1408) fournit des renseignements précieux. D'autres auteurs contemporains, le plus souvent anonymes, ont apportés leurs contributions à ce fonds.

La population connaissait bien les hommes qui les terrorisaient. Les différentes nationalités qui composaient les compagnies avaient une étiquette qui leur collait à la peau que l'on qualifierait aujourd'hui de clichés. Les Anglais ne considéraient ainsi aucune nation plus que la leur, les Gascons étaient intrépides et les Allemands ripailleurs... Leur fourberie n'était un secret pour personne. Ainsi, un proverbe du XV° siècle affirme que « Compaignie sans traïson ne vault rien » (sic)[322].

La solidarité qui unissait les membres d'une compagnie était de notoriété publique : « Len doit estre tous pairs en Compaignie » (sic)[323] en affirme un autre.

Le souvenir de leur brutalité s'est perpétué , « le Breton enace quand il a feru »(sic)[324]. Eustache Deschamps nous livre quelques expressions qui étaient entrées dans le langage courant : « San capdet », littéralement saint chef en Gascon, « Saint George m'aist » (Saint-George m'aide) pour les Anglais, « a dieu le veu » (je le voue à dieu) pour les bretons ou « je regny dé » (juron bourguignon) expressions parfois fleuries, étaient vraisemblablement courante à l'intérieur des compagnies[325]. Leur emploi par Deschamps montre une imprégnation de ce type de vocabulaire dans la littérature.

Le même déplore les exploits des Gascons et des Anglais qui tenaient la

321 Alfred Coville, *Les Cabochiens...*, op.cit., p 81
322 BN, Fonds latin 10360, cité in Joseph Morawski, *Proverbes français antérieurs au XV° siècle*, p 15
323 Ibid
324 Ibid
325 Eustache Deschamps, Balade CV

campagne si fermement que nul n'osait « aller par les champs désormais »(sic)[326] (voir Annexe XXVI). Ses balades racontent la vision, sans auncun doute réaliste, qu'ont des routiers leurs contemporains : assassins « meurdriers lerres aussi », violeurs « femmes ravir », pillards « ardoir villainement » et enfin indignes de confiance « ses voisins trahir vilainement » [327]. L'œuvre est une dénonciation de la vie licencieuse menée à l'intérieur des compagnies par des hommes qui exercent selon Eustache Deschamps un métier encore plus douteux que celui d'usurier, pourtant très déshonorant[328]. Il qualifie de métier ce qu'il appelle une guerre injuste. Conscient des mœurs du temps, il déplore qu' « au jourd'ui veult chascun guerre mener » pour sa renommée et pour faire fortune. Les routiers « destruisent leur contrée » et vivent sur les habitants. Voilà la guerre qu'ils menaient, dans laquelle les seuls ennemis des routiers en particulier et des gens d'arme en général sont les paysans. Eustache Deschamps interpelle les Princes, les rappelant à leur devoir de préservation de la justice et de protection de leurs sujets[329] qui souffraient mille maux. Ceux ci sont d'ailleurs restés ancrés dans la mémoire populaire. Des proverbes pleins de sagesse nous sont parvenus. Ils affirment entre autre que « n'est pas asseür qui la meson de son voisin voit ardre » (sic)[330] ou dans une autre version, que « qui voit la meison son voisin ardoir douter de la soue » (sic)[331]. Le peuple savait que la seule issue face à l'arrivée d'une troupe de routiers était la fuite, « li povre peuple fuit »(sic)[332]nous dit Eustache Deschamps. S'en prenant aux capitaines de routiers, il les compare à des fauves, tous plus impitoyables les uns que les autres. Tels des Attila médiévaux, il insiste sur le côté dévastateur de leur passage dans une région qui était « tout rungé [...] avoir ne puet fois que tourment et paine »(sic)[333]. Tels des « Chiens convoiteux maintes déçus, en convoitant procure mal estraine » (sic)[334], les routiers sont prêts à tous pour s'approprier les maigres biens des paysans . Ainsi, comme des loups dans une bergerie, les proies étaient tentantes, nombreuses et faciles à capturer. Ce faisant Eustache Deschamps déplore l'impéritie du berger, le Roi de France, bien incapable de préserver son troupeau, ni même d'envoyer ses chiens, ses soldats, chasser les loups[335]. En revanche le souvenir du fouage reste très tenace et le rappel que l'on « chaçait tels loups comme ennemis par cri royal et

---

326 Ibid

327 Ibid, Balade V

328 Ibid. L'usure, condamnée par l'Église, était pratiquée par les Juifs, non tenus à cet interdit du fait de leur religion, et par les Lombards qui en faisaient peu cas mais qui avaient su se rendre indispensables par leurs talents de banquiers.

329 Ibid, Balade LXIV

330 Bibliothèque Sainte-geneviève, Paris, XIV° siècle, cité in Joseph Morawski, op.cit.

331 BN, Fonds latin 18184, folio 143, cité in ibid

332 Eustache deschamps, Balade LXIV

333 Ibid, Balade CLXXV

334 Ibid

335 Ibid, Balade DCCCXCIX

commission belle, dont chascun feu paioit II parisis »(sic)[336].

Cependant, en cas de capture, les conséquences personnelles pour les routiers étaient connues. Comme le confirme ce proverbe du XV° siècle, « par compaignie se fait l'en pendre »[337]. La vie aventureuse des routiers est également une vie dangereuse et « qu'en ce faisant suefrent trop de dangiers »(sic), que « mieux vausist estre [...] bergiers pour bon renom et pour leur sauvement »(sic), que « honte à eulx et leur lignée et procurer à l'ame dampnement »(sic) [338]. Le caractère peu moral et irreligieusx de l'activité de routier est ici souligné. Les excommunications ne furent en effet pas rares à condamner les routiers pour leurs crimes, « car chascun veult guerre mener mais maint le font qui droit se vont dampnés »(sic)[339]. Le souvenir des routiers resta longtemps gravé dans les mémoires. Cette chanson de soldats composée sous le règne de Charles VIII est à cet égard très évocatrice:

Nous n'y porterons plus d'espée
Ne homme d'armes ne archers :
On nous a rongné noz quartiez
C'est grand pitié !
Aux gens d'armes perdre soudée

Noz lances s'y sont différées
Noz espées n'ont point de pointe,
Nous pillerons les gens partout
C'est grand pitié !
Aux gens d'armes perdre soudée

Nous crirons tous à la vallée
« Hee ! Noble Roy, vous tort
Vostre feu père qui est mort
Ne feist jamais perdre soudée »[340]

Lors d'une trêve, ils protestent de n'être plus payés et se trouvent dans l'obligation de piller la population partout où ils sont et rappellent à leur roi que son père, Louis XI, n'avait jamais manqué de leur verser leur solde.

Le refuge dans la foi est un recours traditionnel lors des temps difficiles où la compréhension du monde échappe au commun des mortels. La recherche d'un réconfort dans la religion ou dans des manifestations de piété n'est pas rare. Ainsi, des danses macabres étaient organisées comme à Caudebec en Caux,

336 Ibid
337 BN, Fonds latin 10360, cité in Joseph Morawski, op.cit.
338 Eustache deschamps, Balade V
339 Ibid, Balade LXIV
340 Pierre Barbier et France Vernillat, *Histoire de France par les chansons*, tome I, p 42

où un cortège des morts fut dansé à partir de 1391[341]. Des cantiques latins furent chantés au moment des ravages causés par les compagnies sous les règnes de Jean II et Charles V (voir Annexe XXVII).

Cependant, l'Église aussi fut traumatisée. Elle subissait bien souvent de plein fouet les ravages des compagnies. Totalement désarmée par l'inefficacité des sanctions traditionnelles d'excommunication, elle cherchait désespérément des responsabilités là où elles ne se trouvaient pas. Une lettre de l'université de Paris adressée à Charles VI en 1394 accuse le grand schisme de 1378 d'être responsables des désordres qui perturbaient le royaume. Les routiers y sont considérés comme hérétiques sacrilèges qui violent des lieux sacrés sans aucune retenue. Cette missive propose de rétablir l'union dans le royaume en imposant une discipline très stricte aux religieux qui, bien souvent, accompagnaient les routiers (voir Annexe XXVIII).

Le passage des routiers eut des répercussions intenses, en France comme à l'étranger. Près d'un siècle après leur apogée, Nicolas Machiavel, se rappelant les méfaits des routiers et autres condottiere, mettait en garde son souverain Laurent de Médicis en ces termes : « les capitaines mercenaires sont où très excellents hommes de guerre ou non ; s'ils le sont, tu ne dois pas t'y fier, car ils tâcheront à se faire grands eux mêmes ou en te ruinant ; si le capitaine est sans talent, il sera la cause de ta perte »[342].

Loin d'être considérés comme les déracinés qu'ils étaient, inadaptés à la société qui les avait créés, les historiens du XIX° siècle les considéraient comme de dangereux agitateurs, leur donnant des objectifs politiques. Siméon Luce poussa même le raisonnement jusqu'à les qualifier de communards. On voit le traumatisme que l'épisode de la commune laissa dans l'historiographie française. Cependant si les routiers ont développé parfois des tentations égalitaires il semble clair que les capitaines avaient un statut à part dans les compagnies. On ne trouve pas plus de Louise michel, de Louis Blanc ou d'Auguste Blanqui dans les compagnies que de Jean Jouël ou de James de Pippe fusillés au mur des fédérés. Le souci des chefs de compagnies était bien leur propre profit et non l'intérêt de la population. Le seul point commun que l'on pourrait trouver, et de façon toute relative, est la remise en cause du pouvoir central, incarné par le Roi à l'époque des compagnies et par le gouvernement de Thiers installé à ... Versailles en 1871.

341 Michel Mollat, *Genèse médiévale de la France moderne*, p 181
342 Nicolas Machiavel, *Le Prince*, XII

ANNEXES